

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} novembre 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} novembre 2019, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par Président du Comité du Conseil
de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie et conformément au paragraphe 54 de la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts sur la Somalie.

À cet égard, le Comité vous serait obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie
(*Signé*) Marc Pecsteen de Buytswerve

* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 novembre 2019).



**Lettre datée du 27 septembre 2019, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution
751 (1992) sur la Somalie par le Groupe d'experts sur la Somalie**

Conformément au paragraphe 54 de la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts sur la Somalie.

Le coordonnateur du Groupe d'experts sur la Somalie
(*Signé*) Jay **Bahadur**

(*Signé*) Mohamed Abdelsalam **Babiker**
Spécialiste des questions humanitaires

(*Signé*) Nazanine **Moshiri**
Spécialiste des groupes armés

(*Signé*) Brian **O'Sullivan**
Spécialiste des groupes armés et des ressources naturelles

(*Signé*) Matthew **Rosbottom**
Spécialiste des questions financières

(*Signé*) Richard **Zabot**
Spécialiste en armements

Résumé

Au cours de la première période considérée par le Groupe d'experts sur la Somalie, l'utilisation par les Chabab d'engins explosifs improvisés a atteint un niveau sans précédent dans l'histoire du pays, une augmentation d'environ un tiers ayant été observée par rapport à l'année précédente. Les analyses chimiques de restes explosifs obtenues par le Groupe d'experts ont apporté pour la première fois la preuve irréfutable que les Chabab fabriquaient leurs propres explosifs artisanaux depuis juillet 2017 au moins, et probablement avant cette date. Le groupe se servait auparavant d'explosifs de type militaire, principalement récupérés sur des munitions et des restes explosifs de guerre saisis à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), pour fabriquer des engins explosifs improvisés. La production d'explosifs artisanaux pourrait désormais permettre aux Chabab d'accéder beaucoup plus facilement au matériel dont ils ont besoin pour fabriquer de tels engins.

L'argent ne constitue pas un frein pour les Chabab. Dans un rapport publié en 2018 ([S/2018/1002](#)), le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a souligné l'efficacité, la prévisibilité, le caractère implacable et la diversification géographique du système « d'imposition » mafieux mis en place par le groupe dans le sud et le centre de la Somalie. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a noté que les Chabab s'employaient à élargir leur base de recettes en taxant les importations dans le port de Mogadiscio. La capacité du groupe de continuer de générer des revenus dans des zones qu'il ne contrôle pas physiquement explique, dans une certaine mesure, sa résilience face à l'intensification des opérations de sécurité menées par le Gouvernement fédéral somalien et des frappes aériennes opérées par les États-Unis d'Amérique. Sa capacité de fournir des services de base, tels que l'accès à un recours judiciaire, peut expliquer en partie le pouvoir d'attraction qu'il continue d'exercer dans des régions de Somalie qui se trouvent hors de portée des institutions de l'État.

L'infiltration des institutions fédérales par les Chabab a atteint de nouveaux sommets en 2019 : le 24 juillet, une kamikaze s'est fait exploser au siège de l'administration régionale du Banaadir à Mogadiscio, tuant le maire de la capitale, Abdirahman Omar Osman « Yarisow », et au moins neuf autres personnes. Il a été établi par la suite que la kamikaze et sa complice travaillaient pour l'administration régionale du Banaadir sous une fausse identité.

Les Chabab continuent de mettre gravement en péril la paix et la sécurité régionales. L'attaque dirigée contre le complexe hôtelier DusitD2 à Nairobi le 15 janvier 2019, qui a fait 21 morts, a été la première opération d'envergure menée par le groupe dans la capitale kényane depuis 2013. L'opération DusitD2 s'est distinguée par l'autonomie et la marge de manœuvre dont a bénéficié le chef de la cellule kényane, notamment dans le choix de la cible. L'enquête menée par le Groupe d'experts à la suite de cette attaque a également révélé l'existence dans la région d'un vaste réseau bien financé établi par les Chabab pour enlever des ressortissants étrangers.

Vers la fin de 2018 et le début de 2019, les Chabab et la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Somalie se sont engagés dans des combats dans le fief de la faction dans le Puntland et à Mogadiscio. Dans le Puntland, la faction a connu un changement de direction empreint de violence vers la fin de 2018 avant de lancer une campagne concertée pour soutirer des « taxes » aux entreprises établies dans le territoire en employant des tactiques analogues à celles des Chabab. Plus important encore, et pour la première fois depuis sa création en 2015, la faction de l'EIIL en Somalie a été associée à un attentat terroriste planifié dans un autre pays. En décembre 2018, un ressortissant somalien, Omar Moshin Ibrahim, a été arrêté par

les autorités italiennes à Bari (Italie) pour avoir participé à un complot ourdi par l'EIIL en vue de commettre un attentat à la bombe à la basilique Saint-Pierre de Rome le 25 décembre, jour de Noël. L'enquête menée par le Groupe d'experts avec l'aide du Gouvernement italien a révélé qu'Ibrahim entretenait des liens avec des éléments de l'EIIL en Somalie, au Kenya et en Libye.

La détérioration des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération au cours de la période considérée a fait peser une nouvelle menace sur la stabilité en Somalie. Les tensions entre le centre et les régions ont été exacerbées par les tentatives du Gouvernement fédéral d'orienter les résultats des opérations électorales au Djoubaland, dans le Puntland et, en particulier, dans l'État du Sud-Ouest en décembre 2018. À l'approche des élections, la décision du Gouvernement fédéral de faire arrêter l'un des candidats à la présidence de l'État du Sud-Ouest, Mukhtar Robow, a provoqué de vastes manifestations à Baidoa en décembre, lors desquelles 15 civils ont été tués par les forces de sécurité régionales. Les opérations électorales ont également été entachées d'accusations de corruption, des membres du Parlement régional de l'État du Sud-Ouest ayant reçu entre 20 000 et 30 000 dollars pour élire un certain candidat. Le Groupe d'experts a également obtenu la preuve qu'avant la tenue des élections dans l'État du Sud-Ouest, un commis aux finances du Gouvernement fédéral avait transféré plusieurs centaines de milliers de dollars à un responsable gouvernemental de cet État.

La rupture du dialogue entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération sur des questions de sécurité essentielles a également eu des répercussions sur la mise en œuvre du Dispositif national de sécurité du pays et sur celle du Plan de transition visant à ce que les responsabilités de l'AMISOM en matière de sécurité soient transférées aux forces de sécurité somaliennes d'ici à 2021. Toutefois, certains des objectifs initiaux du Plan de transition ont été atteints, notamment la reprise par l'Armée nationale somalienne, entre avril et août 2019, avec l'aide de l'AMISOM et de l'armée américaine, des villes de Sabiid, Caanoole, Bariirre et Aw Dheegle (région du Bas-Chébéli), auparavant aux mains des Chabab.

Le recensement biométrique de l'ensemble des contingents de l'Armée nationale somalienne, dont le Gouvernement fédéral a achevé la première phase en mars 2019, représente une nouvelle avancée s'agissant de préparer les forces de sécurité fédérales à assumer les responsabilités de l'AMISOM. Toutefois, les trois études de cas menées par le Groupe d'experts sur le recensement de centaines de soldats de l'Armée nationale à Baidoa et à Mogadiscio ont permis de conclure que moins de la moitié des personnes figurant dans les registres de l'Armée obtenus par le Groupe de contrôle en 2017 et 2018 avaient été recensées en 2019. En outre, moins d'un cinquième des soldats du secteur 60 de l'Armée nationale qui avaient reçu des armes portant un marquage du Gouvernement fédéral à la fin de 2017 figuraient sur les listes du recensement biométrique de 2019, ce qui soulève la question de savoir pourquoi le Gouvernement a fourni des armes à des personnes qui ne faisaient plus partie des forces de sécurité un an plus tard. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de déterminer où se trouvaient ces anciens soldats et les armes qui leur avaient été remises.

Le Gouvernement fédéral a accompli des progrès importants dans le domaine de la gestion des finances publiques en menant à terme trois programmes de référence du Fonds monétaire international, qui comportaient une série de critères techniques visant à accroître les recettes publiques et à permettre, à terme, l'allègement de la dette et l'accès aux marchés internationaux des emprunts. Parmi les sources de recettes potentielles mises en avant dans les programmes figurait la perception directe des redevances de navigation aérienne, responsabilité transférée de l'Organisation de l'aviation civile internationale au Gouvernement fédéral en juin 2019. Une enquête

menée par le Groupe d'experts a révélé l'existence d'irrégularités financières au sein de l'Autorité somalienne de l'aviation civile et de la météorologie s'agissant du recouvrement des sommes dues au titre des redevances, l'Autorité ayant annulé une dette de 5,8 millions de dollars de la compagnie Jubba Airways Limited sans avoir perçu les sommes correspondantes.

Le Groupe d'experts a noté que le Gouvernement fédéral avait accompli certains progrès s'agissant du respect des conditions de levée partielle de l'embargo sur les armes au cours de la période considérée. Cinq des sept notifications soumises par le Gouvernement au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) répondaient aux exigences du Conseil. Toutefois, les rapports sur la structure et la composition des forces de sécurité présentés au Comité en application du paragraphe 9 de la résolution 2182 (2014) étaient incohérents et incomplets. Le Groupe d'experts a également constaté que des armes et des munitions appartenant au Gouvernement fédéral continuaient de circuler de façon illicite – notamment 38 armes retrouvées entre les mains de marchands opérant sur le marché noir à Mogadiscio et à Baidoa – et que certaines se trouvaient en la possession des Chabab.

Le fait que la fourniture de matériel militaire au Gouvernement fédéral soit soumise à des obligations strictes en matière de notification n'a pas empêché les administrations régionales somaliennes de contourner l'embargo sur les armes en recevant régulièrement des armes et des munitions. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a examiné des centaines de documents décrivant dans le détail la fourniture systématique d'armes et de munitions à toutes les administrations régionales somaliennes par l'entreprise d'État éthiopienne Metals and Engineering Corporation au cours des dix dernières années. Bien que le Conseil de sécurité, à l'alinéa a) du paragraphe 11 de sa résolution, autorise les États Membres à livrer du matériel aux « institutions somaliennes du secteur de la sécurité » autres que le Gouvernement fédéral somalien, à condition que le Comité n'en ait pas décidé autrement, le Gouvernement éthiopien n'a jamais eu recours à cette possibilité.

Sachant que les engins explosifs improvisés constituent l'arme de choix des Chabab, l'embargo sur les armes devrait être simplifié et actualisé pour tenir compte des techniques anti-insurrectionnelles modernes et faire en sorte, par exemple, de limiter l'accès des Chabab aux produits chimiques précurseurs et aux autres éléments utilisés dans la fabrication d'engins explosifs improvisés. La menace potentielle que l'importation non réglementée de matières explosibles constitue pour la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie a été illustrée par l'importation à Boosaaso (Puntland), en mai 2019, de 180 tonnes d'un mélange de nitrate d'ammonium et de fioul et d'autres explosifs destinés à la construction du port de Garacad. Le risque élevé de détournement de ces matières en Somalie a conduit le Comité à demander, en avril 2019, que le Groupe d'experts élabore d'urgence des directives techniques visant à faire en sorte que ces articles soient correctement stockés et surveillés à l'avenir.

Les Chabab ont de nouveau été à l'origine du plus grand nombre d'attaques commises contre des civils en violation du droit international humanitaire, lesquelles se sont concentrées à Mogadiscio et dans d'autres zones du sud et du centre de la Somalie. Le groupe militant a utilisé des engins explosifs improvisés pour tuer et blesser des civils dans des camps de déplacés, des restaurants, des marchés, des centres commerciaux, des administrations publiques et des hôtels. Les Chabab ont également poursuivi leur campagne visant des agents de l'État et des parlementaires, ainsi que des délégués qui avaient participé aux opérations électorales fédérales en 2016. Ils ont en outre recruté de force et enlevé des centaines d'enfants – dont certains n'avaient pas plus de 8 ans – pour les enrôler dans leur système de madrassas, en particulier dans la région de Bay. Le Groupe d'experts a également observé une

nouvelle tendance inquiétante, caractérisée par des attaques menées par les Chabab contre des humanitaires dans la région du Gedo, notamment des enlèvements d'agents humanitaires locaux contre rançon.

Les forces de police et les acteurs militaires du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération ont également commis des violations contre la population civile. À titre d'exemple, le 31 décembre 2018, l'Armée nationale somalienne a exécuté sommairement six hommes soupçonnés d'être affiliés aux Chabab dans la ville de Baardheere (région du Gedo). Le Groupe d'experts a également enquêté sur des actes de torture et des traitements inhumains et dégradants imputés aux Forces de sécurité du Puntland, cellule antiterroriste basée à Boosaaso et formée et appuyée par les États-Unis. Par ailleurs, le Groupe d'experts a recensé plusieurs pratiques préoccupantes dans le contexte des poursuites engagées devant les tribunaux militaires du Puntland dans des affaires de terrorisme, notamment contre des enfants, telles que des aveux obtenus sous la torture, des détentions provisoires prolongées, des décisions rendues sans explication, des peines arbitraires et des possibilités de recours limitées.

Des violences sexuelles et fondées sur le genre ont continué d'être commises au cours de la période considérée. Du fait du conflit prolongé en Somalie, les moyens dont disposent les institutions gouvernementales sont insuffisants pour répertorier les cas de violence sexuelle, enquêter à leur sujet et en poursuivre les auteurs. De nombreuses affaires sont traitées par l'intermédiaire des chefs de clan ; les femmes – qui constituent la majorité des survivants – ne participent pas aux négociations et ne reçoivent généralement pas leur part des sommes versées à titre d'indemnisation.

Depuis août 2018, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et le Groupe d'experts qui lui a succédé n'ont documenté aucune exportation de charbon de bois en provenance de Somalie. Au cours de la période précédente, 3 millions de sacs environ (soit 75 000 tonnes) avaient été exportés en violation de l'interdiction imposée par le Conseil de sécurité. Le durcissement des mesures visant à mettre fin aux importations de charbon de bois par les États Membres, notamment les Émirats arabes unis, la République islamique d'Iran, Oman et le Koweït, a contraint les trafiquants à ralentir leurs activités en les obligeant à créer de nouveaux faux documents et à organiser le transport du charbon de bois vers d'autres ports. Toutefois, la production nationale a été maintenue, puisque les stocks de Kismayo et de Buur Gaabo comptaient 600 000 à 900 000 sacs au moment de la rédaction du présent rapport, soit une valeur de gros d'environ 30 à 45 millions de dollars.

La dernière exportation importante de charbon de bois recensée depuis la Somalie s'est produite en août 2018 : un navire de charge transportant 190 000 sacs (4 750 tonnes) s'est rendu de Kismayo jusqu'au port de Khor el-Zoubair (Iraq), où la cargaison a été réensachée et réexpédiée vers les États Membres voisins tout au long de 2019. Si les exportations en provenance de Somalie ont été temporairement interrompues, les réseaux criminels internationaux impliqués dans ce trafic demeurent actifs. Le Groupe d'experts a également été informé que le port de Khor el-Zoubair pourrait à l'avenir servir de plaque tournante pour le transit de quantités importantes de charbon de bois transportées par des navires commerciaux plutôt que par les boutres typiques de l'océan Indien.

L'interdiction des exportations de charbon de bois imposée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2036 \(2012\)](#) avait pour principal objet de limiter les revenus générés par les Chabab. Au cours de la période considérée, le groupe a multiplié les attaques contre les négociants transportant du charbon de bois depuis les sites de production situés à l'intérieur des terres jusqu'aux points d'exportation où il a toujours perçu des « taxes » sur les cargaisons. Si le commerce du charbon de bois leur procure des revenus plus limités, les Chabab conservent une base de recettes

extrêmement diversifiée grâce aux « taxes » imposées à la quasi-totalité des produits commercialisés dans le sud du pays, de sorte que l'arrêt complet des exportations de charbon de bois somalien ne nuirait probablement pas de façon significative à leur capacité de poursuivre leur insurrection. Partant, le Groupe d'experts a recommandé que le Conseil examine l'interdiction visant les exportations de charbon de bois afin de déterminer si les mesures adoptées demeurent appropriées.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	9
A. Mandat	9
B. Méthode	9
II. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie	10
A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin	10
B. Faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant	19
C. Explosifs à usage commercial	22
D. Relations entre les pouvoirs fédéral et régional	23
E. Gestion des finances publiques	28
F. Industrie pétrolière et gazière	31
G. Piraterie maritime	31
III. Embargo sur les armes	32
A. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes	32
B. Respect, par les États Membres, de l'embargo sur les armes	34
C. Mouvements illicites d'armes vers la Somalie	36
IV. Entraves à l'aide humanitaire	37
V. Violations du droit international humanitaire impliquant des actes dirigés contre les civils	39
A. Les Chabab	39
B. Acteurs fédéraux et États membres de la fédération	41
C. Mission de l'Union africaine en Somalie et autres entités internationales	43
VI. Violations de l'interdiction visant le charbon de bois	46
A. Production, transport et stocks	47
B. Exportation, importation et transbordement illicites	48
C. Réseaux criminels	49
D. Application de l'interdiction	49
VII. Coopération avec des États et des entités non étatiques	50
VIII. Recommandations	51
A. Menaces contre la paix, la sécurité et la stabilité	51
B. Embargo sur les armes	51
C. Interdiction visant le charbon de bois	52
D. Violations du droit international humanitaire	52
Annexes*	53

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Introduction

A. Mandat

1. Le Groupe d'experts sur la Somalie succède au Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, dont le mandat a pris fin le 16 décembre 2018, conformément au paragraphe 10 de la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité. Au paragraphe 11 de cette résolution, le Conseil a créé le Groupe d'experts et décidé que le mandat de celui-ci comprendrait les tâches, dans la mesure où elles concernaient la Somalie, énoncées au paragraphe 13 de la résolution 2060 (2012) et actualisées au paragraphe 41 de la résolution 2093 (2013), au paragraphe 15 de la résolution 2182 (2014), au paragraphe 23 de la résolution 2036 (2012) et au paragraphe 29 de la résolution 2444 (2018).

2. Conformément au paragraphe 54 de la résolution 2444 (2018), le Groupe d'experts a présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie un bilan à mi-parcours le 10 mai 2019. Il lui a également soumis des rapports d'étape mensuels tout au long de son mandat.

3. Au cours de leurs enquêtes, les membres du Groupe d'experts se sont rendus dans les pays suivants : Canada, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Italie, Maurice, Pays-Bas, Qatar, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Somalie et Turquie. Le Gouvernement fédéral somalien a limité les déplacements du Groupe d'experts dans le pays à partir de mars 2019, de sorte que les membres du Groupe n'ont pu se rendre à Berbera, à Boosaaso, à Garoowe et à Hargeysa qu'en février 2019.

4. Basé à Nairobi, le Groupe d'experts se composait des experts suivants : Jay Bahadur (coordonnateur), Mohamed Babiker (questions humanitaires), Nazanine Moshiri (groupes armés), Brian O'Sullivan (groupes armés et ressources naturelles), Matthew Rosbottom (questions financières) et Richard Zabot (armes).

B. Méthode

5. Le Groupe d'experts a appliqué les normes de preuve et les règles de vérification énoncées dans les rapports du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, à savoir :

- a) recueillir, dans la mesure du possible, des informations sur les événements et les différents sujets auprès de sources multiples ;
- b) recueillir, dans la mesure du possible, des informations auprès de sources ayant une connaissance directe des événements ;
- c) recenser les éléments récurrents dans les informations recueillies et comparer les connaissances existantes avec les nouveaux renseignements et les nouvelles tendances ;
- d) prendre systématiquement en compte les conseils techniques et l'opinion de l'expert du Groupe d'experts compétent, ainsi que l'avis collectif du Groupe, pour déterminer la crédibilité de l'information et la fiabilité des sources ;
- e) obtenir des éléments de preuve matériels, photographiques, sonores, visuels et documentaires pour étayer les renseignements recueillis ;
- f) analyser l'imagerie satellitaire le cas échéant.

6. Le Groupe d'experts a délibérément et systématiquement cherché à prendre contact avec ceux qui étaient impliqués dans des violations des mesures de sanction, par l'entremise d'individus ayant appris de manière directe des détails de ces violations ou connaissant des personnes dans ce cas.

7. Le Groupe d'experts a interrogé de nombreuses sources disposant d'informations pertinentes, notamment des fonctionnaires et des représentants de missions diplomatiques, d'organisations de la société civile et d'organismes humanitaires. Il s'est également entretenu ou a communiqué avec des responsables d'administrations régionales, des représentants de groupes politiques et de groupes armés et des membres de milieux d'affaires et de la société civile somalienne.

8. Conformément à la circulaire du Secrétaire général sur la classification et le maniement des informations sensibles ou confidentielles ([ST/SGB/2007/6](#)), le Groupe d'experts a soumis au Comité, avec son rapport, plusieurs annexes strictement confidentielles qui comportent des renseignements dont la divulgation pourrait compromettre le bon fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies ou le bien-être et la sécurité de son personnel ou de tiers, ou violer les obligations légales de l'Organisation. Ces annexes ne seront pas publiées comme document du Conseil de sécurité.

II. Actes susceptibles de compromettre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie

A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin

9. Le groupe extrémiste Harakat el-Chabab el-Moujahidin (Chabab) représente toujours la menace la plus immédiate pour la paix et la sécurité en Somalie. Si la forte intensification des frappes aériennes menées par les États-Unis contre les militants et les dirigeants des Chabab pendant la période à l'examen a contribué à maintenir le groupe en situation de déséquilibre et à empêcher le rassemblement d'un nombre important de combattants, elle n'a guère entamé sa capacité de lancer des attaques asymétriques régulières partout dans le pays. Les Chabab demeurent également capables d'exécuter des attaques classiques sporadiques contre le Gouvernement fédéral somalien et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), comme en témoigne l'embuscade tendue au contingent burundais de l'AMISOM à Balcad le 29 juillet 2019.

10. Au cours de la période considérée, les Chabab ont perpétré un nombre sans précédent d'attentats à l'engin explosif improvisé. Le groupe produit ses propres explosifs (comme établi à la section « Utilisation par les Chabab d'engins explosifs improvisés », *infra*), ce qui lui permet d'accéder beaucoup plus facilement au matériel dont il a besoin pour fabriquer de tels engins. Le mode opératoire des Chabab consiste toujours à déployer un véhicule piégé pour pénétrer le périmètre de la cible avant de lancer un assaut mené par des hommes armés dont le nombre peut atteindre une demi-douzaine. Bien que le groupe ait pour politique déclarée de s'attaquer aux hôtels et aux restaurants fréquentés par les fonctionnaires fédéraux, la plupart de ses victimes sont des civils qui ne travaillent pas pour le Gouvernement.

11. Comme indiqué par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée dans nombre de ses rapports, les Chabab ont également infiltré les institutions fédérales somaliennes¹. Le 24 juillet 2019, à 16 h 55 (TU+3), une kamikaze des Chabab s'est

¹ Pour les informations les plus récentes sur la question, voir [S/2018/1002](#), annexes 2.2 et 4.2 (strictement confidentielles).

fait exploser au siège de l'administration régionale du Banaadir à Mogadiscio, faisant au moins 10 morts, dont le maire de la capitale, Abdirahman Omar Osman « Yarisow », et 3 commissaires de district. Il a été établi par la suite que la kamikaze travaillait pour l'administration régionale du Banaadir sous une fausse identité depuis mai 2018². Sa complice, qui travaillait également pour l'administration régionale sous un faux nom, n'avait pas encore été appréhendée au moment de la rédaction du présent rapport.

12. La capacité des Chabab de générer des revenus en Somalie en imposant des « taxes » à tous les secteurs de l'économie n'a pas diminué et s'est probablement accrue au cours de la période considérée, des éléments préliminaires indiquant que le groupe a commencé à taxer les importations dans le port de Mogadiscio (voir la section « Financement des Chabab », *infra*). Les Chabab continuent également de tirer parti de l'absence presque totale de réglementation des services d'argent mobile et des services bancaires nationaux pour percevoir et transférer des fonds partout dans le pays. Si la mise en service du Centre de déclarations financières du Gouvernement fédéral en novembre 2018 a constitué une évolution positive dans la lutte contre le financement du terrorisme en Somalie, la mise en conformité des institutions financières nationales doit être encore renforcée (voir sect. VIII, *infra*).

13. L'assaut mené par les Chabab contre un complexe commercial de Nairobi abritant l'hôtel DusitD2 le 15 janvier 2019 illustre la menace que le groupe continue de faire peser sur la paix et la sécurité régionales. Les Chabab ont également perpétré un nombre sans précédent d'attentats à l'explosif improvisé et d'autres attaques de part et d'autre de la frontière entre le Kenya et la Somalie en juin et juillet 2019, peut-être dans le but d'exploiter les tensions entre les deux pays.

Étendue du contrôle exercé par les Chabab en Somalie

14. Depuis l'arrêt des grandes opérations offensives de l'AMISOM en juillet 2015, le contrôle territorial exercé par les Chabab en Somalie est demeuré pratiquement inchangé. Si la Mission et l'Armée nationale somalienne tiennent la majorité des centres urbains, le groupe exerce une influence ou un contrôle directs sur de vastes pans de l'arrière-pays, ce qui lui permet de couper les itinéraires principaux de ravitaillement et d'isoler de fait les poches contrôlées par l'AMISOM et le Gouvernement.

15. Les zones d'influence des Chabab peuvent être classées en trois grandes catégories : le territoire directement administré par le groupe, où il agit comme un gouvernement de facto, le territoire où il maintient une présence militaire importante et les zones qu'il ne contrôle pas mais où il est en mesure de prélever des « taxes ».

Zones administrées par les Chabab

16. Les Chabab conservent le contrôle administratif de la majeure partie de la vallée du Djouba, notamment les grands centres urbains de Bu'aale, de Saacow et de Jilib, qui constitue leur « capitale ». Qunyo Barrow (région du Bas-Djouba), siège du service financier du groupe, abrite probablement une part importante de ses réserves de trésorerie. Les Chabab administrent également des secteurs du Bas-Chébéli concentrés autour de la ville de Sablaale, et la plupart de leurs camps d'entraînement se trouvent dans la zone forestière autour de Buulo Fulaay (région de Bay), où ils organisent régulièrement des cérémonies de remise des insignes pour les nouvelles recrues.

² Harun Maruf, « Mogadishu mayor targeted by female bomber », Voice of America, 9 août 2019, disponible à l'adresse suivante : www.voanews.com/africa/mogadishu-mayor-targeted-female-bomber.

Zones dans lesquelles les Chabab maintiennent une présence militaire importante

17. Les Chabab maintiennent une présence militaire importante dans de vastes zones autour de Xarardheere (région du Mudug) et d'Aadan Yabaal (région du Moyen-Chébéli) sans toutefois les administrer. Ils mènent également une insurrection active à partir des montagnes des Golis (Puntland), à 30 kilomètres au sud-ouest de Boosaaso, ainsi que de certaines parties de la région du Gedo, autour de la ville de Ceel Adde.

Zones dans lesquelles les Chabab prélèvent des taxes

18. Les Chabab fonctionnent comme un gouvernement parallèle qui perçoit des « taxes » et fournit certains services de base, y compris dans les zones qu'il ne contrôle pas physiquement. Comme indiqué dans un rapport de 2018 du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée ([S/2018/1002](#), annexe 2.4), le groupe a établi dans le centre et le sud de la Somalie une série de points de contrôle qui lui permet de prélever régulièrement des taxes sur les échanges commerciaux, le bétail et la production agricole sous la menace du recours à la force.

19. On trouvera à l'annexe 1.1 du présent document une carte illustrant le degré de contrôle exercé par les Chabab dans les différentes régions de Somalie.

Utilisation par les Chabab d'engins explosifs improvisés

20. Le Groupe d'experts a obtenu pour la première fois la preuve irréfutable que les Chabab fabriquaient des explosifs artisanaux depuis le 20 juillet 2017 au moins³. Les analyses chimiques de restes explosifs effectuées par le Terrorist Explosive Device Analytical Center du Federal Bureau of Investigation, dont les résultats ont été communiqués au Groupe d'experts, ont permis d'établir que les Chabab avaient utilisé des engins explosifs improvisés fabriqués à partir d'explosifs artisanaux pour perpétrer au moins 11 attentats en Somalie. Ces analyses ont révélé la présence de mélanges de nitroglycérine, explosif extrêmement sensible, de nitrate de potassium, utilisé comme oxydant, et de charbon de bois, élément combustible⁴. L'utilisation confirmée d'explosifs artisanaux témoigne de la diversification des méthodes de fabrication employées par les Chabab, qui avaient auparavant recours à des explosifs de type militaire provenant principalement de restes explosifs de guerre, de munitions saisies à l'AMISOM et de transferts illicites en provenance du Yémen pour produire de tels engins⁵.

21. D'après les informations communiquées au Groupe d'experts par plusieurs spécialistes de la neutralisation des explosifs et des munitions, il existe un lien probable entre la fabrication d'explosifs artisanaux par les Chabab et la multiplication des attentats à l'engin explosif improvisé perpétrés ces dernières années en Somalie⁶. De juillet 2018 à juillet 2019, le groupe a commis 548 attaques de cette nature dans le pays, contre 413 l'année précédente, soit une augmentation de 32 %⁷. Au cours de la même période, le nombre d'attentats à l'engin explosif improvisé a également

³ L'analyse de laboratoire effectuée sur un véhicule piégé saisi à Ceelasha Biyaha le 20 juillet 2017 a confirmé la présence de nitroglycérine, de nitrate de potassium et d'un élément qui pourrait être du charbon de bois.

⁴ Un dosage d'oxydant et de carburant fournit une source chimique d'oxygène pour l'engin explosif improvisé (voir [S/2018/1002](#), par. 66 à 69).

⁵ Les explosifs de type militaire les plus fréquemment utilisés dans les attentats à l'engin explosif improvisé commis en Somalie sont le 2,4,6-trinitrotoluène (TNT) et l'hexogène (RDX).

⁶ Les attentats à l'engin explosif improvisé recensés en Somalie en 2018 sont au nombre de 491, contre 402 en 2017 et 295 en 2016. Au moment de la rédaction du présent rapport, on estimait que 544 attentats de cette nature seraient commis d'ici à la fin de 2019.

⁷ Statistiques du Service de la lutte antimines relatives à la Somalie pour la période 2016-2019.

augmenté de 36 % dans la région du Banaadir, qui englobe Mogadiscio (voir annexe 1.2)⁸.

22. L'utilisation d'explosifs artisanaux par les Chabab semble varier selon les régions. Des spécialistes de la neutralisation des explosifs et des munitions ont noté que de tels explosifs avaient été utilisés au Djoubaland pour fabriquer des engins de plus petite taille et pour mener une double attaque au véhicule piégé contre l'Armée nationale somalienne, les Forces éthiopiennes de défense nationale et les forces américaines le 19 janvier 2019 à Baar Sanguni (40 km au nord de Kismayo). Les premiers rapports relatifs à l'attaque complexe perpétrée le 12 juillet 2019 à l'hôtel Medina de Kismayo font également état de l'utilisation d'explosifs artisanaux⁹.

23. Bien que l'utilisation d'explosifs artisanaux constitue une nouveauté importante, les Chabab continuent également d'utiliser des explosifs de type militaire dans nombre d'attentats à l'engin explosif improvisé¹⁰. Le 9 novembre 2018, par exemple, le groupe a utilisé ce type d'explosifs lors de l'attaque visant l'hôtel Sahafi de Mogadiscio (voir « Attaque de l'hôtel Sahafi », *infra*), qui a fait au moins 50 morts.

Livraison de composants d'engins explosifs improvisés en Somalie

24. Au paragraphe 29 de sa résolution 2444 (2018), le Conseil de sécurité a décidé que le Groupe d'experts poursuivrait les enquêtes lancées par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée sur l'exportation vers la Somalie de substances chimiques utilisées dans la fabrication d'engins explosifs improvisés. En consultation avec des chimistes et des spécialistes de la neutralisation des explosifs et des munitions, le Groupe d'experts a établi une liste des substances chimiques et d'autres composants courants qui pourraient être utilisés par les Chabab dans la fabrication de tels engins et seraient susceptibles de produire les résultats d'analyse susmentionnés¹¹. Il a également pris contact avec des compagnies maritimes dont les navires transportent régulièrement des cargaisons vers les principaux ports somaliens ainsi qu'avec les États Membres concernés pour obtenir des informations sur les envois contenant du matériel qui pourrait être utilisé dans la fabrication d'engins explosifs improvisés, mais n'a reçu aucune information utile à ce jour.

25. Le 5 avril 2019, les forces de sécurité du Gouvernement fédéral ont récupéré des flacons vides ayant contenu de l'acide nitrique dans une cache souterraine des Chabab située à proximité de Ceelasha Biyaha, dans la banlieue de Mogadiscio (voir annexe 1.2). Cet élément peut être mélangé à de l'acide sulfurique et à de la glycérine pour produire de la nitroglycérine, substance détectée dans plusieurs analyses effectuées sur des explosifs artisanaux fabriqués par les Chabab. Les spécialistes des engins explosifs consultés par le Groupe d'experts ont indiqué que l'industrie somalienne n'avait aucune raison légitime d'utiliser de l'acide nitrique concentré¹².

⁸ De juillet 2018 à juillet 2019, les Chabab ont perpétré 137 attentats à l'engin explosif improvisé dans la région du Banaadir, contre 101 l'année précédente.

⁹ Rapport du Service de la lutte antimines sur les faits importants survenus en Somalie, 22 juillet 2019.

¹⁰ Entretiens avec des spécialistes de la neutralisation des explosifs et des munitions à Nairobi et à Mogadiscio de décembre 2018 à août 2019.

¹¹ Les demandes de renseignement portaient essentiellement sur le transport d'engrais à base de nitrate d'ammonium et de potassium ainsi que de chlorate de potassium, de chlorate de sodium, de nitroglycérine, de glycérine, d'acétone, de magnésium, d'acide nitrique, de pâte ou de poudre d'aluminium, de détonateurs, de cordeau détonant et de mélange de nitrate d'ammonium et de fioul.

¹² Entretiens avec un analyste du Federal Bureau of Investigation le 15 août 2019 et avec un chercheur en analyse décisionnelle le 20 août 2019.

26. Le Groupe d'experts a également documenté la disponibilité de deux types d'engrais contenant du potassium à Kismayo et à Mogadiscio en juillet et août 2019 (voir annexe 1.2). Toutefois, leur teneur en potassium (5 et 10 %, respectivement) était inférieure au seuil de 40 % requis pour fabriquer des engins explosifs improvisés¹³.

Saisie effectuée par l'Australie

27. Le 25 juin 2019, un navire de la marine australienne, le *HMAS Ballarat*, a saisi 697 sacs d'engrais à base de nitrate d'ammonium et environ 475 000 munitions d'armes légères dans un boutre sans pavillon naviguant en mer d'Arabie¹⁴. D'après des informations complémentaires communiquées au Groupe d'experts par la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EUNAVFOR), la saisie s'est produite à proximité des côtes d'Oman, ce qui donne à penser que le boutre pourrait avoir eu pour destination le nord de la Somalie¹⁵.

Attaque de l'hôtel Sahafi

28. Le 9 novembre 2018, les Chabab ont fait exploser trois véhicules piégés devant l'hôtel Sahafi à Mogadiscio¹⁶. Cinq hommes armés, vêtus de ce qui semblait être les nouveaux uniformes des forces de sécurité somaliennes et de bérets assortis, ont ensuite pris d'assaut le complexe¹⁷. Au moins 50 personnes ont été tuées et 100 blessées dans cette attaque, la plus meurtrière depuis celle du 14 octobre 2017, dans laquelle près de 600 personnes avaient trouvé la mort (voir S/2018/1002, annexe 2.2).

29. Par ailleurs, un fusil d'assaut de type AK retrouvé sur l'un des hommes armés portait un marquage semblable à celui du matériel importé en juillet 2017 par le Gouvernement fédéral somalien¹⁸. Au moins deux grenades à main non explosées saisies aux assaillants portaient un marquage presque identique à celui de plusieurs grenades confisquées aux Chabab par les Forces de défense populaires de l'Ouganda à Mareer en mars 2018 (voir annexes 1.3 et 2.6)¹⁹.

Financement des Chabab

30. Dans un rapport publié en 2018, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a indiqué que les Chabab tiraient des recettes de diverses sources nationales, principalement l'imposition des véhicules et des marchandises en transit, la taxation des commerces et des exploitations agricoles et le prélèvement forcé de la zakat (aumône) (voir S/2018/1002, annexe 2.4). Tout au long de la période considérée,

¹³ Entretien avec un spécialiste de la neutralisation des explosifs et des munitions, Mogadiscio, 12 août 2019.

¹⁴ Royal Australian Navy (@Australian_Navy), « The frigate #HMASBallarat conducted a boarding of a dhow in the Arabian Sea », 28 juin 2019, disponible à l'adresse suivante : https://twitter.com/Australian_Navy/status/114449225009888705.

¹⁵ Le Groupe d'experts a adressé une lettre à la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies le 2 juillet 2019 pour solliciter des informations complémentaires et demander l'autorisation d'inspecter le matériel saisi, mais n'a pas encore reçu de réponse.

¹⁶ Les Chabab avaient déjà attaqué l'hôtel Sahafi le 1^{er} novembre 2015, faisant au moins 24 morts et 30 blessés parmi les civils.

¹⁷ Voir S/2018/1002, par. 29 à 33, pour d'autres situations dans lesquelles les Chabab ont utilisé des uniformes des forces de sécurité somaliennes pour perpétrer des attaques.

¹⁸ Cargaison en provenance de Chine livrée en juillet 2017 (notifiée le 2 février 2018).

¹⁹ Voir également S/2018/1002, par. 47 à 49. Les deux grenades à main portent le marquage 349, qui correspond à une usine de Saint-Petersbourg (Fédération de Russie). Les grenades saisies par les forces ougandaises ont été fabriquées en 1980, tandis que celles confisquées lors de l'attaque de l'hôtel Sahafi ont été produites en 1979.

le Groupe d'experts a noté que les Chabab avaient continué d'utiliser un système d'extorsion dans le sud et le centre de la Somalie alors même que les forces internationales prenaient spécifiquement pour cible les points de contrôle tenus par le groupe²⁰.

31. L'enquête menée par le Groupe d'experts en 2019 a permis d'établir que les Chabab avaient encore élargi leur base de recettes en taxant de façon systématique les biens importés dans le port de Mogadiscio. Il est ressorti des entretiens avec des membres du milieu des affaires de la capitale que les Chabab avaient infiltré les institutions portuaires de Mogadiscio ainsi que les agences maritimes commerciales opérant dans cette ville²¹, de sorte que le groupe a accès aux manifestes de cargaison, qui décrivent dans le détail la nature, la valeur et la destination des marchandises importées²². Du 1^{er} au 7 avril 2019, les Chabab ont pris contact avec les dirigeants d'entreprise de la capitale pour les informer qu'une taxe serait désormais prélevée sur toutes les importations transitant par le port de Mogadiscio²³. Ils ont en outre exigé des entreprises qu'elles déclarent toutes leurs importations au service financier du groupe avant l'expédition des biens, en les avertissant que toutes les déclarations seraient corroborées par recoupement avec les manifestes de cargaison²⁴.

32. À titre d'exemple, une entreprise établie dans un pays du Conseil de coopération du Golfe a importé plusieurs milliers de tonnes de matériaux de construction dans le port de Mogadiscio à la fin de juillet 2019. Début août, les Chabab ont contacté par téléphone le représentant de l'entreprise à Mogadiscio pour lui ordonner de se rendre immédiatement au tribunal du groupe à Mubaarak (Bas-Chébéli)²⁵. À son arrivée, le représentant s'est vu présenter le manifeste de cargaison du port de Mogadiscio, dans lequel figuraient les envois effectués par l'entreprise pendant l'année civile. Les Chabab ont exigé qu'il leur verse plus de 70 000 dollars de taxes et l'ont averti que les sommes dues au titre des expéditions futures devraient être payées d'avance. Après avoir consulté sa direction, le représentant a effectué un virement de compte à compte dans une institution bancaire somalienne²⁶. Les Chabab ont remis à l'entreprise un récépissé dont on trouvera une copie (strictement confidentielle) à l'annexe 1.4.

Système judiciaire des Chabab

33. Outre leur capacité de prélever des taxes, les Chabab sont en mesure de fournir certains services de base relevant habituellement des institutions gouvernementales, y compris dans les zones qu'ils ne contrôlent pas physiquement. Dans un contexte où les institutions sont peu présentes, voire totalement absentes, la capacité du groupe de mettre en place des tribunaux rudimentaires, de permettre l'accès à un recours

²⁰ Le 25 juin 2019, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique a annoncé avoir mené des frappes aériennes ciblées à Qunyo Barrow, ville dont le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée avait établi qu'elle abritait le siège du service financier des Chabab (S/2018/1002, annexe 2.4). Voir Commandement des forces des États-Unis en Afrique, « U.S. airstrike targets al-Shabaab in support of the Federal Government of Somalia », communiqué de presse, 27 juin 2019, disponible à l'adresse suivante : www.africom.mil/media-room/pressrelease/31992/u-s-airstrike-targets-al-shabaab-in-support-of-the-federal-government-of-somalia.

²¹ Entretiens avec cinq entreprises basées à Mogadiscio, juillet et août 2019.

²² Entretien avec une société de commerce international exportant des aliments secs à Mogadiscio depuis la région du Conseil de coopération du Golfe, Doubaï (Émirats arabes unis), 26 juin 2019.

²³ Entretiens avec cinq entreprises basées à Mogadiscio, juillet et août 2019. Voir également S/2019/570, par. 39.

²⁴ Entretiens avec cinq entreprises basées à Mogadiscio, juillet et août 2019.

²⁵ Entretien avec une société de commerce international exportant des aliments secs à Mogadiscio depuis la région du Conseil de coopération du Golfe, Doubaï, 26 juin 2019.

²⁶ Ibid.

judiciaire et de faire exécuter ses jugements par la menace peut expliquer l'attrait qu'il exerce sur certaines catégories de population.

34. Les Chabab sont souvent sollicités pour arbitrer des différends relatifs à la propriété foncière, en particulier à Mogadiscio. Les poursuites engagées devant les tribunaux nationaux étant souvent longues et coûteuses – et leurs résultats imprévisibles –, il n'est pas rare que les parties demandent aux Chabab d'assurer une médiation²⁷. Les agents de la justice du groupe interrogent les voisins et d'autres témoins et convoquent les requérants et les défendeurs devant le tribunal des Chabab à Tortorooow, près d'Afgooye. Le Groupe d'experts a obtenu copie d'une citation à comparaître adressée par le groupe à un défendeur dans le cadre d'un différend foncier (voir annexe 1.5).

35. Les mécanismes de justice des Chabab peuvent présenter un attrait pour les groupes défavorisés qui n'ont que peu ou pas accès aux institutions judiciaires de l'État. À titre d'exemple, en l'absence de tribunaux des affaires familiales opérationnels dans les zones rurales, les Chabab représentent pour certaines femmes la seule possibilité d'obtenir une compensation financière de leur ex-mari ou de parents masculins²⁸. Des décisions judiciaires rendues par le groupe dans un large éventail d'affaires, notamment de divorce et de pension alimentaire, de vol, de possession d'armes et de vente de bétail, ont été retrouvées en 2018 dans la région de Bay dans des carnets ayant appartenu à des agents des Chabab décédés. On trouvera à l'annexe 1.5 des documents relatifs aux mécanismes de justice des Chabab.

Opérations régionales

Attaque du DusitD2 à Nairobi

36. Le 15 janvier 2019, à Nairobi, des militants des Chabab ont attaqué un complexe commercial abritant l'hôtel DusitD2. L'attaque a commencé par une explosion déclenchée par un kamikaze vers 15 h 25 (TU+3). Quatre hommes armés de grenades et de fusils de type AK ont ensuite donné l'assaut en prenant pour cible les personnes qui se trouvaient dans l'hôtel et dans les commerces environnants.

37. Les 4 assaillants et 21 autres personnes ont trouvé la mort dans cette attaque. La date de l'assaut était importante, puisqu'elle coïncidait avec le troisième anniversaire de l'attaque la plus meurtrière perpétrée par les Chabab contre les forces de l'AMISOM : le 15 janvier 2016, des militants avaient envahi une base de la Mission dans laquelle était stationné un contingent des Forces de défense kényanes à Ceel Adde (Somalie), faisant environ 150 morts parmi les soldats kényans (S/2016/919, par. 15 à 20).

38. Dans une déclaration détaillée publiée le lendemain de l'attaque, les Chabab ont annoncé que l'opération – baptisée *Al-Quds Lan Tuhawwad* (« Jérusalem ne sera jamais judaïsée ») – visait « des intérêts occidentaux et sionistes partout dans le monde et [avait pour objectif de] soutenir [leurs] familles musulmanes en Palestine ». Il s'agit là d'un discours inhabituel pour les Chabab, le groupe ayant jusque-là justifié les attaques dirigées contre des acteurs étrangers, tels que les pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM, par la présence de ceux-ci en territoire somalien. Cette nouvelle stratégie, consistant à attaquer des cibles occidentales et à revendiquer la « libération » de Jérusalem, pourrait s'expliquer par le fait que le groupe continue de

²⁷ De janvier à avril 2019, le Groupe d'experts a mené quatre entretiens téléphoniques avec des personnes vivant à Mogadiscio qui avaient eu recours aux services des Chabab pour régler des différends fonciers.

²⁸ International Crisis Group, « Women and Al-Shabaab's insurgency », *Crisis Group Africa Briefing No. 145*, 27 juin 2019, disponible à l'adresse suivante : www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/somalia/b145-women-and-al-shabaabs-insurgency.

subir en Somalie la concurrence de l'EIL, dont l'idéologie a toujours été plus mondialiste que celle des Chabab.

39. Près d'un an avant l'attaque du DusitD2, les Forces de sécurité kényanes avaient déjoué un attentat au véhicule piégé que les Chabab s'apprêtaient à commettre à Merti (comté d'Isiolo, Kenya), probablement à l'occasion du deuxième anniversaire de l'attaque de Ceel Adde (S/2018/1002, par. 75 à 81). Les éléments de preuve examinés par le Groupe d'experts portent à croire qu'il existe des liens entre les réseaux impliqués dans les attaques de Merti et du DusitD2, notamment un intermédiaire financier basé à Mandera (Kenya) (voir « Financement de l'attaque », *infra*) ainsi qu'un fusil de type 56-2 utilisé par l'un des assaillants du DusitD2.

Équipe chargée de l'attentat

40. L'équipe des Chabab se composait de quatre hommes armés et d'un kamikaze, Mahir Khalid Riziki. Ce dernier, seul membre de longue date des Chabab, était connu des services de police kényans pour son implication dans des attaques menées le long de la côte kényane²⁹.

41. Le chef et opérateur de la résidence protégée de la cellule dans la banlieue de Nairobi, Ali Salim Gichunge, est né en 1995 à Isiolo (Kenya). Fait inhabituel pour un agent kényan, Gichunge, plutôt que d'être directement supervisé par les Chabab depuis la Somalie, s'est vu accorder une autonomie et une marge de manœuvre considérables dans l'organisation de l'attentat, notamment en ce qui concerne le choix de la cible. Les trois autres assaillants étaient Osman Ibrahim Gedi, ressortissant kényan, Siyat Omar Abdi, réfugié du camp de Dadaab (Kenya), et un ressortissant somalien non identifié arrivé du camp de Dadaab. Chacun des assaillants était en possession de plusieurs documents d'identité, certains authentiques et d'autres fabriqués de toute pièce ou obtenus en échange de pots-de-vin.

42. Pour éviter d'attirer l'attention des forces de l'ordre, les membres de la cellule ont voyagé séparément et se sont retrouvés à Nairobi deux jours seulement avant l'attaque. La veille de l'attentat, la cible n'avait pas encore été arrêtée définitivement, puisque les membres de la cellule ont effectué une reconnaissance sur un autre site au nord de la ville.

Financement de l'attaque

43. L'un des principaux intermédiaires financiers entre les Chabab en Somalie et la cellule kényane était Abdi Ali Mohamed, ressortissant kényan basé à Mandera. Celui-ci a utilisé trois numéros de téléphone différents pour transférer près de 700 000 shillings kényans (7 000 dollars) – généralement par tranches de 70 000 shillings (700 dollars) – au chef de la cellule, Ali Salim Gichunge, au moyen de M-PESA, principal service d'argent mobile du Kenya. L'un des numéros de téléphone de Mohamed avait également été utilisé au début de 2018 pour transférer des fonds à Abdimajit Adan, agent des Chabab arrêté par les Forces de sécurité kényanes en février 2018 pour son implication dans un attentat au véhicule piégé prévu à Nairobi (voir S/2018/1002, annexe 2.3), ce qui montre qu'il existe un lien entre les deux opérations. Selon une estimation prudente, l'opération DusitD2 aurait coûté entre 45 000 et 50 000 dollars [voir annexe 1.6.1 (strictement confidentielle)].

²⁹ En 2014, Riziki faisait partie d'une cellule d'assassins chargée par les Chabab de tuer des agents de sécurité dans la région côtière. En octobre de la même année, il a été impliqué dans le meurtre d'un officier de police à l'hôtel Royal Court de Mombasa. Rapport de police confidentiel examiné par le Groupe d'experts, mars 2019.

Fusil de type 56-2

44. Le numéro de série et les marquages supplémentaires figurant sur l'arme utilisée par l'un des assaillants du DusitD2 montrent que celle-ci provenait très probablement d'un lot de 3 500 fusils de type 56-2 acheté au Gouvernement éthiopien par le Gouvernement fédéral somalien en 2013, immédiatement après la levée partielle de l'embargo sur les armes³⁰. Les agents des Chabab arrêtés par la police kényane en février 2018 étaient en possession de quatre fusils de type 56-2 qui provenaient également du lot acheté en 2013 (voir [S/2018/1002](#), annexe 2.3).

45. On trouvera à l'annexe 1.6 une étude détaillée de l'attaque menée par les Chabab contre le DusitD2.

Autres réseaux des Chabab en Afrique de l'Est

46. Les éléments de preuve recueillis dans le cadre de l'enquête relative au DusitD2 ont révélé l'existence d'autres cellules des Chabab dans la région, connectées entre elles par au moins deux coordonnateurs établis dans le fief du groupe à Jilib³¹. Des communications électroniques, rédigées pour la plupart dans un anglais fluide, ont montré que des opérations visant à enlever des ressortissants étrangers étaient prévues dans la région de Naivasha et de Nakuru (Kenya) en février 2019. Ces complots ont été déjoués par l'unité de police antiterroriste kényane³². Les chefs de cellule locaux (« émirs ») devaient transmettre des rapports d'activité mensuels à Jilib.

47. Les coordonnateurs de cellule établis à Jilib fournissaient des fonds sur demande à des agents situés au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, l'émir de chaque cellule étant tenu de soumettre une liste des prévisions de dépenses incluant un salaire mensuel de 700 dollars par agent. Sur réception d'une demande, le coordonnateur chargeait le service financier des Chabab de transférer les fonds au numéro de téléphone fourni par l'agent au moyen du service d'argent mobile M-PESA. Les demandes de fonds étaient rapidement satisfaites et rarement remises en question. Dans un cas, un coordonnateur a remis 6 000 dollars – dont 1 000 dollars devant servir à financer un mariage – à un agent dormant situé en République-Unie de Tanzanie afin de lui permettre d'établir une boulangerie à Dar es-Salaam et de se procurer des documents d'identité tanzaniens. Lorsque des demandes ont été refusées par les coordonnateurs, elles l'ont été pour des raisons opérationnelles plutôt que financières. À titre d'exemple, un coordonnateur a refusé à un agent l'achat d'un véhicule Toyota Surf à quatre roues motrices au motif qu'un étudiant – couverture utilisée par cet agent – n'utiliserait pas un tel véhicule.

48. Se fondant sur l'analyse des communications, le Groupe d'experts estime que les agents des Chabab en Somalie ont transféré environ 100 000 dollars à quatre cellules basées en Afrique de l'Est de mars 2018 à février 2019.

49. On trouvera à l'annexe 1.7 (strictement confidentielle) un compte rendu détaillé des opérations des Chabab en Afrique de l'Est.

Recrutement au Kenya

50. Les communications électroniques entre les coordonnateurs de cellule de Jilib et leurs agents sur le terrain apportent un éclairage inédit sur les techniques de recrutement employées par les Chabab au Kenya. À plusieurs reprises, des agents basés dans ce pays ont proposé comme recrues possibles des personnes de leur connaissance, généralement rencontrées dans le cadre d'activités criminelles. Dans

³⁰ Cet achat avait été notifié au Comité le 29 juillet 2013.

³¹ Identifiés par des agences de sécurité internationales grâce à leurs adresses de protocole Internet.

³² Entretien avec une source des services de sécurité internationaux, juin 2019.

un cas, un agent a proposé le recrutement d'un certain « AH », ressortissant kényan n'appartenant pas à une ethnie somalienne, avec lequel il avait commis des vols par le passé. En décembre 2018, le coordonnateur de cellule de Jilib a facilité le voyage de « AH » en Somalie via El Wak, où celui-ci a suivi une formation de 24 jours seulement dans la région du Gedo avant de regagner le Kenya en janvier 2019.

51. Le cas de « AH » est caractéristique de l'itinéraire emprunté par les recrues kényanes pour se rendre en Somalie, par le point de transit privilégié par les Chabab à El Wak, et de la formation qui leur est dispensée dans la région du Gedo. Toutefois, par d'autres aspects, il témoigne d'une évolution de la stratégie de recrutement du groupe, puisque davantage d'importance a été accordée ici aux compétences criminelles, notamment la capacité d'échapper aux forces de l'ordre, qu'à l'idéologie ou à l'affiliation à certaines mosquées ou à certains réseaux religieux.

Attaques transfrontalières visant le Kenya

52. Au cours de la période considérée, les Chabab ont multiplié les attaques éclair et les attentats à l'engin explosif improvisé le long de la frontière entre la Somalie et le Kenya, sur une superficie de près de 700 kilomètres allant du point de passage frontalier situé le plus au nord, au niveau de Mandera (Kenya), jusqu'au comté de Lamu, au sud. Le groupe a été particulièrement actif aux mois de juin et de juillet 2019, durant lesquels 30 attaques ont été commises.

53. Dans l'attaque transfrontalière la plus grave, qui a eu lieu le 15 juin 2019 à Konton (comté de Wajir, Kenya), l'explosion d'un engin explosif improvisé a fait huit morts et plusieurs blessés parmi les policiers kényans. Cet attentat s'est produit un jour seulement après l'enlèvement de trois réservistes de la police kényane, également dans la région de Konton.

54. L'intensification des attaques menées par les Chabab contre des cibles kényanes pourrait être le résultat de l'exacerbation des tensions diplomatiques entre les deux pays (voir « Différend relatif à la frontière maritime avec le Kenya », *infra*), que le groupe militant pourrait chercher à exploiter.

55. On trouvera à l'annexe 1.8 des informations complémentaires sur les attaques transfrontalières visant le Kenya.

B. Faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant

56. En 2018, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a indiqué que la faction de l'EIL commandée par Abdulqader Mu'min présente dans la région du Bari, dans le Puntland, était entrée dans une phase de repli et de réorganisation, et donné des renseignements sur l'apparition d'un réseau d'assassins dirigé par l'EIL et basé à Mogadiscio et Afgooye (S/2018/1002, par. 93 à 97). Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a constaté que des changements violents s'étaient opérés à la tête de la faction et que celle-ci avait apparemment concerté une action pour se procurer des revenus en employant contre des commerces et des personnes des techniques d'extorsion analogues à celles des Chabab. Selon une évaluation interne des Forces de sécurité du Puntland entraînées par les États-Unis, que le Groupe d'experts a obtenue à la fin du mois de novembre 2018, la faction compterait quelque 340 partisans, un chiffre qui, s'il est exact, témoigne d'une forte augmentation par rapport aux estimations précédentes du Groupe de contrôle, qui avait évalué le nombre maximum de combattants à 200 (S/2017/924, par. 32).

Luttes de pouvoir

57. La fin de l'année 2018 a été marquée par de violentes luttes de pouvoir entre, d'une part, Abdirashid Luqmaan et, d'autre part, le chef adjoint de l'EIL, Mahad Moalim³³, et ses partisans, en particulier Mohamed Ahmed Qahiye³⁴ et Abdihakim Dhuqub³⁵. Le 13 octobre, Moalim a été retrouvé mort dans le quartier d'Hodan, à Mogadiscio. Aux alentours du 18 novembre, Qahiye a été amnistié par le Président du Puntland de l'époque, Abdiweli Mohamed Ali « Gass », après quoi, craignant pour sa sécurité, il a quitté le Puntland pour l'Éthiopie³⁶. Le 14 avril 2019, Abdihakim Dhuqub a été tué dans une frappe aérienne américaine, dans les environs de Xiriir, ville du nord-est du Puntland³⁷.

58. Après la purge, Abdirashid Luqmaan (Darod/Leelkase) s'est de facto imposé comme chef de la faction de l'EIL, même si Abdulqader Mu'min conserve son statut d'émir et de chef spirituel du groupe. Luqmaan et Abdiqani « Luqmaan » (Darod/Leelkase), que le Groupe de contrôle avait considéré dans son dernier rapport de 2017 comme étant le chef des opérations militaires de l'EIL (voir S/2017/924, annexe 2.2), sont probablement la même personne. D'après des renseignements non vérifiés ressortant d'un rapport interne des Forces de sécurité du Puntland, Luqmaan aurait entre 40 et 48 ans et aurait officié en tant que chef religieux chez les Chabab à Gaalkacyo, avant de faire défection pour rejoindre la faction de l'EIL en 2015.

Conflit avec les Chabab dans la région du Bari

59. En décembre 2018, des combats ont éclaté pour la première fois depuis début 2016 entre la faction de l'EIL et les Chabab pour le contrôle de ressources en eau essentielles, situées dans les zones montagneuses de la région du Bari (voir annexe 1.9). Un conflit intense opposait les deux groupes depuis novembre 2018, époque où, semble-t-il, ils avaient commencé à se disputer les commerces qu'ils extorquaient à Mogadiscio et à Puntland. Onze employés de Hormuud Somalia, la plus grande société de télécommunications du pays, ont été tués à Mogadiscio en novembre 2018 par des hommes armés soupçonnés d'être affiliés à l'EIL et aux Chabab.

³³ Le 27 février 2018, le Département d'État des États-Unis a annoncé avoir inscrit Mahad Moalim sur la liste des membres d'organisations terroristes mondiales spécialement désignées comme telles.

³⁴ Mohamed Ahmed Qahiye aurait été le cerveau de l'attentat perpétré le 8 février 2017 contre l'International Village Hotel de Bosaso (voir S/2017/924, annexe 2.4).

³⁵ Dans le dernier rapport rendu par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée en 2017 (voir S/2017/924, annexe 2.2), Abdihakim Dhuqub était décrit comme un haut dirigeant de l'EIL et un ancien membre de l'insurrection menée par les Chabab dans les Golis, chaîne montagneuse du Puntland.

³⁶ Selon des informations fournies par des hauts responsables du renseignement du Puntland, anciens ou toujours en poste, et d'après un rapport de renseignement interne des Forces de sécurité du Puntland. Le 8 août 2019, le Groupe d'experts a reçu des informations d'un témoin oculaire, qui aurait repéré Qahiye et un autre ancien combattant de l'EIL dans le quartier de Bole, à Addis-Abeba. Voir également H. Maruf, « Under pressure, IS militants in Somalia look to Ethiopia », Voice of America, 19 août 2019, disponible à l'adresse www.voanews.com/africa/under-pressure-militants-somalia-look-ethiopia, et Salem Solomon, « Ethiopian military captures suspected IS members », Voice of America, 12 septembre 2019, disponible à l'adresse www.voanews.com/africa/ethiopian-military-captures-suspected-members.

³⁷ Commandement des forces des États-Unis en Afrique, « U.S. confirms airstrike against ISIS-Somalia's Abdihakim Dhuqub », communiqué de presse, 15 avril 2019, disponible à l'adresse www.aficom.mil/media-room/pressrelease/31765/u-s-confirms-airstrike-against-isis-somalias-abdihakim-dhuqub.

Financement de la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant

60. Après la naissance de la faction de l'EIL en octobre 2015, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a mené des enquêtes dont il est ressorti que la faction disposait de peu de ressources financières et qu'elle n'avait probablement bénéficié d'aucun soutien important de l'étranger ; lors d'interrogatoires, des anciens membres de l'EIL ont laissé entendre que le groupe peinait à rémunérer son personnel (S/2017/924, par. 36 à 42). Cependant, au cours de la période considérée, la faction a pris des mesures pour se procurer des revenus, en recourant à des techniques d'extorsion analogues à celles employées par les Chabab. Ainsi, en octobre 2018, elle est parvenue à soutirer plusieurs centaines de milliers de dollars à la société de télécommunications Amtel, établie dans le Puntland. Des employés d'autres sociétés du Puntland ont été assassinés en août et en novembre 2018 après qu'ils auraient refusé de s'acquitter des « taxes » que la faction leur réclamait. On trouvera à l'annexe 1.9 de plus amples renseignements sur les tentatives faites par la faction de l'EIL pour se procurer des revenus dans le Puntland.

Projet d'attentat contre le Vatican

61. Le 17 décembre 2018, le national somalien et affilié de l'EIL Omar Moshim Ibrahim, également connu sous le nom d'Anas Khalil, a été arrêté à Bari, en Italie, parce qu'il projetait de commettre un attentat contre le Vatican et d'autres cibles en Italie à l'occasion de la Noël, le 25 décembre. Le projet était rudimentaire et avait peu de chance d'aboutir, mais les enquêtes menées par le Groupe d'experts, qui a bénéficié de l'assistance des autorités italiennes, ont mis au jour les liens qui existaient entre « Anas Khalil » et d'importants agents de l'EIL basés dans le Somaliland, dans le Puntland, en Libye et au Kenya. Il s'agissait de la première fois que de éléments somaliens de l'EIL étaient directement liés à un projet d'attentat terroriste à l'extérieur du pays.

Omar Moshin Ibrahim

62. Omar Moshin Ibrahim, également connu sous le nom d'Anas Khalil, est né à Qardho, dans le Puntland, en octobre 1998. Il est arrivé en Italie par la Sicile à la fin de 2016, pour raison humanitaire³⁸. Avant son arrivée dans le pays, « Anas Khalil » vivait à Nairobi et s'était rendu en Libye en 2016, où il avait suivi un entraînement pendant la majeure partie de l'année. En Libye, « Anas Khalil » était affilié à Abu Ayman Al Kinye, un agent de l'EIL qui serait chargé de la « logistique et de l'immigration »³⁹, et dont le nom de guerre laisse penser qu'il a un lien avec le Kenya.

63. « Anas Khalil » était domicilié à Bari, dans le sud de l'Italie, de mars 2017 à décembre 2018. Pendant cette période, il est resté en contact avec des affiliés de l'EIL en Somalie et au Kenya. Cependant, d'après les communications interceptées, il semble qu'« Anas Khalil » ait mis au point de sa propre initiative le projet visant à placer une bombe dans la Basilique Saint-Pierre de Rome le 25 décembre, jour de Noël, et qu'il n'ait reçu aucune instruction directe d'agents de l'EIL de l'étranger. Après avoir intercepté ces communications, les autorités italiennes ont arrêté « Anas Khalil » à titre préventif pour couper court au projet.

Affiliés en Somalie et au Kenya

64. Dans les contacts enregistrés dans le téléphone portable d'« Anas Khalil » figurait un certain Abdullahi Mohamud Yusuf (aussi connu sous les noms d'Abu

³⁸ Profil d'Omar Moshin Ibrahim fourni au Groupe d'experts par les autorités italiennes en juin 2019.

³⁹ Ibid.

Hatim, Mad Mullah et Majerteni), un recruteur et facilitateur international de l'EIL, né dans le Puntland et arrêté et emprisonné dans le Somaliland en 2018. Lors de son arrestation, Yusuf détenait des documents contenant une description de la stratégie générale d'expansion de l'EIL en Afrique de l'Est⁴⁰. Selon des renseignements apportés par les autorités du Somaliland, Yusuf s'était rendu dans 12 pays d'Afrique et du Moyen-Orient, y compris l'Afrique du Sud, le Soudan, l'Arabie saoudite, l'Iraq et le Kenya⁴¹. En outre, il est apparu qu'en 2015, Yusuf se trouvait en Libye, où il travaillait dans le « département de l'immigration » de l'EIL⁴². Avant cela, il aurait également combattu aux côtés des forces de l'EIL à Tikrit (Iraq)⁴³. Si, à l'origine, il était affilié au dirigeant de la faction de l'EIL dans le Puntland, Abdulqader Mu'min, Yusuf s'est par la suite dissocié de ce dernier en raison de leurs divergences de vues concernant l'avenir de l'EIL en Afrique de l'Est⁴⁴.

65. Parmi les autres contacts fréquents d'« Anas Khalil » figurait également son frère, basé au Somaliland, Abdirauf Omar Ibrahim (aussi connu sous les noms de Abdirashid Khalil, Abdirauf Khalil et Big Debro), qui, au moment de l'établissement du présent rapport, était lui aussi détenu à Hargeysa pour des faits de terrorisme, mais dont la libération est prévue en décembre 2019.

66. On trouvera à l'annexe 1.10 (strictement confidentielle) un tableau des communications téléphoniques relatives au projet d'attentat de l'EIL.

C. Explosifs à usage commercial

Oriental Queen

67. Le 10 mars 2019, le *Oriental Queen* (numéro OMI : 8200797), navire marchand battant pavillon tanzanien, a quitté le port de Mersin (Turquie) avec à son bord 180 tonnes d'explosifs, dont 165 tonnes de mélange de nitrate d'ammonium et de fioul, ainsi que des détonateurs. Les explosifs ont été déchargés dans le port de Bosaso le 17 mai, puis transporté vers un site d'entreposage dans le village de Jariiban, situé à environ 65 kilomètres au nord-ouest de la ville côtière de Garacad, dans le Puntland. Ils étaient destinés à être utilisés dans des opérations de dynamitage liées à la construction d'un port à Garacad et de la route le reliant à Garowe, capitale du Puntland.

68. Dans une lettre datée du 28 mars 2019 et adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992), le Groupe d'experts s'est inquiété de ce que les biens expédiés puissent être détournés et utilisés par les Chabab ou la faction de l'EIL du Puntland pour fabriquer des engins explosifs improvisés, et a sollicité l'avis du Comité. Ce dernier a jugé que les explosifs destinés à un usage commercial n'étaient pas visés par l'embargo sur les armes, mais a souscrit à l'avis du Groupe d'experts et estimé que la cargaison posait une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie.

69. Sous le régime d'embargo sur les armes en vigueur, il n'y a aucune obligation de notifier au Comité les transferts d'explosifs commerciaux à la Somalie. Le Groupe

⁴⁰ Réunions avec des agences de sécurité et des responsables politiques du Somaliland à Hargeysa, 11 et 13 février 2019. Le Groupe d'experts a adressé un courrier au Somaliland le 14 juin 2019 pour demander des copies de ces documents stratégiques, mais n'a obtenu aucune réponse.

⁴¹ Dossier d'Abdullahi Mohamud Yusuf fourni au Groupe d'experts en février 2019.

⁴² Profil d'Omar Moshin Ibrahim fourni au Groupe d'experts par les autorités italiennes en juin 2019.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Entretiens avec un responsable de la sécurité du Somaliland, 11 février 2019, et avec un membre d'une agence de sécurité occidentale, 30 juillet 2019.

d'experts recommande donc que les prochains envois d'explosifs commerciaux soient au minimum notifiés au Comité pour information et que les États Membres fassent preuve de vigilance concernant les entités relevant de leur juridiction qui fournissent des explosifs commerciaux à la Somalie (voir sect. VIII ci-après).

D. Relations entre les pouvoirs fédéral et régional

70. La période considérée a été marquée par la détérioration des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la Fédération. Ces tensions ont mis en lumière le fait qu'aucun dispositif adéquat n'était prévu dans la constitution pour délimiter les attributions respectives du Gouvernement fédéral et des autorités des États membres pour ce qui était des élections régionales.

Élections dans l'État du Sud-Ouest

71. À la fin de 2018, l'élection à la présidence régionale organisée dans l'État du Sud-Ouest a été marquée par des reports multiples, des démissions et des soupçons d'ingérence de la part du Gouvernement fédéral, ainsi que par la détérioration des conditions de sécurité, qui a entraîné la mort de 15 civils.

72. En novembre et décembre 2018, les opérations électorales ont été reportées à trois occasions : d'abord à cause de la démission du comité électoral, puis à cause du retrait de candidats de premier plan et enfin en raison de désaccords concernant l'admissibilité de certains candidats à la présidentielle⁴⁵. La majorité des candidats ont accusé le Gouvernement fédéral d'apporter un appui politique et financier à son candidat favori, Abdiaziz Mohamed « Laftagareen »⁴⁶.

Candidature de Mukhtar Robow

73. Le 4 octobre 2018, Mukhtar Robow, ancien chef adjoint des Chabab qui avait fait défection en août 2017, a annoncé sa candidature à la présidence de l'État du Sud-Ouest⁴⁷. Le Ministère de la sécurité du Gouvernement fédéral a déclaré sa candidature irrecevable, au motif que, pour briguer un poste politique, Robow devait encore remplir des conditions préalables indéterminées⁴⁸.

74. Le 30 novembre 2018, un avion transportant 130 policiers armés du Gouvernement fédéral venus de Mogadiscio a atterri à Baido. Le Ministre de la sécurité de l'État du Sud-Ouest, Hassan Hussein Elay, a justifié ce déploiement en expliquant que des moyens supplémentaires étaient nécessaires pour assurer la sécurité des opérations électorales⁴⁹.

75. Le 13 décembre 2018, Mukhtar Robow a été invité par des représentants de l'État du Sud-Ouest à assister à une réunion au Palais présidentiel de l'État, situé dans la région de Baidoa, placée sous la protection de l'AMISOM. À son arrivée, les forces de sécurité somaliennes, appuyée par les Forces éthiopiennes de défense nationale, l'ont arrêté⁵⁰. Au cours de son arrestation, plusieurs individus armés qui lui étaient

⁴⁵ Entretiens avec des parlementaires de l'État du Sud-Ouest et des membres du Comité électoral de l'État, Nairobi, le 12 février 2019.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Mohamed Olad Hassan, « Somalia Government blocks ex-militant from seeking political office », Voice of America, 5 octobre 2018, disponible à l'adresse www.voanews.com/a/somalia-government-blocks-ex-militant-seeking-political-office/4601493.html.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Entretien avec un représentant de l'ONU, Nairobi, le 10 décembre 2018.

⁵⁰ L'AMISOM a nié toute implication dans l'arrestation de Mukhtar Robow. Le Groupe d'experts s'est entretenu par téléphone avec plusieurs parlementaires de l'État du Sud-Ouest ainsi qu'avec

fidèles ont ouvert le feu contre des soldats des Forces éthiopiennes à l'intérieur du complexe protégé, faisant des victimes dans les deux camps⁵¹. Sous la supervision de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité du Gouvernement fédéral, Robow a été emmené par avion à Mogadiscio, où il se trouvait toujours au moment de l'établissement du présent rapport. Le rôle joué par les Forces éthiopiennes dans l'arrestation de Robow risque d'exacerber le sentiment anti-éthiopien des communautés locales de la région, dont on sait qu'elles leur communiquaient précédemment des informations sur les mouvements des Chabab⁵².

Meurtres de manifestants

76. Après l'arrestation de Mukhtar Robow, du 13 au 15 décembre 2018, le Gouvernement fédéral et les forces de sécurité somaliennes régionales ont répondu aux manifestations populaires de Baidoa en recourant à la force létale, faisant 15 morts parmi les civils. La veille des manifestations, le colonel Mahat Abdirahman, chef de la police de l'État du Sud-Ouest, avait plaidé en faveur de l'emploi de la force létale contre les protestataires⁵³. En août 2019, le colonel a été nommé à la tête de l'administration pénitentiaire par le Gouvernement fédéral.

77. Le 5 janvier 2019, les autorités de l'État du Sud-Ouest ont mis sur pied une commission d'enquête sur le meurtre des manifestants⁵⁴. Cette dernière a publié son rapport en février 2019, dans lequel elle a conclu que quatre personnes avaient été tuées, sans toutefois identifier d'auteurs⁵⁵. De son côté, le Groupe d'experts a vérifié l'identité de 15 victimes civiles⁵⁶.

Paielements financiers

78. Les paiements financiers faits aux parlementaires régionaux de l'État du Sud-Ouest ont joué un rôle déterminant dans l'issue de l'élection régionale⁵⁷. Le Groupe d'experts a reçu de nombreuses informations selon lesquelles, au début du mois de novembre 2018, 82 parlementaires s'étaient rendus en avion tous frais payés à Mogadiscio, où ils avaient reçu une première somme d'environ 5 000 dollars chacun en échange de leur soutien en faveur de certains candidats à la présidence⁵⁸. Lors d'entretiens, des parlementaires de l'État du Sud-Ouest ont confirmé qu'en échange

des citoyens des environs qui ont dénoncé l'implication des Forces éthiopiennes de défense nationale dans l'arrestation. Cependant, il n'a pas encore pu interroger Mukhtar Robow, celui-ci étant toujours détenu à Mogadiscio.

⁵¹ Entretiens avec quatre parlementaires de l'État du Sud-Ouest, Nairobi, le 12 février 2019.

⁵² Entretien avec un agent de sécurité éthiopien, Addis-Abeba, le 3 avril 2019. Le 18 janvier 2019, au lendemain des élections tenues dans l'État du Sud-Ouest, les Chabab ont tendu une embuscade à un convoi des Forces éthiopiennes de défense nationale en route vers Baidoa. Ils ont affirmé avoir tué 60 soldats, chiffre qui n'a toutefois pu être vérifié de manière indépendante.

⁵³ Dans une vidéo publiée en décembre 2018, le colonel Abdirahman menaçait de « tirer dans le tas », avant de préciser à son interlocuteur que la loi « permettait même de tuer » les manifestants. Voir Harun Maruf (@HarunMaruf), « Video : Gen Mahad Abdirahman Aden the former Baidoa police chief », 24 août 2019 (vidéo en somali), disponible à l'adresse suivante : <https://twitter.com/harunmaruf/status/1165333569977425925?s=12>.

⁵⁴ Lettre de la présidence de l'État du Sud-Ouest, 5 janvier 2019.

⁵⁵ Rapport d'évaluation de la Commission d'enquête de l'État du Sud-Ouest sur les manifestations qui ont eu lieu à Baidoa du 13 au 15 décembre 2018.

⁵⁶ Entretiens avec des individus et des membres de partis politiques de l'État du Sud-Ouest, Nairobi, le 28 mars 2019 ; rapport confidentiel sur le meurtre de civils à Baidoa fourni par des acteurs somaliens de la société civile, 28 mars 2019.

⁵⁷ Entretiens à Nairobi avec plusieurs parlementaires de l'État du Sud-Ouest, entre décembre 2018 et mars 2019, et avec deux candidats à la présidence de l'État, en mars 2019.

⁵⁸ Ibid.

de leur soutien, on avait promis de leur verser 20 000 et 30 000 dollars supplémentaires une fois l'élection terminée⁵⁹.

79. En outre, d'importantes sommes ont été versées à des hauts représentants de l'État du Sud-Ouest dans les semaines ayant précédé l'élection. Le Groupe d'experts a examiné des renseignements financiers dont il est ressorti qu'avant l'élection, un éminent ministre de l'État du Sud-Ouest avait reçu des versements pour un montant total de plusieurs centaines de milliers de dollars. Ces versements émanaient de trois personnes basées à Mogadiscio, dont une est un commis aux finances dans un bureau important du Gouvernement fédéral, selon les informations du Groupe d'experts⁶⁰.

80. Le 19 décembre 2018, la présidentielle de l'État du Sud-Ouest s'est achevée avec l'élection, par le parlement régional, du candidat soutenu par le Gouvernement fédéral, Abdiaziz Mohamed « Laftagreen ».

Opérations électorales du Puntland

81. L'élection organisée dans le Puntland a elle aussi été marquée par des dénonciations relatives à la corruption des parlementaires et à la manipulation de la procédure ayant abouti à leur nomination. Le Groupe d'experts a par exemple reçu des éléments attestant qu'il avait été proposé à un futur parlementaire de renoncer à son poste en échange de 15 000 dollars et de laisser la place à une autre personne soutenant un certain candidat à la présidentielle. De surcroît, des candidats auraient versé à des parlementaires des sommes allant de 30 000 à 70 000 dollars pour s'assurer leur soutien⁶¹.

82. Des accusations de tentative d'ingérence de la part du Gouvernement fédéral ont également entaché les opérations électorales du Puntland. Ainsi, un membre de la Chambre haute du Parlement fédéral a affirmé que le Gouvernement fédéral avait cherché à influencer l'issue de l'élection en soutenant financièrement des candidats alliés⁶². Il semblerait néanmoins que ces tentatives aient été vaines. Le 9 janvier 2019, le Parlement du Puntland a élu Said Abdullahi Mohamed « Deni » à la présidence du Puntland, qui a succédé ainsi à Abdiweli Mohamed Ali « Gass » après une passation de pouvoir pacifique.

Opérations électorales du Djoubaland

83. En juillet et août 2019, l'élection présidentielle du Djoubaland à Kismayo a été marquée par de très vives tensions politiques entre le Gouvernement fédéral, l'administration du Djoubaland et des membres locaux de l'opposition. À l'image de ce qui s'est passé lors des élections tenues dans l'État du Sud-Ouest et dans le Puntland, c'est l'interprétation du rôle donné au Gouvernement fédéral dans la Constitution provisoire somalienne concernant les élections régionales qui était au cœur du différend politique. Le 12 juillet, le lourd climat politique a été exploité par les Chabab, qui ont perpétré une attaque complexe contre l'hôtel Medina à Kismayo,

⁵⁹ Entretiens avec deux candidats à la présidence de l'État du Sud-Ouest et plusieurs parlementaires du même État, Nairobi, le 12 mars 2019.

⁶⁰ Les données relatives à ces transferts sont archivées au Secrétariat.

⁶¹ La corruption généralisée des parlementaires et d'autres irrégularités survenues au cours de l'élection du Puntland ont été signalées au Groupe d'experts par deux candidats à la présidence, un ancien agent du renseignement du Puntland et des membres de la société civile en janvier et février 2019.

⁶² Garowe Online, « Somalia is not headed to the right direction, says Senator », 26 avril 2019, disponible à l'adresse www.garoweonline.com/en/news/puntland/somalia-is-not-headed-to-the-right-direction-says-senator.

faisant au moins 26 morts et une cinquantaine de blessés. Il s'agissait là du premier attentat du genre dans la ville.

84. Le 4 juillet 2019, la commission indépendante chargée des élections et du découpage électoral du Djoubaland a annoncé que des représentants des chefs traditionnels du Djoubaland nommeraient 75 parlementaires, qui éliraient le président de la région. Le Gouvernement fédéral et des acteurs locaux se sont dits préoccupés par l'opacité de la procédure de nomination et, le 6 juillet, le Gouvernement fédéral a publié une déclaration selon laquelle la procédure serait soumise à l'approbation de son Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales. Les autorités du Djoubaland l'ont alors accusé de chercher à influencer illégitimement l'issue de l'élection et, le 25 juillet, ont interdit à ses représentants de se rendre au Djoubaland jusqu'à ce que l'élection soit achevée.

85. Le climat politique à Kismayo s'est encore alourdi en raison de tensions entre le Kenya et l'Éthiopie au sujet de l'appui apporté par le Kenya au Président alors en poste au Djoubaland, Ahmed Mohamed Islam « Madobe », et du soutien que l'Éthiopie semblait accorder au Gouvernement fédéral somalien. Le 19 août 2019, les autorités du Djoubaland ont empêché un avion transportant des représentants éthiopiens d'atterrir à l'aéroport de Kismayo, ce qui a donné lieu à un affrontement armé entre les troupes kényanes et éthiopiennes à l'aéroport⁶³.

86. Le 22 août 2019, Ahmed Mohamed Islam « Madobe » a été déclaré Président du Djoubaland par la commission indépendante chargée des élections et du découpage électoral⁶⁴. Le même jour, un parlement fantôme contrôlé par l'opposition a élu à la présidence Abdirashid Mohamed Hiddig, parlementaire et membre du Gouvernement fédéral somalien⁶⁵. Toujours le même jour, le Gouvernement fédéral somalien a rejeté les résultats des deux élections.

Secteur de la sécurité

87. Au cours de la période considérée, les réformes du secteur de la sécurité ont principalement visé à mettre en œuvre le Plan de transition pour la Somalie, adopté en avril 2018, qui prévoit le transfert des responsabilités de l'AMISOM en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes d'ici à 2021, année où la Mission doit procéder au retrait de ses effectifs.

88. Bien qu'une partie des premiers objectifs du plan aient été atteints, les objectifs à moyen terme relatifs à la sécurisation des principaux itinéraires de ravitaillement restent à accomplir. Des hauts représentants de l'AMISOM ont indiqué au Groupe d'experts que les forces du Gouvernement fédéral ne jouaient pas bien leur rôle, n'avaient, bien souvent, pas pris le relais de l'AMISOM, par exemple dans la ville stratégique de Leego (région de Bay), et n'avaient pas non plus suffisamment déployé d'effectifs pour tenir et sécuriser les principaux itinéraires de ravitaillement⁶⁶.

89. En outre, à l'issue d'une évaluation régionale de l'état de préparation opérationnelle qu'elle a conduite de mars 2018 à janvier 2019, l'AMISOM a conclu que plus de 20 000 agents des forces des États membres de la fédération échappaient à la structure de commandement et de contrôle du Gouvernement fédéral. Dans son rapport, la Mission a ajouté que les forces régionales avaient certes reçu une certaine forme d'entraînement, mais que leur solde n'était pas versée régulièrement et qu'elles

⁶³ Les forces du Djoubaland ont garé leurs véhicules sur la piste d'atterrissage pour empêcher l'avion d'atterrir.

⁶⁴ Ahmed Mohamed Islam « Madobe » a obtenu 56 voix sur 74.

⁶⁵ Par la suite, un troisième candidat à la présidence, Abdinasir Seerar, s'est lui aussi autoproclamé Président du Djoubaland.

⁶⁶ Entretiens avec des hauts représentants de l'AMISOM à Addis-Abeba, 2 avril 2019.

manquaient de matériel et de véhicules. Il est essentiel que les forces des États membres de la fédération soient bien intégrées au Dispositif national de sécurité pour que la Mission puisse réduire progressivement ses effectifs comme prévu. À ce stade, le Groupe d'experts doute que l'AMISOM puisse se retirer comme prévu d'ici à 2021.

Plan de transition et réduction des effectifs de la Mission de l'Union africaine en Somalie

90. Le 16 février 2019, les commandants militaires de l'AMISOM sont parvenus à un consensus sur les activités opérationnelles à mener sous l'égide du concept des opérations pour 2018-2021, qui avait été précédemment approuvé le 26 novembre 2018 et entériné par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 9 février 2019⁶⁷.

91. Conformément au concept des opérations, l'AMISOM a poursuivi ses retraits et ses transferts aux forces de sécurité somaliennes au cours de la période considérée :

a) Une académie militaire à Mogadiscio a été remise au Gouvernement fédéral le 28 février 2019. Les 500 soldats burundais qui y étaient stationnés ont été transférés : 200 à Maslah, à 20 kilomètres à l'est de Mogadiscio, et 300 à Jawhar et dans les bases opérationnelles avancées du secteur 5 ;

b) En février 2019, environ 1 000 soldats burundais stationnés au Hirshébeli ont commencé à être rapatriés, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 2431 (2018) du Conseil de sécurité. Au 5 avril 2019, le retrait des troupes était terminé.

Prise de contrôle de villages du Bas-Chébéli par le bataillon de Danab

92. De mai à août 2019, l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne, secondées par les Forces spéciales des États-Unis, ont lancé une offensive pour s'emparer de villages stratégiques du Bas-Chébéli alors aux mains des Chabab. Ces opérations ont permis de reprendre le contrôle des villages de Bariire, de Sabiid, de Caanoole et d'Aw Dheegle, tous situés dans un rayon de 50 kilomètres de Mogadiscio. Il s'est agi là d'une avancée majeure dans le rétablissement des conditions de sécurité à Mogadiscio, car ces villages étaient les points de cheminement d'un axe essentiel emprunté par les Chabab pour faire entrer des combattants et des engins explosifs improvisés dans la capitale. Le 14 août, cependant, les Chabab ont lancé une attaque coordonnée contre la base opérationnelle avancée d'Aw Dheegle à l'aide de trois véhicules piégés, de mortiers et d'hommes armés⁶⁸. L'attaque a été repoussée par les forces de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne, mais la base demeurait exposée au danger du fait de la présence de Chabab dans la ville toute proche de Mubarak, où l'on savait déjà que des engins explosifs improvisés étaient fabriqués pour être utilisés dans des attentats à la voiture piégée dans Mogadiscio. Pour que les opérations menées par les forces de sécurité dans le Bas-Chébéli soient un succès sur le long terme, il faudra que le Gouvernement fédéral soit capable de déployer suffisamment d'effectifs pour garder le contrôle des territoires, d'assurer la gouvernance de ces derniers et de fournir des services aux personnes qui y résident⁶⁹.

⁶⁷ AMISOM, « AMISOM commanders reach a consensus on military operations », communiqué de presse du 16 février 2019, disponible à l'adresse <http://amisom-au.org/2019/02/amisom-commanders-reach-a-consensus-on-military-operations/>.

⁶⁸ Les véhicules piégés avaient été blindés, comme ceux que les Chabab avaient utilisés le 19 janvier 2019 à Baar Sanguni, dans le Bas-Djouba.

⁶⁹ Les Chabab ont dit aux résidents de Bariire qu'ils feraient mieux de ne pas revenir dans la zone. Entretien avec une source, Mogadiscio, 13 août 2019, et rapport de sécurité confidentiel, août 2019.

Intégration des forces d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a dans l'Armée nationale somalienne

93. La dernière semaine du mois de juin 2019, le Gouvernement fédéral a annoncé que la principale faction d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ), un groupe de militants soufis créé en 1991 et soutenu par l'Éthiopie, et possible contrepoids aux Chabab, serait intégrée aux forces de sécurité fédérale. L'intégration de l'ASWJ aux structures fédérales constitue un grand pas en avant qui aidera les forces somaliennes à reprendre les responsabilités de l'AMISOM en matière de sécurité. Pour que cette intégration soit une réussite, il faudra que le Gouvernement fédéral accède aux demandes de pouvoir et de contrôle des ressources du groupe sans mettre à mal la capacité de ce dernier à contrer les Chabab ni aliéner d'autres factions politiques à Galmudug.

Enregistrement biométrique de l'Armée nationale somalienne

94. D'après des documents qu'il a transmis au Comité, le Gouvernement fédéral a achevé la première phase d'enregistrement biométrique de l'Armée nationale somalienne en mars 2019. C'est là un progrès notable tant du point de vue de la réforme de la sécurité que de celui du versement des salaires⁷⁰. Le Groupe d'experts a obtenu de manière indépendante un document relatif aux états de paie, dont il ressort que 15 962 soldats étaient enregistrés en février 2019. On ne sait toutefois pas très bien si ceux qui étaient précédemment considérés comme membres de l'Armée par le Gouvernement fédéral sont repris dans la composition actuelle de l'Armée. Le Groupe d'experts a réalisé trois études de cas sur l'enregistrement de l'Armée nationale somalienne, respectivement dans le secteur 60, le secteur du 12 avril et la base militaire General Gordon, à l'issue desquelles il a conclu que la moitié seulement des soldats dont les noms avaient été consignés en 2017 et 2018 (315 sur 678) avaient été inscrits sur le registre biométrique de 2019. On ignore si cela s'explique par la défection, la démobilisation ou la mort de certains d'entre eux, ou par le fait qu'ils aient été blessés ou n'aient tout simplement pas encore été enregistrés.

95. On trouvera à l'annexe 1.12 les trois études de cas réalisées par le Groupe d'experts sur l'enregistrement biométrique de l'Armée nationale somalienne.

E. Gestion des finances publiques

Perception des redevances de navigation aérienne

96. Au mois de mai 2019, le Gouvernement fédéral somalien avait fait d'importants progrès dans la gestion des finances publiques après avoir achevé trois programmes de référence du Fonds monétaire international (FMI), qui consistait en une série de critères techniques visant à élargir la base d'imposition. Parmi les sources de recettes potentielles mises en évidence dans les programmes figurait la perception directe des redevances de navigation aérienne, responsabilité transférée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) au Gouvernement fédéral en juin 2019. Cependant, une enquête menée par le Groupe d'experts a révélé l'existence d'irrégularités financières au sein de l'Autorité somalienne de l'aviation civile et de la météorologie s'agissant de la perception desdites redevances, l'Autorité ayant fait disparaître la dette de 5,8 millions de dollars que lui devait la compagnie Jubba Airways sans percevoir les fonds correspondants.

⁷⁰ Rapport périodique du Gouvernement fédéral présenté au Conseil de sécurité en application du paragraphe 21 de la résolution 2444 (2018), le 19 mars 2019.

Contexte

97. Peu après l'effondrement du Gouvernement somalien, en 1991, l'OACI s'est chargée de gérer l'espace aérien du pays au titre d'un accord conclu en 1994. Conformément aux directives de l'organisation, tout aéronef transitant par l'espace aérien somalien était tenu de verser un montant de 275 dollars par vol au titre des redevances de navigation aérienne. En 1995, l'organisation a conclu un accord avec l'Association du transport aérien international (IATA), au titre duquel elle percevrait ces redevances pour le compte de la Somalie et déposerait les sommes perçues sur un fonds qu'elle administrerait et qui servirait à financer et appuyer l'exploitation sûre de l'espace aérien somalien. D'après la IATA, d'août 2008 à juillet 2019, environ 112 millions de dollars ont été perçus et transférés sur le fonds⁷¹.

98. Après la reconnaissance internationale du Gouvernement fédéral somalien en 2012, des préparatifs ont été lancés en vue de transférer le contrôle de l'espace aérien somalien de l'OACI au Gouvernement fédéral et de verser à ce dernier le solde de 6,5 millions de dollars du fonds. Le transfert des responsabilités s'est achevé par la signature d'un accord entre l'OACI, la IATA et le Gouvernement fédéral somalien, en juin 2019.

Utilisation par le Gouvernement fédéral somalien du fonds administré par l'Organisation de l'aviation civile internationale

99. Avant la remise à disposition du fonds, en 2019, l'OACI avait transféré des fonds sur des comptes bancaires du Gouvernement fédéral, que celui-ci lui avait demandés pour financer certains projets. Bien que les fonds en question aient effectivement servi à financer certains projets, des irrégularités ont aussi été constatées. Ainsi, le 29 mai 2014, l'OACI a transféré sur le compte d'un bureau de transferts de fonds basé à Djibouti, dont les coordonnées avaient été fournies par le Gouvernement fédéral, un montant de 350 000 dollars destiné en principe à financer une série de séances de formation à l'intention du personnel de l'Autorité somalienne de l'aviation civile et de la météorologie à Mogadiscio. L'organisation a dit douter que les fonds aient jamais servi à financer de telles formations et a signalé les faits pour enquête interne⁷².

100. En 2015, une délégation du Gouvernement fédéral, dirigée à l'époque par le Ministre des transports et de l'aviation civile, s'est rendue au siège de l'OACI à Montréal et a demandé le retrait de 150 000 dollars du fonds⁷³. Ce transfert lui a été refusé car le compte destinataire qu'elle avait désigné était un compte privé⁷⁴. La délégation a alors demandé que la somme lui soit remise en espèces, demande à laquelle l'OACI n'a pas pu accéder non plus⁷⁵.

Redevances de navigation aérienne dues par les compagnies aériennes somaliennes

101. Il est ressorti d'un précédent audit interne de l'OACI que les compagnies aériennes établies en Somalie ou détenues par des nationaux somaliens refusaient

⁷¹ Lettre adressée au Groupe d'experts par la IATA, le 8 août 2019. D'après l'Association, aucun document comptable antérieur au mois d'août 2008 n'est disponible.

⁷² Du 29 au 31 mai 2019, le Groupe d'experts a mené une série d'entretiens avec des hauts représentants de l'OACI à Montréal. Au cours de l'examen de l'enquête menée par l'OACI concernant ces faits, un représentant de l'organisation qui avait approuvé le transfert de 350 000 dollars a dit, non sans ironie, que « l'argent, c'[était] pour leur Mercedes ».

⁷³ Entretiens avec le personnel de l'OACI à Montréal, du 29 au 31 mai 2019.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid.

généralement de s'acquitter des 275 dollars de redevance par vol⁷⁶. Au 31 juillet 2019, le montant total des redevances de navigation encore dues à la IATA s'élevait à 25,5 millions de dollars⁷⁷. Plus de 20 millions étaient dus par des compagnies aériennes enregistrées en Somalie ou détenues par des nationaux somaliens. Bluebird Aviation est la compagnie qui a accumulé les arriérés les plus importants (5,2 millions de dollars au mois de juillet 2019)⁷⁸.

Question de la dette de Jubba Airways

102. Avant le mois de février 2018, la dette la plus élevée concernant les redevances de navigation aérienne, qui s'élevait à 5,8 millions de dollars, était détenue par Jubba Airways, dont le Président-Directeur général était un parlementaire siégeant au Gouvernement fédéral. Dans une lettre datant de décembre 2017, le Directeur général de l'Autorité de l'aviation civile et de la météorologie de l'époque avait informé l'OACI et la IATA que Jubba Airways s'était acquittée de toutes les factures en souffrance pour ce qui était des redevances de navigation aérienne⁷⁹. Des relevés des comptes internes datant de février 2018 obtenus par le Groupe d'experts montrent que la dette de 5,8 millions de dollars de Jubba Airways avait disparu des comptes. Toutefois, d'après le Ministre des transports et de l'aviation du Gouvernement fédéral, ni Jubba Airways ni aucune autre compagnie aérienne somalienne n'avait directement réglé sa dette de navigation auprès de l'Autorité ou de quelque autre institution du Gouvernement fédéral⁸⁰. Jubba Airways n'a pas fourni au Groupe d'experts la preuve de paiement qu'il lui avait demandée⁸¹.

Désignation du compte de l'Autorité somalienne de l'aviation civile et de la météorologie comme compte destinataire des redevances de navigation aérienne

103. Le 27 juin 2019, l'OACI, la IATA et le Ministre des transports et de l'aviation du Gouvernement fédéral ont signé un accord déchargeant l'OACI de la responsabilité de percevoir les redevances de navigation aérienne. Au titre de cet accord, c'est le compte de l'Autorité somalienne de l'aviation civile et de la météorologie (compte n° 1040) ouvert auprès de la Banque centrale de Somalie qui a été désigné comme compte destinataire des redevances de navigation aérienne qui seraient perçues à l'avenir⁸². Selon les normes du Gouvernement fédéral en matière de gestion financière – et les critères fixés dans les programmes de référence du FMI –, ces recettes devraient être versées sur le compte unique du Trésor ouvert à la Banque centrale de Somalie. Le Ministre des transports et de l'aviation civile a déclaré que, malgré les

⁷⁶ OACI, « Financial audit of Som/03/016 and Som/95/901 (Civil Aviation Caretaker Authority For Somalia) », 6 avril 2011.

⁷⁷ « Open items report summary – as of 31 July 2019 », transmis par la IATA au Groupe d'experts le 8 août 2019.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Lettre datée du 12 décembre 2017, adressée au coordonnateur de projet de l'OACI à Mogadiscio par Yusuf Abdi Abdulle, Directeur général de l'Autorité somalienne de l'aviation civile et de la météorologie.

⁸⁰ Entretien avec le Ministre des transports et de l'aviation civile du Gouvernement fédéral, Mohamed Abdullahi Salat, le 12 septembre 2019.

⁸¹ Entretien avec le Président-Directeur général de Jubba Airways, Said Nur Qailie, Nairobi, le 23 août 2019.

⁸² Au cours de la période antérieure, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée avait souligné que les comptes de ministères avaient été utilisés à la place du compte unique du Trésor, empêchant de fait les autorités fiscales du Gouvernement fédéral de contrôler leurs revenus (voir, par exemple, S/2015/801, annexe 3.3).

dispositions prévues dans l'accord, les redevances perçues seraient directement versées sur ledit compte⁸³.

104. Après l'accord de juin 2019, l'OACI a transféré le solde du fonds (6,5 millions de dollars) au Gouvernement fédéral ; le compte destinataire était celui de l'Autorité somalienne de l'aviation civile et de la météorologie (compte n° 1040)⁸⁴.

105. On trouvera à l'annexe 1.13 des documents relatifs à la perception des redevances de navigation aérienne et à la dette de Jubba Airways.

F. Industrie pétrolière et gazière

Différend relatif à la frontière maritime avec le Kenya

106. Un différend relatif à la frontière maritime entre le Kenya et la Somalie, qui concerne une zone de plus de 100 000 kilomètres carrés dans l'océan Indien, est en instance devant la Cour internationale de Justice depuis août 2014⁸⁵. Le 7 février 2019, le Gouvernement fédéral somalien, agissant en partenariat avec Spectrum Geo (devenu TGS), une société de données relatives à la prospection sismique pétrolière, a tenu une conférence sur les hydrocarbures à Londres, dont l'objectif était de présenter les résultats de l'étude sismique réalisée au large de la Somalie en 2016. Une semaine plus tard, le Gouvernement kényan a temporairement rappelé son ambassadeur auprès de la Somalie au motif que, à l'occasion de la conférence, le Gouvernement fédéral somalien aurait vendu aux enchères des blocs pétroliers et gaziers situés dans la zone économique exclusive du Kenya. Toutefois, la conférence était consacrée à la présentation de données n'ayant aucun rapport avec la zone contestée et aucune mise aux enchères ou procédure de soumission concernant des blocs pétroliers n'a eu lieu. Le différend maritime qui oppose le Kenya et le Gouvernement fédéral somalien a néanmoins alimenté les tensions entre les deux parties, ce qui donne aux Chabab un espace à exploiter⁸⁶ et pourrait faire naître des désaccords entre le Kenya et d'autres pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM et soutiennent plutôt le Gouvernement fédéral somalien. Il est essentiel pour la sécurité de la région que les deux pays entretiennent des bonnes relations, en particulier concernant les activités menées par les Chabab des deux côtés de leur frontière commune (voir « Attaques transfrontalières visant le Kenya », *supra*).

G. Piraterie maritime

107. Au cours de la période considérée, on a déploré un acte de piraterie réussi au large des côtes somaliennes. Le 19 avril 2019, le boutre *Al Ahzam* battant pavillon yéménite a été saisi par des pirates armés dans les environs de Cadale, au nord de Mogadiscio. L'embarcation a ensuite été utilisée comme bateau mère pour commettre, sans succès, des actes de piraterie contre les navires de pêche *Adria*, *Txori Argi* et *Shin Shuen Far* 889 le 21 avril.

⁸³ Entretien avec Mohamed Abdullahi Salat, le 12 septembre 2019.

⁸⁴ Email d'un représentant de l'OACI, le 24 septembre 2019.

⁸⁵ Le Kenya soutient que le tracé de la frontière maritime devrait longer le parallèle situé entre 1° et 2° de latitude sud à partir de sa frontière terrestre avec la Somalie. Le Gouvernement fédéral estime quant à lui que la frontière maritime de la Somalie devrait s'étendre de la côte vers le sud-est, dans le prolongement de la frontière terrestre du pays.

⁸⁶ Dans un message audio publié le 19 septembre 2019, le dirigeant des Chabab, Ahmad Umar, a exhorté les Somaliens à dénoncer les tentatives du Kenya d'annexer de larges pans du territoire plutôt qu'à chercher à occuper leur océan.

108. Le 23 avril, les forces navales de la mission de lutte contre la piraterie EUNAVFOR ont intercepté et arraisonné l'*Al Ahzam*. Cinq pirates, dont trois ont été blessés par balles, ont été transférés aux Seychelles pour y être jugés. Selon l'EUNAVFOR, l'un des pirates capturés avait précédemment été jugé aux Seychelles pour avoir participé à la tentative de détournement du navire de pêche *Galerna III*, le 18 novembre 2017 (S/2018/1002, par. 135), mais avait été libéré par la suite pour vice de forme⁸⁷. Des données biométriques reçues ultérieurement de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont confirmé que Mohamed Dahir Wehliye, pirate arrêté à la suite du détournement de l'*Al Ahzam*, en avril 2019, avait précédemment été détenu en 2017 pour son implication dans les tentatives de détournement du *Galerna III* et de l'*Ever Dynamic*⁸⁸, navire marchand battant pavillon panaméen (voir annexe 1.14 pour de plus amples renseignements).

III. Embargo sur les armes

A. Respect par le Gouvernement fédéral somalien des obligations qui lui incombent au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes

109. Au cours de la période considérée, le Gouvernement fédéral somalien a davantage respecté les obligations concernant les notifications au Conseil de sécurité. Sur les sept notifications reçues par le Comité, cinq étaient conformes aux obligations faites au Gouvernement au titre de la levée partielle de l'embargo sur les armes.

110. Le refus du Gouvernement fédéral d'accorder l'accès à ses entrepôts militaires au cours de la période visée par le présent rapport a toutefois empêché le Groupe d'experts de vérifier comme il se devait que le Gouvernement respectait bien toutes les conditions de la levée partielle. Cependant, comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 32 de sa résolution 2444 (2018), le Secrétaire général a procédé, du 22 au 28 juin 2019, à une évaluation technique de l'embargo sur les armes à Nairobi et Mogadiscio en vue d'en améliorer l'application. L'équipe d'évaluation a reçu l'autorisation du Gouvernement fédéral d'accéder aux entrepôts militaires. Tout en reconnaissant que des problèmes de coordination interne contribuaient aux défauts et aux retards de notification, le Gouvernement a indiqué à l'équipe d'évaluation que, lorsqu'ils organisaient des livraisons, les États Membres fournisseurs contournaient souvent le Bureau du Conseiller pour les questions de sécurité nationale⁸⁹.

111. On trouvera à l'annexe 2.1 des renseignements sur les notifications faites au Comité par le Gouvernement fédéral au cours de la période considérée. Aux annexes 2.2 et 2.3 (strictement confidentielles) figurent des informations sur les livraisons d'armes et de munitions notifiées au Comité et sur la quantité totale reçue par le Gouvernement fédérale depuis la levée partielle de l'embargo sur les armes, en 2013.

Gestion des armes et munitions

112. À l'issue de l'évaluation technique, le Secrétaire général a conclu que le Gouvernement fédéral avait amélioré sensiblement la gestion du matériel nouvellement importé, constatant néanmoins que des difficultés subsistaient, en particulier dans les domaines de la coordination et des capacités⁹⁰. Les conclusions

⁸⁷ Entretien avec le personnel de l'EUNAVFOR, Nairobi, le 30 avril 2019.

⁸⁸ Informations reçues de la Sous-direction de la sécurité maritime d'INTERPOL, juin 2019.

⁸⁹ S/2019/616.

⁹⁰ Ibid.

de l'équipe d'évaluation concordent en grande partie avec celles formulées en 2018 par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, à savoir qu'on avait globalement une image satisfaisante des armes reçues à l'armurerie centrale de Halane, mais que la tenue des registres relatifs à la remise de matériel aux unités de terrain laissait toujours à désirer (S/2018/1002, par. 17 à 20). On trouvera à l'annexe 2.4 des renseignements complémentaires sur la gestion des armes et des munitions par le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération.

Armes et munitions du Gouvernement fédéral somalien retrouvées entre les mains de marchands d'armes

113. Grâce à des sources locales qui l'ont renseigné de janvier à août 2019, le Groupe d'experts a pu retrouver la trace de 38 armes sur le marché noir dont le marquage était semblable à celui des armes importées par le Gouvernement fédéral⁹¹ : 7 fusils de type AK et 6 pistolets de calibre 9-mm retrouvés à Mogadiscio et 25 fusils de type AK retrouvés à Baidoa⁹². Grâce à leur numéro de série, le Groupe d'experts a pu établir que certaines de ces armes provenaient de cargaisons livrées au Gouvernement fédéral en septembre 2014, en juin 2017 et en juillet 2017⁹³. Il est apparu que, sur un pistolet retrouvé à Mogadiscio, on avait manifestement tenté d'effacer le marquage du Gouvernement fédéral, une pratique que le Groupe d'experts observait pour la première fois.

114. Sur toutes les armes dont les sources locales du Groupe d'experts ont retrouvé la trace au cours de l'enquête, 12 % portaient la marque du Gouvernement fédéral. Dans leurs témoignages, trois marchands d'armes de Mogadiscio ont confirmé que les armes portant la marque du Gouvernement fédéral avaient été achetées pour la plupart à des membres subalternes des forces de sécurité somaliennes, mais aussi à des officiers et officiers supérieurs ainsi qu'à des responsables du Gouvernement fédéral. Ces informations concordent avec les conclusions présentées dans le rapport final de 2018 du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée (S/2018/1002, par. 24 et 25).

115. En mars 2018, le Commandant adjoint du secteur 60, basé à Baidoa, a transmis au Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée des registres relatifs à la distribution d'armes à 277 soldats, dans lesquels figuraient aussi les numéros de série⁹⁴. En comparant ces derniers à ceux des 25 armes retrouvées en possession de marchands à Baidoa, le Groupe d'experts a conclu que 17 de ces armes avaient précédemment été distribuées à des soldats de l'Armée nationale somalienne du secteur 60. Sur ces 17 soldats, seuls 8 étaient officiellement enregistrés comme soldats de l'Armée nationale somalienne au mois de février 2019 (voir « Enregistrement biométrique de l'Armée nationale somalienne », *supra*)⁹⁵.

⁹¹ D'après les données recueillies par les sources locales, le prix des armes vendues sur le marché noir est resté stable depuis 2018. Il faut compter entre 1 300 et 1 400 dollars pour un fusil d'assaut de type AK et entre 600 et 700 dollars pour un pistolet 9-mm.

⁹² Dans son dernier rapport de 2018, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a indiqué que 48 armes dont le marquage correspondait à celui du matériel importé par le Gouvernement fédéral avaient été retrouvées dans les mains de marchands (S/2018/1002, par. 24 et 25).

⁹³ Le Comité a reçu les notifications y relatives le 3 mars 2015, le 2 octobre 2017 et le 2 février 2018, respectivement.

⁹⁴ D'après le Commandant adjoint du secteur 60, les armes consignées dans le registre avaient été distribuées aux soldats en novembre et décembre 2017.

⁹⁵ Information obtenue en comparant le matricule des 17 soldats avec les fiches de paie de l'Armée nationale somalienne obtenues par le Groupe d'experts pour le mois de février 2019.

116. Des renseignements complémentaires sur les armes et munitions retrouvées dans les mains de marchands d'armes figurent aux annexes 2.5 et 2.5.1 pour Mogadiscio et à l'annexe 2.5.2 (strictement confidentielle) pour Baidoa.

Rapports communiqués par le Gouvernement fédéral en application du paragraphe 21 de la résolution 2444 (2018)

117. Le Gouvernement fédéral a communiqué son rapport périodique en application du paragraphe 21 de la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité dans les délais impartis, le 15 mars 2019. Il y a annoncé plusieurs mesures susceptibles de renforcer la responsabilité des forces de sécurité nationales somaliennes, notamment l'achèvement de l'enregistrement biométrique de l'Armée nationale et la promulgation d'un décret présidentiel fixant les instructions générales à suivre dans le cadre de la gestion des armes et des munitions. Par contre, plusieurs points sur lesquels il avait été initialement demandé de faire rapport au paragraphe 9 de la résolution 2182 (2014) n'y apparaissent pas, en particulier concernant la structure, la composition, les effectifs et l'emplacement des forces de sécurité, y compris le statut des forces régionales et des milices. L'annexe 2.7 contient une analyse approfondie des rapports communiqués par le Gouvernement fédéral en application du paragraphe 21 de la résolution 2444 (2018).

118. Le deuxième rapport périodique du Gouvernement fédéral devait être communiqué au plus tard le 15 septembre 2019 et devait contenir des notifications concernant la distribution d'armes et de munitions importées aux forces de sécurité du Gouvernement, conformément aux paragraphes 21 et 24 de la résolution 2444 (2018). Au moment de l'établissement du présent rapport, le Gouvernement fédéral n'avait pas communiqué de rapport au Comité.

Matériel militaire détenu par les Chabab

119. Le Groupe d'experts a rassemblé des données selon lesquelles les Chabab avaient, à plusieurs reprises au cours de la période considérée, saisi et utilisé des armes, des munitions et des véhicules, y compris au moins 14 obus de mortier de calibre 81-mm et un véhicule blindé de transport de troupes du Gouvernement fédéral. En outre, un pistolet Luger de calibre 9-mm importé par le Gouvernement fédéral en 2014 a été utilisé par les Chabab dans le meurtre d'un agent de police du Gouvernement fédéral à Mogadiscio le 27 janvier 2019. Les Chabab se sont emparés de véhicules militaires, de canons antiaériens et d'une grande quantité de munitions au cours de deux attaques commises contre des bases de l'Armée nationale somalienne situées à El Salini (région du Bas-Chébéli) et à Muqakoor (région du Hiraan), le 22 septembre 2019 et le 1^{er} juin 2018. Les annexes 2.6 et 2.6.1 comportent des informations complémentaires sur le matériel militaire et les munitions dont se sont emparés les Chabab.

B. Respect, par les États Membres, de l'embargo sur les armes

Fourniture d'armes et de munitions par l'entreprise Metals and Engineering Corporation

120. Le Groupe d'experts a obtenu la preuve que l'entreprise d'État éthiopienne Metals and Engineering Corporation – société d'ingénierie et de fabrication d'armes basée à Addis-Abeba – avait systématiquement violé l'embargo sur les armes pendant au moins dix ans. Lors d'une réunion avec des dirigeants de la société le 4 avril 2019, le Groupe d'experts a examiné des centaines de documents exposant en détail la fourniture d'armes et de munitions à chaque administration régionale en Somalie, y compris au niveau des districts. Les responsables ont déclaré que, pour la société, la

fourniture d'armes et de munitions aux administrations régionales somaliennes ne constituait pas une violation de l'embargo sur les armes, et que pour elle, le Puntland et le Somaliland étaient des « États souverains »⁹⁶.

121. Les responsables de la Metals and Engineering Corporation avaient dit que le Ministère éthiopien des affaires étrangères mettrait ces documents à la disposition du Groupe d'experts, mais le Ministère a par la suite refusé de les communiquer, invoquant des procédures judiciaires en cours⁹⁷. Toutefois, lors de leur rencontre avec les dirigeants de la Metals and Engineering Corporation, les membres du Groupe d'experts ont été autorisés à prendre deux photographies des documents, qui sont communiquées dans l'annexe 2.8.

122. En novembre 2018, le Gouvernement éthiopien a arrêté des dizaines de hauts responsables de la Metals and Engineering Corporation pour corruption⁹⁸. En février 2019, la société a cessé la production d'armes et son unité de fabrication d'armes a été rattachée au Ministère éthiopien de la défense nationale⁹⁹.

Notifications concernant la fourniture de formation, d'indemnités, d'infrastructures et de matériel militaire

123. Le Conseil de sécurité exige que le Comité soit informé par voie de notification, au moins cinq jours à l'avance, de toute livraison de matériel militaire ou activité de conseil, d'assistance ou de formation. Au paragraphe 26 de sa résolution 2444 (2018), le Conseil a rappelé que l'appui au développement des Forces nationales de sécurité somaliennes pouvait comprendre, entre autres, la construction d'infrastructures et le versement de salaires et d'indemnités aux membres de ces forces.

124. Malgré cela, un certain nombre d'États Membres, d'organismes internationaux et d'autres organisations n'ont pas informé le Comité du versement d'indemnités, de la tenue d'activités de formation ou de la construction d'infrastructures, dont le Groupe d'experts sait par ailleurs qu'ils ont eu lieu.

125. Parallèlement, certains États Membres ont régulièrement notifié le Comité de la livraison aux Forces nationales de sécurité somalienne de matériel non létal tel que des pantoufles, des chaussettes et des pyjamas, considérant que ces articles étaient du « matériel militaire » ou relevaient de la catégorie « assistance » et étaient donc soumis à notification. Le Groupe d'experts a donc formulé à l'intention du Conseil de sécurité deux recommandations visant à clarifier et à simplifier les exigences liées à l'embargo sur les armes: il lui a recommandé de modifier les dispositions de manière à supprimer l'obligation de notifier les activités de conseil, d'assistance ou de formation et d'inclure, dans sa prochaine résolution, une annexe précisant clairement les catégories de matériel militaire visées par l'obligation de notification au Comité (voir « Recommandations », *infra*).

Mission de l'Union africaine en Somalie

126. Au paragraphe 6 de sa résolution 2182 (2014), le Conseil de sécurité a demandé à l'AMISOM de recueillir et d'enregistrer des informations sur l'ensemble du matériel militaire confisqué dans le cadre d'offensives et de faciliter la tâche du

⁹⁶ Entretiens avec deux dirigeants de la Metals and Engineering Corporation, Addis-Abeba, le 4 avril 2019.

⁹⁷ Entretiens avec des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères à New York, le 16 mai 2019, et à Addis-Abeba, le 4 septembre 2019.

⁹⁸ Katharine Houreld, « Ethiopia charges METEC head with additional corruption case », Reuters, 15 janvier 2019, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://af.reuters.com/article/topNews/idAFKCN1P90KO-OZATP>.

⁹⁹ Entretiens avec des dirigeants de la Metals and Engineering Corporation, le 4 avril 2019.

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, qui devait procéder à l'inspection de tous les articles militaires avant leur redistribution ou leur destruction¹⁰⁰. Le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, puis le Groupe d'experts ont demandé des informations concernant six saisies importantes d'armes et de munitions appartenant aux Chabab effectuées au cours des cinq années écoulées depuis la demande ; toutefois, bien qu'elle ait exprimé sa volonté de coopérer, l'AMISOM n'a fourni d'informations utiles qu'au sujet d'une seule de ces saisies¹⁰¹. Le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a essayé d'aider l'AMISOM à s'acquitter de ses obligations à cet égard, notamment en lui fournissant des modèles de registres pour le matériel confisqué en 2017. Les registres ont été distribués dans tous les secteurs de l'AMISOM, mais n'ont jamais été utilisés. Toutefois, le Groupe d'experts croit comprendre qu'un projet de politique de l'AMISOM sur les armes récupérées est en attente d'adoption par l'Union africaine. En communiquant davantage d'informations, l'AMISOM aidera beaucoup le Groupe d'experts à déterminer l'origine des armes, des munitions et du matériel des Chabab, et donc à formuler des recommandations au Conseil sur la manière de limiter l'accès des Chabab à ces articles.

Base militaire des Émirats arabes unis à Berbera

127. Dans ses rapports de 2017 et 2018, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a fait savoir que les Émirats arabes unis continuaient de construire une base militaire à Berbera, en violation de l'embargo sur les armes (S/2017/924, par. 146 à 150, et S/2018/1002, par. 40 à 43).

128. Le Groupe d'experts note que les Émirats arabes unis ont refusé à maintes reprises de fournir des réponses de fond aux précédentes demandes de renseignements du Groupe de contrôle sur la nature exacte du matériel transféré au Somaliland et sur l'accord contractuel régissant la gestion de la base. Le Groupe d'experts a demandé à visiter la base à l'occasion de sa mission à Berbera les 12 et 13 février 2019, mais les autorités du Somaliland ont rejeté sa demande.

129. Les images satellites de la base militaire (présentées à l'annexe 2.9), qui datent de septembre 2018 et août 2019, montrent que les travaux ont bien avancé : la piste d'atterrissage est terminée et une caserne ou un hangar a été construit à côté.

C. Mouvements illicites d'armes vers la Somalie

Puntland

130. Le Puntland reste le principal point d'entrée des armes illicites en Somalie, qui sont généralement transportées depuis le Yémen sur de petits hors-bords. Le 4 mars 2019, par exemple, un skiff venant du Yémen avec à son bord des armes et des munitions a atteint la côte du Puntland, entre Boosaaso et Qandala. Selon les informations communiquées par une source de sécurité du Puntland, le chargement comprenait 6 RPG-7, 8 armes automatiques PKM, 15 fusils d'assaut de type AK, 3 mitrailleuses lourdes DShK, plus de 50 grenades à main et une quantité

¹⁰⁰ En outre, au paragraphe 27 de la résolution 2444 (2018), le Conseil de sécurité a engagé le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération et l'AMISOM à coopérer davantage pour recueillir et enregistrer des informations sur l'ensemble du matériel militaire confisqué. Au cours de la période considérée, ni Gouvernement fédéral ni des États membres de la fédération n'ont fourni d'information à ce sujet au Groupe d'experts.

¹⁰¹ Le 9 mai 2018, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a reçu des photographies des armes et munitions saisies par un contingent des Forces de défense populaires de l'Ouganda de l'AMISOM à Mareer (région du Bas-Chébéli). Ces photographies l'ont aidé dans son enquête sur la manière dont les Chabab se procuraient des armes (S/2018/1002, par. 47 à 49).

indéterminée de munitions. L'unité de police maritime du port de Boosaaso a lancé une opération pour intercepter le chargement, en vain.

131. Le 17 avril 2019, un petit bateau en provenance du Yémen a accosté à côté de l'aéroport de Boosaaso. Les armes qu'il transportait ont été déchargées et emmenées dans une résidence privée, évitant le contrôle des forces de sécurité grâce à l'intervention de l'ancien commandant adjoint de la police de Boosaaso, Ahmed Bashir Ahmed « Jaraale »¹⁰². Le lendemain, après avoir sécurisé la zone dans laquelle se trouvaient les armes, les forces du Puntland ont saisi 19 fusils d'assaut de type AK ; d'après les autorités, il est possible qu'elles ne représentent qu'une partie du chargement illicite¹⁰³. L'administration du Puntland avait initialement fait savoir qu'elle communiquerait au Groupe d'experts des photographies des fusils et leurs numéros de série, mais ne l'a pas fait. L'annexe 2.10 (strictement confidentielle) contient des informations complémentaires sur le chargement d'armes entré au Puntland en avril 2019.

Réseaux de contrebande d'armes entre le Yémen et le Puntland

132. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a poursuivi les enquêtes entamées par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée sur les communications et les liens financiers entre les marchands d'armes du Puntland et leurs fournisseurs basés au Yémen [voir S/2018/1002, annexe 1.9 (strictement confidentielle)]. L'annexe 2.11 (strictement confidentielle) fait le point sur les enquêtes du Groupe d'experts.

IV. Entraves à l'aide humanitaire

Projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture visant à fournir des semences et des engrais au Somaliland

133. Au Somaliland, la situation dans le domaine de la sécurité alimentaire s'est gravement détériorée en 2019 après deux mauvaises saisons des pluies consécutives suivies de périodes de sécheresse, qui ont entraîné de nombreuses mauvaises récoltes¹⁰⁴.

134. En janvier 2018, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un projet visant à importer au Somaliland et à fournir aux agriculteurs 10 000 tonnes de semences et d'engrais d'ici à mai 2018. En février 2018, elle a sélectionné 20 négociants agricoles pour importer les produits, qui ont ensuite été agréés par le Ministère de l'agriculture du Somaliland. Toutefois, le Ministère n'a accepté de fournir de lettre d'habilitation et de permis d'importation qu'à un seul des négociants agréés. Le Ministère et la FAO sont ensuite parvenus à un accord selon lequel quatre des négociants agricoles seraient autorisés à importer les produits mais, en mai et juin 2018, le Ministère a de nouveau bloqué l'importation en refusant de délivrer un permis à trois des quatre négociants agréés. La FAO a rejeté une

¹⁰² La participation d'Ahmed « Jaraale » en tant que principal importateur du chargement illicite a été signalée par deux sources des services de sécurité au Puntland, confirmée dans un entretien avec un haut responsable de l'administration du Puntland le 25 avril 2019, et corroborée par l'analyse des relevés téléphoniques de « Jaraale ».

¹⁰³ Entretien avec un haut responsable de l'administration du Puntland, le 25 avril 2019. Deux sources des services de sécurité basées au Puntland ont également informé le Groupe d'experts que les armes saisies par les autorités du Puntland ne représentaient qu'une petite partie du chargement total, qui comprenait également des armes plus lourdes, ainsi que des munitions.

¹⁰⁴ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Programme alimentaire mondial, « Monitoring food security in countries with conflict situations », n° 6 (Rome, août 2019), disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.fao.org/3/ca5938en/CA5938EN.pdf.

proposition visant à permettre au négociant agricole choisi par le Ministère d'importer et de distribuer la totalité des 10 000 tonnes de semences nécessaires au projet.

135. Dans une lettre de juin 2018, la FAO a exposé en détail au Ministère de l'agriculture ses préoccupations concernant son ingérence dans le projet. Du fait de l'obstruction pratiquée par le Ministère, les semences et les engrais n'ont pas été importés à temps pour la saison agricole ; la FAO a donc annulé le projet en juillet 2018.

Attaques contre des agents humanitaires

Région du Gedo

136. Entre novembre 2018 et août 2019, le Groupe d'experts a enregistré 12 attaques contre des agents humanitaires ; il s'agit en majorité d'enlèvements contre rançon perpétrés par les Chabab dans la région du Gedo, une nouvelle tendance observée pendant la période considérée¹⁰⁵. En outre, le 2 juillet 2019, les Chabab ont tué un agent humanitaire de l'organisation non gouvernementale Lifeline à Buulo Cadey (région du Gedo).

137. Le 8 novembre 2018, deux agents humanitaires d'une ONG internationale ont été enlevés par les Chabab dans le village de Tuulo Jibril, à 5 kilomètres à l'est de Beledxaawo (région du Gedo)¹⁰⁶. Le 27 février 2019, cinq employés d'une ONG locale qui apportaient une aide alimentaire ont été enlevés par les Chabab près de Qoura, dans le quartier de Garbahaarrey¹⁰⁷. Le 14 mai 2019, les Chabab ont enlevé deux employés de deux ONG qui apportaient une aide humanitaire essentielle dans le village de Geedweyne, entre les villes de Doolow et Luuq¹⁰⁸, et les ont emmenés dans le village de Ceel Adde, placé sous leur contrôle. Le 26 mai, ces deux agents humanitaires ont été condamnés respectivement à une amende de 55 000 dollars et 32 000 dollars par un tribunal des Chabab. Le 20 juillet, l'un des deux a été libéré moyennant le versement d'une somme de 21 000 dollars. Au moment de l'établissement du présent rapport, au moins six agents humanitaires locaux étaient encore prisonniers des Chabab.

Agents humanitaires internationaux

138. Au cours de la période considérée, les Chabab s'en sont pris également à des agents humanitaires internationaux. Le 20 novembre 2018, une bénévole italienne qui travaillait pour l'ONG Africa Milele Onlus a été enlevée dans la ville de Malindi (Kenya), par des hommes armés dont on pense que ce sont des Chabab. Le Groupe d'experts a reçu la confirmation qu'elle avait été emmenée dans la région du Bas-Djoubba (Somalie)¹⁰⁹. Le 12 avril 2019, deux médecins cubains travaillant pour le Ministère de la santé kenyan ont été enlevés à Mandheera par des hommes armés

¹⁰⁵ À titre de comparaison, dans un rapport de 2018, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée avait fait état 34 attaques contre des travailleurs humanitaires, des Somaliens pour la plupart (S/2018/1002, par. 168).

¹⁰⁶ Les agents humanitaires ont été emmenés dans la ville de Ceel Adde (région du Gedo) et libérés le 21 novembre 2018 après avoir payé chacun une amende de 3 000 dollars et un montant supplémentaire de 1 500 dollars pour le véhicule (courriels d'un membre du personnel de l'ONU à Mogadiscio, les 23 et 24 juillet 2019, et d'un membre du personnel de l'ONU à Kismayo, le 24 juillet 2019).

¹⁰⁷ Ils sont restés en captivité dans la région de Ceel Adde jusqu'à leur libération le 14 mars 2019, après le paiement d'une amende de 3 000 dollars chacun. Rapport confidentiel de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme, 28 février-2 mars 2019.

¹⁰⁸ Revue de presse de l'AMISOM, 15 mai 2019 ; courriel d'un membre du personnel de l'ONU à Mogadiscio, le 18 juin 2019.

¹⁰⁹ Entretien avec une source des services de sécurité internationaux, août 2019.

soupçonnés d'être des Chabab. Un policier qui surveillait les médecins a été tué sur le coup et un autre blessé. Les hommes armés ont emmené les médecins en Somalie et les auraient conduits à Ceel Adde ou Beledxaawo (région du Gedo). Au moment de l'établissement du présent rapport, les médecins étaient encore en captivité.

V. Violations du droit international humanitaire impliquant des actes dirigés contre les civils

A. Les Chabab¹¹⁰

139. Les Chabab sont demeurés responsables du plus grand nombre d'attaques systématiques et généralisées commises contre des civils en Somalie, en violation du droit international humanitaire¹¹¹. Les attaques ont été commises en grande partie dans le sud de la Somalie, à Mogadiscio et Baidoa, et dans les régions du Bas-Chébéli, du Bas-Djouba et de Bay. Le groupe militant s'est servi d'engins explosifs improvisés pour tuer et blesser des civils dans des camps de déplacés, des restaurants, des marchés, des centres commerciaux, des bâtiments publics et des hôtels. Au cours de la période considérée, une attaque majeure a eu lieu : le 28 février 2019, les Chabab ont attaqué les abords l'hôtel Maka al-Mukarama à Mogadiscio ; au moins 31 civils ont été tués et 112 blessés. Le 23 mars, un Vice-Ministre et 16 civils ont été tués et 26 blessés par des engins explosifs improvisés lorsque les Chabab ont attaqué les ministères du travail et des travaux publics dans le quartier de Shangani (Mogadiscio). Le 8 mai, le chef du Département de la production du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation a été tué par un engin explosif improvisé dans le quartier de Dharkenley (Mogadiscio). En juin et juillet 2019, les Chabab ont utilisé encore davantage d'engins explosifs improvisés et de voitures piégées, faisant au moins 68 morts parmi les civils et plus de 119 blessés à Mogadiscio et Kismayo. Le 12 juillet 2019, c'est l'hôtel Medina, à Kismayo, qu'ils ont pris pour cible ; au moins 26 civils ont été tués et 56 autres blessés.

140. Les Chabab ont continué d'assassiner des agents de l'État et des parlementaires, principalement à Mogadiscio. Le 24 décembre 2018, ils ont tué un employé du Ministère des affaires religieuses du Gouvernement fédéral dans le secteur de Haanta Dheer (district de Dayniili). Un procureur travaillant pour le Bureau du procureur général a été tué le 20 février 2019 dans le quartier de Hodan, et un membre du Parlement fédéral le 23 février 2019 dans le quartier de Karan.

141. Les Chabab ont exécuté de nombreux civils accusés de pratiquer l'espionnage et d'avoir communiqué des informations ayant donné lieu à des frappes aériennes des États-Unis. Le 31 mars 2019, par exemple, ils ont exécuté publiquement quatre hommes accusés d'espionnage dans le village de Kamsuuma (région du Bas-Djouba). Le 18 décembre 2018, ils ont également exécuté publiquement un civil accusé de coopérer avec l'AMISOM dans le village de Gamboole, à l'ouest de la ville de Jawhar (région du Moyen-Chébéli). Les 3 et 4 juillet 2019, à Xagar et à Salagle (région du Moyen-Djouba), 10 civils accusés d'espionnage pour les forces de sécurité somaliennes et des forces de sécurité étrangères ont été exécutés publiquement par un peloton d'exécution. Le 7 juillet 2019, à Jamaame (région du Bas-Djouba), les

¹¹⁰ Les faits signalés dans la présente section proviennent principalement des rapports du Groupe des droits de l'homme et de la protection de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et des rapports du Secrétaire général sur la Somalie (S/2019/393 et S/2019/661).

¹¹¹ Entre le 14 décembre 2018 et le 21 juillet 2019, le Groupe des droits de l'homme et de la protection de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a recensé 1 079 victimes civiles, dont 791 (73 %) ont été attribuées aux Chabab (S/2019/393, par. 55, et S/2019/661, par. 46).

Chabab ont exécuté quatre civils accusés d'espionnage pour les gouvernements kényan et somalien.

142. Les Chabab ont continué de s'en prendre à des responsables qui avaient participé aux opérations électorales fédérales en 2016. La plupart des attaques ont été perpétrées à Mogadiscio, Baidoa et Boosaaso, et dans la région du Bas-Chébéli. Le 31 mai 2019, trois anciens responsables politiques ont été tués dans des attaques distinctes dans les quartiers de Hodan et de Dharkenley (Mogadiscio). Le 29 juin 2019, un autre représentant des opérations électorales fédérales de 2016 a été tué à Mogadiscio par un engin explosif improvisé placé sur sa voiture. Dans une déclaration publiée le 15 juillet 2019, les Chabab sont allés plus loin et ont demandé aux anciens qui avaient participé aux opérations électorales en 2016 de se repentir publiquement devant Allah et de confirmer et faire enregistrer leur repentir dans les provinces placées sous le contrôle du groupe le 1^{er} septembre 2019 au plus tard, faute de quoi ils ne pourraient ni vivre sereinement en Somalie ni bénéficier de la protection du groupe.

Recrutement et enlèvement d'enfants

143. Au cours de la période considérée, les Chabab ont continué d'enlever des enfants à des fins de recrutement, en particulier dans les régions de Bay, du Moyen-Chébéli et du Bakool. En décembre 2018, ils ont enlevé 18 civils adultes et 7 enfants dans un camp soufi du village de Ciel Mulug, à l'est de la localité d'Adage (région du Moyen-Chébéli)¹¹². Des faits similaires ont été signalés le 17 janvier 2019, lorsque les Chabab ont enlevé 15 garçons âgés de 8 à 15 ans dans des écoles coraniques des villages d'Etkiyal, Dino et Sarmaan, dans le district de Xuddur (région du Bakool). En février 2019, les Chabab ont également recruté de force 17 enfants âgés de 10 à 14 ans dans le village de Misire (région de Bay), après que des anciens de la communauté ont refusé de les envoyer suivre une formation militaire. Pour les mêmes motifs, en mars 2019, ils ont enlevé 70 garçons âgés de 10 à 12 ans dans les villages de Tuugsoy, Lowi Saab, Ou Jesow, Raydabaal et Omar Ilaan (région de Bay).

144. L'analyse du Groupe d'experts montre que la majorité des nouvelles recrues des Chabab sont des enfants des zones rurales de la région de Bay qui sont sous le contrôle du groupe militant et ont déjà été exposés à son système éducatif religieux¹¹³.

Attaques contre le personnel des Nations Unies

145. Au cours de la période considérée, les Chabab ont lancé des attaques directes contre le personnel des Nations Unies. Le 1^{er} janvier 2019, ils ont tiré sept coups de mortier contre le complexe de l'aéroport international d'Aden Adde (Mogadiscio), blessant deux membres du personnel des Nations Unies et un sous-traitant. Les infrastructures et les installations des Nations Unies ont également été endommagées à cette occasion, en violation de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. La précédente attaque visant l'ONU à Mogadiscio datait du 3 décembre 2014, lorsque les Chabab avaient attaqué un convoi des Nations Unies près de l'aéroport, tuant 15 personnes (S/2015/801, par. 116).

146. Le 31 mai 2019, un membre du personnel des Nations Unies travaillant pour le Département de la sûreté et de la sécurité a été tué à Gaalkacyo (région du Mudug) par des hommes armés non identifiés soupçonnés d'être affiliés aux Chabab.

¹¹² Rapport confidentiel de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme, 2 janvier 2019.

¹¹³ Voir aussi Hiraal Institute, « Al-Shabaab's Military Machine », (Mogadiscio, décembre 2018), disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://hiraalinstitute.org/wp-content/uploads/2018/12/The-Al-Shabab-Military.pdf>.

B. Acteurs fédéraux et États membres de la fédération

147. Au cours de la période considérée, les acteurs militaires du Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération ont commis de graves violations dans toute la Somalie : des commandants de l'Armée nationale somalienne se sont livrés à des exécutions extrajudiciaires à Baardheere (région du Gedo), des manifestants ont été tués pendant les opérations électorales de la présidentielle dans l'État du Sud-Ouest, les Forces de sécurité du Puntland se sont livrées à des actes de torture et des détentions prolongées et ont tenu le procès militaire de détenus, notamment d'enfants, et les autorités du Somaliland ont retenu des personnes en détention de manière illégale et prolongée.

Exécutions extrajudiciaires commises par l'Armée nationale somalienne

148. Le 31 décembre 2018, sur ordre présumé de hauts responsables, l'Armée nationale somalienne a fait exécuter sommairement, par un peloton d'exécution, six hommes soupçonnés d'être affiliés aux Chabab dans la ville de Bardera (région du Gedo). Accusés d'avoir fait partie d'une unité des Chabab responsable de l'assassinat d'un soldat du Gouvernement fédéral, les accusés étaient en détention depuis cinq mois¹¹⁴. Ils n'ont pas été mis en accusation et n'ont eu droit ni à un procès équitable ni à une procédure régulière, en violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme¹¹⁵. Ni le Ministère de la défense du Gouvernement fédéral ni l'Armée nationale somalienne n'ont fait de déclaration officielle concernant ces exécutions.

Procès devant les tribunaux militaires de Boosaaso et allégations de torture par les Forces de sécurité du Puntland

149. Au cours de la période considérée, des civils, dont des enfants, ont continué d'être détenus et jugés par des tribunaux militaires du Puntland. Nombre d'entre eux avaient été arrêtés pour terrorisme et placés en détention à la suite d'opérations de sécurité, notamment de ratissage, menées à Boosaaso et Gaalkacyo en février et mars 2019. Certains, dont quatre enfants âgés de 16 et 17 ans, ont été condamnés par des tribunaux militaires au Puntland¹¹⁶. En septembre 2019, ces quatre enfants étaient toujours en détention.

150. La réglementation des tribunaux militaires ne relève pas des juridictions civiles du Puntland. Les juges de ces tribunaux sont des membres du personnel militaire qui n'ont pas les qualifications juridiques requises. Les tribunaux militaires ont une vaste compétence à l'égard des civils, notamment dans les affaires d'espionnage, de trahison, de contact illégal avec l'ennemi et de terrorisme.

151. Il ressort d'entretiens avec des avocats que les personnes soupçonnées de terrorisme n'ont pas bénéficié d'une procédure régulière devant les tribunaux militaires : elles ont été soumises à des interrogatoires en l'absence d'avocat et à une période de détention provisoire très longue, des aveux leur ont été arrachés sous la torture et utilisés contre elles, des décisions non motivées ont été rendues et des sentences arbitraires prononcées, et elles n'ont eu qu'un droit de recours limité.

¹¹⁴ Mohamed Olad Hassan, « Somalia military executes 6 militants without trial », Voice of America, 1^{er} janvier 2019, disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.voanews.com/a/somalia-military-executes-6-militants-without-trial/4724579.html.

¹¹⁵ L'article 3 d) des quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 interdit les poursuites sans garanties judiciaires.

¹¹⁶ Rapports confidentiels de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme, 28 août 2018 et 7-9 mars 2019 ; courriels de membres du personnel des Nations Unies en Somalie, 18 juin 2019 et 28 août 2019 ; entretiens téléphoniques, 23 juillet 2019.

Forces de sécurité du Puntland

152. Les Forces de sécurité du Puntland – unité d'élite composée de 600 personnes chargées de la lutte contre le terrorisme, encadrée et soutenue par les États-Unis – exercent une forte influence sur les tribunaux militaires du Puntland et ont une compétence exceptionnelle ou spéciale en vertu de la loi antiterroriste du Puntland de 2011¹¹⁷. Les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité les concernant sont limités ; leur personnel mène des opérations de sécurité, procède à des arrestations et gère des centres de détention à Boosaaso en toute impunité et sans supervision civile indépendante. Après avoir été détenus dans les centres de détention des Forces de sécurité du Puntland pendant une période indéterminée, les suspects sont remis à des tribunaux militaires qui engagent des poursuites. Des avocats et leurs clients ont également informé le Groupe d'experts que les tribunaux militaires imposaient une amende de 1 500 dollars aux accusés ou aux témoins qui critiquaient les Forces de sécurité du Puntland devant eux¹¹⁸.

153. Le Groupe d'experts a tenu des entretiens avec d'anciens détenus, des avocats et des familles de victimes ; tous ont affirmé que les détenus des Forces de sécurité du Puntland avaient été exposés à des formes systématiques de torture et à des traitements inhumains et dégradants¹¹⁹. Le 30 août 2019, le Groupe d'experts a écrit à l'administration du Puntland concernant les allégations de torture formulées contre leurs Forces de sécurité et le procès d'enfants par un tribunal militaire. Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait pas encore reçu de réponse.

154. L'annexe 3 contient un compte rendu détaillé sur les tribunaux militaires du Puntland et les allégations de torture de suspects détenus par les Forces de sécurité du Puntland.

Emprisonnement prolongé de terroristes au Somaliland

155. Le 31 mai 2007, Dahir Riyale Kahin, alors Président du Somaliland, a commué les peines d'emprisonnement de 14 prisonniers à Hargeysa, qui avaient été condamnés pour actes de terrorisme en 2004¹²⁰ : cinq détenus ont été libérés et les peines des neuf autres, condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, ont été commuées en peines d'emprisonnement de 24 ans (dans le cas de deux détenus) et de 15 ans (dans le cas de sept détenus)¹²¹. Dans une lettre du 2 novembre 2008, le Président a révoqué la grâce accordée en raison des « attentats terroristes » commis au Somaliland le 29 octobre 2008, pourtant sans rapport avec les détenus¹²².

156. En 2016, les détenus ont demandé leur libération dans une pétition adressée à la cour constitutionnelle du Somaliland. Leurs avocats ont fait valoir que la grâce était juridiquement contraignante et que le Président n'était pas autorisé par la loi à

¹¹⁷ Les paragraphes 1 et 4 de l'article 5 (organismes de sécurité) de la loi antiterroriste du Puntland de 2011 confèrent aux Forces de sécurité du Puntland l'entière responsabilité des enquêtes et du suivi des activités terroristes, ainsi que des pouvoirs étendus pour lutter contre les actes de terrorisme, enquêter à leur sujet, prévenir tout acte de terrorisme et saisir et contrôler les produits des crimes.

¹¹⁸ Entretiens téléphoniques avec des personnes ayant connaissance de la situation basées à Boosaaso, 30 juin et 23 juillet 2019.

¹¹⁹ Voir Amnesty International, « Action urgente : Somalie. Cinq mineurs exécutés, deux autres mineurs en danger », 28 avril 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR5261122017FRENCH.pdf> ; Human Rights Watch, *It's Like We're Always in a Prison: Abuses Against Boys Accused of National Security Offenses in Somalia* (février 2018), disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.hrw.org/report/2018/02/21/its-were-always-prison/abuses-against-boys-accused-national-security-offenses.

¹²⁰ Décret présidentiel n° 0285/2007, 31 mai 2007.

¹²¹ Courriels des avocats des prisonniers au Somaliland, 22 janvier 2019.

¹²² Lettre du Président du Somaliland portant révocation de l'amnistie accordée à un détenu, Dahir Riyale Kahin, 2 novembre 2008.

l'annuler. Au moment de l'établissement du présent rapport, la cour constitutionnelle ne s'était pas encore prononcée sur la question. Le Procureur général du Somaliland affirme que la décision du Président de retirer sa grâce était juridiquement contraignante et que, par conséquent, les détenus n'ont pas purgé leur peine de prison¹²³. Le 30 août 2019, le Groupe d'experts a écrit à l'administration du Somaliland pour demander quel était le fondement juridique de la révocation de la grâce présidentielle et obtenir les détails de la pétition des prisonniers ; au moment de l'établissement du présent rapport, il n'avait pas encore reçu de réponse.

C. Mission de l'Union africaine en Somalie et autres entités internationales

Meurtres de civils commis par les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie

157. Les forces de l'AMISOM auraient causé la mort de cinq civils au cours de la période considérée¹²⁴. Le 6 novembre 2018, quatre civils ont été tués dans le district de Huriwa, près du poste de contrôle de sortie de Balad à Mogadiscio, lorsque le contingent burundais de la Mission a supposément ouvert le feu sans discernement après le déclenchement d'un engin explosif improvisé près de la route où il passait¹²⁵. Le lendemain, l'AMISOM a déclaré avoir ouvert une enquête approfondie, en coopération avec le Gouvernement fédéral, pour déterminer les circonstances dans lesquelles les victimes avaient trouvé la mort¹²⁶. Au moment de la rédaction du présent rapport, les conclusions de l'enquête n'avaient pas été rendues publiques¹²⁷.

158. Le 17 février 2019, le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles le contingent éthiopien de l'AMISOM aurait arrêté, torturé et tué, à l'aéroport de Baidoa, un jeune de 17 ans handicapé mental¹²⁸. Dans un courriel adressé au Groupe d'experts le 14 avril 2019, le Chef de la composante Police de l'AMISOM a affirmé que l'individu avait été abattu par des tireurs non identifiés à quelques mètres du périmètre extérieur de l'aéroport, où sont postées des troupes éthiopiennes, et que la police de l'État du Sud-Ouest enquêtait sur l'affaire¹²⁹. Dans une lettre datée du 8 septembre 2019, un représentant de l'AMISOM a indiqué au Groupe d'experts qu'un rapport de la Commission d'enquête sur les faits survenus en novembre 2018 lui serait communiqué en temps voulu, mais que la Mission n'avait aucun renseignement sur le meurtre du jeune homme souffrant de déficience mentale.

¹²³ Entretiens avec des avocats et des personnes ayant connaissance des affaires, Hargeysa, 12 et 13 février 2019.

¹²⁴ Cela représente une augmentation du nombre de pertes civiles imputées aux forces de l'AMISOM par rapport à la période précédente. Voir S/2018/1002, par. 159.

¹²⁵ Abdirisak M Tuuryare, « Bodies, blood, bullets: AU soldiers kill civilians in Mogadishu », *Mareeg Media*, 6 novembre 2018, disponible à l'adresse suivante : www.mareeg.com/bodies-blood-bullets-au-soldiers-kill-civilians-in-mogadishu/ ; et *The Defense Post*, « Locals accuse Burundi AMISOM troops of killing 4 Somalia civilians », 6 novembre 2018, disponible à l'adresse suivante : www.thedefensepost.com/2018/11/06/burundi-amisom-troops-kill-4-mogadishu-civilians-somalia.

¹²⁶ AMISOM, « AMISOM concerned with media allegations on civilian deaths in Balaad », communiqué de presse, 7 novembre 2018, disponible à l'adresse suivante : <http://amisom-au.org/2018/11/amisom-concerned-with-media-allegations-on-civilian-deaths-in-balaad/press-statement-amisom-concerned-with-media-allegations-on-civilian-deaths-in-balaad/>.

¹²⁷ Échange de courriels avec le porte-parole de la force de l'AMISOM et le Groupe de la protection, des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes de l'AMISOM, 4 avril 2019.

¹²⁸ Entretien avec un membre du personnel de l'Organisation des Nations Unies basé à Mogadiscio, le 13 avril 2019.

¹²⁹ Échange de courriels avec le personnel de l'AMISOM à Baidoa, 14 avril 2019.

Attaques visant les infrastructures et le personnel de Hormuud et de Safaricom

159. Le Groupe d'experts a reçu des informations faisant état d'attaques lancées par les Forces de défense kényanes contre 12 pylônes de communication exploités par Hormuud Telecom Somalia depuis 2017, presque tous situés dans la région du Gedo. Le Groupe d'experts a pu corroborer de manière indépendante cinq de ces attaques, dont trois qui ont eu lieu au cours de la période considérée et ont entraîné la mort de deux civils. Il a également reçu des photographies montrant une arme à dispersion, interdite par la Convention sur les armes à sous-munitions et par le droit international coutumier, trouvée non explosée le 2 mars 2019 sur les lieux de l'attaque d'un pylône d'Hormuud, dans le district d'El Wak (région du Gedo)¹³⁰.

160. Le 24 juillet 2018, un garde de Hormuud et un membre de sa famille ont été tués lorsque les Forces de défense kényanes auraient bombardé un pylône de communication dans la zone de Hiis Ugur (district d'El Wak)¹³¹. Le 15 janvier 2019, les Forces de défense kényanes auraient détruit un pylône de Hormuud dans le village d'Alibuley (district d'Afmadow, région du Bas-Djouba) et agressé physiquement un garde employé par la société¹³². Le 27 mars 2019, dans le village de Jaldeyse (district d'Afmadow), un pylône de Hormuud aurait été détruit par un avion des Forces de défense kényanes¹³³. Le 22 août 2019, les Forces de défense kényanes auraient détruit un pylône de télécommunications à Caws-Quran (district d'El Wak)¹³⁴.

161. Les Forces de défense kényanes ont nié toute implication dans des attaques visant les infrastructures de Hormuud. Lors d'une rencontre avec le Groupe d'experts, le Chef des Forces de défense kényanes a déclaré que, depuis 2015, 29 installations de Safaricom PLC au Kenya avaient essuyé des attaques, en grande partie commises par les Chabab, qui avaient fait de nombreuses victimes parmi les civils et les réservistes de police¹³⁵.

162. La destruction des infrastructures de télécommunication par les deux parties pourrait viser à entraver la transmission de renseignements sur les mouvements de troupes et les opérations des activistes. En ce qui concerne les Forces de défense kényanes, le but pourrait également être d'empêcher les Chabab de déclencher des engins explosifs improvisés à l'aide de signaux de téléphonie mobile. Toutefois, la réduction à long terme du réseau de télécommunication en Somalie a des conséquences humanitaires, puisqu'elle entrave notamment la coordination des

¹³⁰ Le Kenya a signé la Convention sur les armes à sous-munitions le 3 décembre 2008. Le Groupe d'experts a envoyé des courriers à la Chine, le 28 mai 2019, et au Kenya, le 29 août 2019, pour tenter de savoir d'où venait l'arme trouvée, mais n'a reçu aucune réponse. Lors d'une réunion tenue avec le Groupe d'experts le 19 septembre 2019, une photographie a été montrée au commandant de l'armée de l'air kényane, qui a déclaré qu'il ne reconnaissait pas l'arme en question.

¹³¹ Entretiens avec un membre de la famille des victimes, les 26 et 27 juillet 2019. La mort de deux civils dans cette attaque a également été confirmée dans un rapport confidentiel de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme daté du 25 juillet 2018. Voir également *Hiiraan Online*, « KDF killed Hormuud telecom workers and destroyed communication in Gedo region, Somalia », 26 juillet 2018, disponible à l'adresse suivante : www.hiiraan.com/news4/2018/July/159237/kdf_killed_hormuud_telecom_workers_and_destroyed_communication_in_gedo_region_somalia.aspx.

¹³² Rapport confidentiel de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme, 16 janvier 2019.

¹³³ Rapport confidentiel de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme, 28-30 mars 2019.

¹³⁴ Rapport confidentiel de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme, 26 août 2019.

¹³⁵ Rencontre entre le commandement des Forces de défense kényanes et le Groupe d'experts à Nairobi, le 19 septembre 2019. Le Groupe d'experts a également envoyé un courrier officiel à la Mission permanente du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies le 29 août 2019, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de la rédaction du présent rapport.

opérations de secours, le transfert des bons d'alimentation et la réception des fonds envoyés depuis l'étranger.

Frappes aériennes des États-Unis d'Amérique

163. Entre le 1^{er} janvier et le 17 septembre 2019, les États-Unis ont mené 50 frappes aériennes officiellement reconnues en Somalie, contre 47 en 2018 et 35 en 2017. En février 2019 uniquement, ils ont effectué 15 frappes officielles dans le pays, soit le nombre le plus élevé en un mois depuis que l'on dispose de données, et auraient ainsi tué 97 combattants des Chabab¹³⁶. Le Commandement des forces des États-Unis en Afrique a toujours indiqué qu'aucun civil n'avait été blessé ou tué dans ces frappes.

164. Le 20 mars 2019, Amnesty International a publié un rapport selon lequel 14 civils avaient été tués et 8 autres blessés dans cinq frappes aériennes menées par les États-Unis au cours des deux années précédentes dans la région du Bas-Chébéli¹³⁷, ce qu'a nié le Commandement des forces des États-Unis en Afrique. En revanche, le 5 avril 2019, les États-Unis ont reconnu que deux civils avaient été tués dans l'une de leurs frappes aériennes, non mentionnée dans le rapport d'Amnesty International, menée le 1^{er} avril 2018 près de Ceelbur (région du Galguduud)¹³⁸.

Violence sexuelle et fondée sur le genre

165. Au cours de la période considérée, la violence sexuelle à l'égard des femmes, des filles, des hommes et des garçons a été un problème persistant en Somalie, les femmes et les filles y étant davantage exposées. Le conflit prolongé a laissé aux institutions gouvernementales peu de moyens pour enregistrer les cas de violence sexuelle, mener des enquêtes et poursuivre les auteurs de ces actes. De ce fait, les personnes ayant subi des violences sexuelles et leurs familles doutent de la capacité du secteur formel de rendre la justice. Bon nombre d'affaires sont réglées par des chefs de clans. Les femmes – qui constituent la majorité des rescapées – ne participent pas aux négociations et ne reçoivent généralement aucune part de l'argent qui est versé à titre d'indemnisation.

166. En 2018, l'ONU a confirmé des cas de violence sexuelle liée aux conflits concernant 20 femmes, 250 filles et 1 garçon¹³⁹. Les types d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre les plus répandus sont les enlèvements de femmes et de filles en vue de mariages forcés et de viols, commis principalement par des groupes armés non étatiques, et les viols, y compris collectifs, perpétrés par des agents de l'État, des

¹³⁶ D'après les communiqués de presse du Commandement des forces des États-Unis en Afrique, disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : www.africom.mil/media-room/press-releases.

¹³⁷ Amnesty International, « États-Unis/Somalie. Le manque de transparence au sujet des victimes civiles masque de possibles crimes de guerre », 20 mars 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/03/usa-somalia-shroud-of-secrecy-around-civilian-deaths-masks-possible-war-crimes/>.

¹³⁸ Commandement des forces des États-Unis en Afrique, « U.S. Africa Command-directed review reveals civilian casualties », communiqué de presse, 5 avril 2019, disponible à l'adresse suivante : www.africom.mil/media-room/pressrelease/31697/u-s-africa-command-commander-directed-review-reveals-civilian-casualties.

¹³⁹ Parmi ces cas, 83 ont été attribués à des éléments armés non identifiés, 34 aux Chabab et 33 à des milices de clans et d'autres ont été imputés à des forces régionales, à savoir les forces armées du Djoubaland (26 cas), les forces de Galmudug (9 cas), les forces du Puntland (2 cas), les forces de l'État du Sud-Ouest (9 cas) et la police paramilitaire Liyu (6 cas). L'ONU a également confirmé le viol et le viol collectif de 48 personnes (3 femmes, 44 filles et 1 garçon) par des membres de l'Armée nationale somalienne, ainsi que des agressions commises contre 5 femmes et 12 filles par des agents de la Police somalienne (voir S/2019/280).

milices de clans et des hommes armés non identifiés¹⁴⁰. Trente-quatre enlèvements de filles à des fins de mariage forcé et de viol ont été attribués à des membres des Chabab. La fragilité du système judiciaire, les problèmes de sécurité et l'accès limité aux zones contrôlées par les Chabab placent les femmes et les filles dans une situation de grande vulnérabilité¹⁴¹.

VI. Violations de l'interdiction visant le charbon de bois

167. Depuis août 2018, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, puis le Groupe d'experts, n'ont fait état d'aucune exportation de charbon de bois en provenance de la Somalie effectuée en violation de l'interdiction décrétée par le Conseil de sécurité, alors qu'au cours de la période précédente, 3 millions de sacs environ (soit 75 000 tonnes) avaient été exportés. Les mesures de plus en plus strictes mises en œuvre par les États Membres ont vraisemblablement contribué à forcer les trafiquants de charbon à interrompre leurs activités, en raison de la nécessité de créer de nouveaux types de documents falsifiés ou de trouver d'autres ports pour l'expédition du charbon (voir la section « Application de l'interdiction », *infra*).

168. Les initiatives prises par les autorités somaliennes pourraient également avoir concouru au recul du commerce illicite du charbon de bois en 2019. Le 16 mai 2019, le Gouvernement fédéral a publié un communiqué de presse informant les partenaires internationaux que trois boutres en provenance de Doubaï (Émirats arabes unis) se rendaient à Kismayo pour charger du charbon somalien destiné à l'export¹⁴². Arrivés à Kismayo en mai, les navires sont repartis sans avoir embarqué de charbon. Les opérations électorales dans le Djoubaland en août 2019 ont également eu une incidence sur les exportations de charbon, l'administration du Djoubaland souhaitant éviter de s'attirer une mauvaise publicité. Cependant, cette administration demeurant tributaire des recettes fiscales tirées du commerce, on s'attend à ce que les exportations de charbon de bois reprennent¹⁴³.

169. Le dernier gros chargement de charbon de bois de Somalie a quitté Kismayo en août 2018 pour le port de Khor el-Zoubair, en Iraq. Les 4 750 tonnes de charbon contenues dans 190 000 sacs ont été transférées dans d'autres sacs et transbordées de l'Iraq vers des États Membres voisins entre janvier et avril 2019 (voir la section « Exportation, importation et transbordement illicites », *infra*).

170. Cependant, la production massive de charbon de bois se poursuit en Somalie et les réseaux criminels internationaux impliqués dans ce commerce sont toujours actifs. D'après les renseignements qu'il a reçus de sources du domaine, le Groupe d'experts croit comprendre que le transbordement via l'Iraq opéré au début de 2019 était un « test » pour les trafiquants de charbon. L'utilisation d'un gros cargo au lieu de plusieurs boutres permet de réduire le nombre de traversées effectuées chaque année depuis la Somalie et d'atténuer l'incidence des conditions maritimes défavorables pendant la mousson de l'océan Indien.

171. Bien que les Chabab puissent encore tirer des revenus de la « taxation » des véhicules transportant du charbon de bois en Somalie, ils conservent une base de

¹⁴⁰ Au cours des mois de mai, juin et juillet 2019, de multiples actes de violence sexuelle et fondée sur le genre ont été perpétrés contre des filles et des femmes âgées par des éléments armés régionaux dans le Puntland, le Moyen-Chébéli, la région de Bay, le Somaliland et le Djoubaland.

¹⁴¹ S/2019/280, par. 72 et 73.

¹⁴² Déclaration du Bureau du Procureur général du Gouvernement fédéral. Les navires marchands identifiés étaient l'*Azmaad*, le *Dwood* et le *Yasin Shah*.

¹⁴³ Entretiens avec des sources du secteur, à Doubaï, le 25 juin 2019.

revenus diversifiée et ne dépendent pas financièrement du commerce du charbon¹⁴⁴. De l'avis du Groupe d'experts, si le commerce du charbon de bois somalien devait s'effondrer totalement, la capacité des Chabab de mener leur insurrection ne serait pas sensiblement altérée (voir la section « Financement des Chabab », *supra*).

172. À l'annexe 4 figurent des documents relatifs aux investigations sur le charbon de bois décrites ci-dessous, y compris des images satellites, des preuves photographiques, des certificats d'origine falsifiés, des connaissances et des renseignements concernant les réseaux criminels impliqués.

A. Production, transport et stocks

173. Malgré une interruption des exportations, la production de charbon de bois à grande échelle s'est poursuivie dans le Moyen-Djouba et le Bas-Djouba pendant toute la période considérée. Le charbon est principalement produit dans le district de Badhaadhe (Bas-Djouba) et transporté par la route vers les ports de Buur Gaabo et de Kismayo.

174. En août 2019, des sources du secteur ont informé le Groupe d'experts qu'entre 600 000 et 900 000 sacs de charbon de bois se trouvaient dans le Bas-Djouba en attente d'exportation¹⁴⁵. Sachant que le prix de gros est d'environ 50 dollars par sac à Doubai, ces stocks ont une valeur totale de 30 à 45 millions de dollars. Avec l'augmentation des prix de gros à Doubai et la chute des prix en Somalie, l'incitation économique pour les trafiquants de charbon ne fera qu'augmenter avec le temps¹⁴⁶.

175. Comme indiqué dans un rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée publié en 2018, les Chabab tirent d'importantes recettes de la « taxation » des marchandises et des véhicules qui transitent par un réseau de points de contrôle installés dans l'arrière-pays¹⁴⁷. Le charbon de bois est susceptible d'être soumis à ces « taxes » des Chabab puisqu'il est transporté des sites de production de Badhaadhe vers les sites d'exportation de Kismayo. Toutefois, le Groupe d'experts a noté qu'en 2019, les Chabab avaient commis plus d'attaques que les périodes précédentes contre des commerçants de charbon en Somalie¹⁴⁸. Il est probable que ces attaques visent à entraver le commerce du charbon et à tarir les ressources financières de l'administration du Djoubaland, l'autorité régionale ayant toujours tiré d'importants profits (7 dollars par sac) de la taxation du charbon exporté depuis les ports de Kismayo et de Buur Gaabo¹⁴⁹.

¹⁴⁴ En 2018, les Chabab auraient prélevé des taxes à hauteur d'au moins 7,5 millions de dollars aux points de contrôle situés dans les régions du Moyen-Djouba et du Bas-Djouba (S/2018/1002, par. 171). Le Groupe de contrôle a estimé que les taxes imposées aux véhicules et aux marchandises passant par un point de contrôle de la région de Bay généraient à elles seules quelque 10 millions de dollars par an (S/2018/1002, par. 87). Aucun chargement de charbon de bois n'aurait transité par ce point de contrôle au cours de la période considérée.

¹⁴⁵ Entretien avec une source impliquée dans le commerce illicite, le 14 août 2019. Sur la base d'une analyse d'images satellites, un spécialiste des systèmes d'information géographique a estimé qu'entre 400 000 et 800 000 sacs se trouvaient à Buur Gaabo et à Kismayo le 16 septembre 2019.

¹⁴⁶ En août 2019, le prix de gros du charbon de bois à Kismayo était de 6 dollars par sac, contre 11 ou 12 dollars par sac en 2018.

¹⁴⁷ S/2018/1002, annexe 2.4.

¹⁴⁸ Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a recensé cinq attaques des Chabab contre des transporteurs de charbon de bois. À titre d'exemple, le 18 mars 2019, les Chabab ont brûlé un véhicule qui transportait du charbon vers Kismayo depuis le Bas-Chébéli. En 2018, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée n'avait enregistré aucune attaque des Chabab contre des commerçants de charbon.

¹⁴⁹ Entretiens à Nairobi avec un ministre du Gouvernement fédéral, le 14 mars 2019, et un représentant des autorités du Djoubaland, le 27 février 2019. Dans un rapport de 2018, le Groupe

B. Exportation, importation et transbordement illicites

Transbordement de charbon de bois via le port de Khor el-Zoubeir (Iraq)

176. En août 2018, le *Best*, un gros cargo exploité par Oryx Shipping Ltd., a quitté Kismayo avec à son bord 190 000 sacs de charbon de bois (4 750 tonnes), en violation de l'interdiction décrétée par le Conseil de sécurité. La cargaison était accompagnée de certificats d'origine falsifiés indiquant qu'il s'agissait de charbon en provenance du Ghana exporté par la Blue Whale Shipping and Cargo Company. Le navire est arrivé au port de Khor el-Zoubeir (Iraq) à la fin d'octobre 2018. Le charbon a été déchargé au port et transporté par la route jusqu'à un consignataire de Bassora (Iraq) désigné sous le nom de Bayta Akdhar Trading. Début janvier 2019, le charbon a été reconditionné dans un entrepôt de Bassora en tant que produit de la société Dar Alahbab, basée à Bagdad.

177. Le charbon de bois a ensuite fait l'objet d'au moins cinq transbordements vers des États Membres voisins entre janvier et avril 2019. Par exemple, le 26 janvier 2019, le navire *Northern Dedication* a quitté Oum Qasr (Iraq) pour le Koweït et l'Arabie saoudite avec environ 29 000 sacs de charbon à son bord. Il a d'abord déchargé 9 600 sacs au port de Shuwaikh (Koweït), auprès d'un consignataire local désigné sous le nom de Frontline Logistics, avant de se rendre au port de Dammam (Arabie saoudite), où 19 242 sacs ont été livrés au consignataire Omar Abdullah Al Faleh. Le 7 mars 2019, 24 000 sacs de charbon de bois ont été transportés de Oum Qasr (Iraq) à Jabal Ali (Doubaï) à bord du navire *Nordspring*.

178. Les opérations de transbordement de charbon de bois somalien au port de Khor el-Zoubeir sont semblables à celles menées en 2018 via les ports des zones franches de Kish et de Qechm (République islamique d'Iran)¹⁵⁰.

Transbordement de charbon de bois via la République islamique d'Iran en 2018

179. Entre le 24 février et le 1^{er} mars 2019, le Groupe d'experts s'est rendu à Téhéran, à Kish et à Qechm (République islamique d'Iran) pour enquêter sur les transbordements de charbon de bois somalien opérés en 2018. Selon les autorités iraniennes, les enquêtes internes sur les violations de l'interdiction visant le charbon somalien ont révélé que les entreprises iraniennes responsables du reconditionnement et de la réexportation du charbon en ignoraient l'origine illicite. Le Groupe d'experts a examiné les copies des certificats d'origine des Comores, de la Côte d'Ivoire et du Ghana qui ont été falsifiés et utilisés pour importer le charbon. Ils ressemblaient fortement à d'autres documents falsifiés que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée avait examinés (S/2018/1002, annexe 7.5).

180. Le Groupe d'experts a rencontré des représentants d'entités du secteur privé basées en République islamique d'Iran qui ont facilité le transbordement de charbon de bois somalien de la République aux Émirats arabes unis. Les personnes interrogées ont confirmé que, lorsqu'il se trouvait dans les zones franches de Kish et de Qechm, le charbon somalien avait été retiré des sacs d'origine et reconditionné dans des sacs blancs portant la mention « Produit d'Iran »¹⁵¹. Qui plus est, un agent en douane de

de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a présenté des récépissés de virements indiquant que des représentants de l'All Star Group à Doubaï envoyaient chaque mois 500 000 dollars à la direction du port de Kismayo au titre des taxes sur les exportations de charbon de bois (S/2018/1002, annexe 7.2, strictement confidentielle).

¹⁵⁰ Dans les deux cas, la société exportatrice utilisant des documents ghanéens falsifiés était la Blue Whale Shipping and Cargo Company.

¹⁵¹ Entretiens avec des représentants d'entités du secteur privé à Kish et Qechm, du 24 février au 1^{er} mars 2019. Les sacs « Produit d'Iran » ont également été importés des Émirats arabes unis par les mêmes négociants en charbon de bois. Les autorités iraniennes ont informé le Groupe

Kish a déclaré au Groupe d'experts que, début février 2019, un trafiquant de charbon connu l'avait contacté afin de demander de l'aide pour le transbordement de charbon somalien. L'agent a affirmé qu'il avait refusé en raison de l'enquête en cours menée par le Gouvernement iranien¹⁵².

C. Réseaux criminels

181. Le commerce illicite de charbon de bois somalien repose toujours sur des réseaux criminels basés à Kismayo et à Doubaï. À Kismayo, le consortium d'entreprises All Star Group¹⁵³ est responsable de la production du charbon et de son transport depuis l'intérieur vers les points d'exportation en Somalie. À Doubaï, les représentants du consortium facilitent le commerce par l'entremise de sociétés basées aux Émirats arabes unis, notamment Zuri Coals. Ces sociétés ont également établi des liens avec des agents d'expédition en Iraq, au Koweït, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis pour permettre le transbordement du charbon somalien dans toute la région.

D. Application de l'interdiction

182. Le 28 novembre 2018, les Émirats arabes unis ont informé le Groupe d'experts qu'ils avaient imposé une suspension des importations de charbon de bois accompagné de certificats d'origine de la République islamique d'Iran¹⁵⁴. Le 28 août 2018, les autorités iraniennes ont décrété un moratoire sur l'importation de charbon originaire des Comores, de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Le 8 mars 2018, Oman a confisqué 37 000 sacs de charbon transportés par le navire *Al Azhar 3*, pour lesquels de faux documents avaient été présentés aux autorités omanaises dans le port de Douqm¹⁵⁵. Depuis, Oman a décrété un moratoire sur l'importation de charbon de bois originaire des États Membres d'Afrique¹⁵⁶. En outre, le 15 septembre 2019, le Ministère koweïtien du commerce et de l'industrie a annoncé l'interdiction des importations de charbon en provenance de Somalie¹⁵⁷.

183. En plus des mesures susmentionnées prises par les États Membres, le Groupe d'experts a constaté que la désignation des entités et individus impliqués dans le commerce du charbon de bois dans les précédents rapports du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée avait altéré la capacité des trafiquants de charbon d'opérer des transactions internationales¹⁵⁸. L'utilisation de « World-Check » et d'autres outils de connaissance de la clientèle a empêché des personnes associées au commerce illicite d'ouvrir de nouveaux comptes bancaires ou d'effectuer des virements de plus de 10 000 dollars.

d'experts que les marchandises importées dans les zones franches de Kish et de Qechm pouvaient être réexportées comme produits de la République islamique d'Iran si la valeur ajoutée était de 2,5 % ou plus. Entretiens à Téhéran, Kish et Qechm, du 24 au 28 février 2019.

¹⁵² Entretiens avec des représentants d'entités du secteur privé à Kish et Qechm, du 24 février au 1^{er} mars 2019.

¹⁵³ S/2018/1002, annexe 7.6.

¹⁵⁴ S/2018/1002, par. 175 à 177, annexes 7.4 et 7.5.

¹⁵⁵ Voir S/2018/1002, annexe 7.7.

¹⁵⁶ Visite officielle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Oman en avril 2019.

¹⁵⁷ *Arab Times*, « Kuwait slaps ban on Somalian coal due to terror financing », 15 septembre 2019, disponible à l'adresse suivante : www.arabtimesonline.com/news/kuwait-slaps-ban-on-somalian-coal-due-to-terror-financing/.

¹⁵⁸ Entretiens avec des sources du secteur à Doubaï, le 25 juin 2019.

Informations actualisées sur les boutres *Al Sahil* et *Haruni*

184. Le 30 avril 2017, en coopération avec les Forces maritimes combinées, les autorités koweïtiennes ont arrêté au port d'Al Doha (Koweït) deux boutres, *Al Sahil* et *Haruni*, soupçonnés d'avoir violé l'interdiction visant le charbon de bois de Somalie. Le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a examiné les certificats d'origine de Djibouti et établi qu'ils avaient été falsifiés et que le charbon provenait de Somalie (voir [S/2017/924](#), annexe 12.2.3). Le 13 août 2017, les autorités koweïtiennes ont informé le Groupe de contrôle que les cargaisons de charbon des deux boutres avaient été confisquées par les douanes koweïtiennes et que les capitaines devaient être poursuivis en application du droit interne.

185. Le Groupe d'experts a examiné les documents d'un tribunal koweïtien datés du 20 mai 2019 indiquant que les accusations liées à la contrebande de charbon somalien et à la falsification de documents d'expédition qui pesaient sur le capitaine du *Al Sahil* avaient été écartées. Il a également consulté la copie d'une lettre du 3 mai 2017 adressée au parquet koweïtien par l'ambassade de Djibouti au Koweït, qui affirmait que la cargaison du *Al Sahil* provenait de Djibouti, ce qui ne concorde pas avec les éléments de preuve qu'ont recueilli le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et les Forces maritimes combinées. Cette affaire met en évidence les difficultés que pose l'application de l'interdiction visant le charbon de bois malgré tous les efforts déployés par les États Membres.

VII. Coopération avec des États et des entités non étatiques

186. Le Groupe d'experts remercie les gouvernements égyptien, émirien, iranien, italien et turc de l'avoir accueilli ou aidé autrement dans ses enquêtes.

187. Le Groupe d'experts tient à remercier le Terrorist Explosive Device Analytical Center du Federal Bureau of Investigation des États-Unis pour l'aide qu'il lui a apportée dans ses enquêtes sur la fabrication et l'utilisation d'engins explosifs improvisés par les Chabab.

188. L'organisation non gouvernementale C4ADS a grandement aidé le Groupe d'experts dans de nombreuses enquêtes, notamment en matière d'analyse des réseaux de téléphonie mobile.

189. Enfin, le Groupe d'experts tient à remercier Bancroft Global Development, l'EUNAVFOR, la FAO, l'IATA, INTERPOL, l'OACI, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la fondation One Earth Future et Vulcan Inc. pour leur contribution à ses travaux.

Défaut de coopération

190. Au cours de son premier mandat, le Groupe d'experts sur la Somalie a vu ses travaux entravés par le Gouvernement fédéral somalien. À partir de mars 2019, il n'a pas pu se rendre en Somalie à la suite d'instructions données par la Mission permanente de la Somalie à New York, en dépit des efforts diplomatiques considérables déployés par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [751 \(1992\)](#) sur la Somalie. L'impossibilité de se rendre dans le pays a nui aux travaux du Groupe d'experts. En particulier, le Gouvernement fédéral l'a empêché d'accéder aux entrepôts militaires en Somalie, limitant ainsi sa capacité de vérifier si les autorités fédérales respectaient les conditions de la levée partielle de l'embargo sur les armes. En outre, ne pouvant pas entrer dans le pays, le Groupe d'experts n'a pas pu s'entretenir avec les victimes de violations du droit international humanitaire ni enquêter sur les obstructions et détournements de l'aide humanitaire.

VIII. Recommandations

A. Menaces contre la paix, la sécurité et la stabilité

191. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité :

a) Demande aux États Membres d'adopter les mesures qui s'imposent pour inciter à la vigilance leurs nationaux, les personnes relevant de leur juridiction et les sociétés enregistrées sur leur territoire ou relevant de leur juridiction qui participent à la production, à la vente, à la fourniture, à l'achat ou au transfert de produits chimiques précurseurs pouvant servir à fabriquer des engins explosifs improvisés, en particulier le nitrate d'ammonium, le nitrate de potassium et le chlorate de sodium ;

b) Décide que, pour empêcher les Chabab de se procurer de l'acide nitrique concentré ou de l'acide sulfonitrique, les États Membres devraient prendre les mesures voulues pour faire preuve de vigilance, tenir des registres des transactions effectuées et communiquer au Gouvernement fédéral somalien et au Comité les informations concernant les opérations d'achat et demandes de renseignements suspectes relatives à ces produits chimiques émanant de personnes ou entités en Somalie ;

c) Engage les États Membres à prendre les mesures voulues pour faire en sorte que leurs nationaux, les personnes relevant de leur juridiction et les sociétés enregistrées sur leur territoire ou relevant de leur juridiction qui participent à la production, à la vente, à la fourniture ou à l'achat d'explosifs commerciaux ou à leur transfert vers la Somalie apportent une aide financière et technique adéquate au Gouvernement fédéral somalien et aux États membres de la fédération en vue de la mise en place de garanties appropriées concernant le stockage et la distribution du matériel ;

d) Demande au Gouvernement fédéral somalien d'intensifier ses activités de coopération internationale, en particulier avec les États Membres de la région, afin de prévenir et de combattre le financement du terrorisme en veillant à ce que les renseignements financiers pertinents, y compris les données recueillies par son Centre d'information financière, puissent être échangés efficacement dans le cadre de mécanismes bilatéraux et multilatéraux ;

e) Décide que le Gouvernement fédéral somalien soumettra au Comité une mise à jour annuelle confidentielle l'informant des progrès accomplis par le Centre d'information financière et comprenant, le cas échéant, un résumé global des déclarations des institutions financières nationales relatives aux activités suspectes, des enquêtes menées par le Centre et des mesures concrètes prises pour lutter contre le financement du terrorisme.

B. Embargo sur les armes

192. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité :

a) Décide de modifier les dispositions du paragraphe 2 de sa résolution [2142 \(2014\)](#) et du paragraphe 11 a) de sa résolution [2111 \(2013\)](#) en supprimant la nécessité d'envoyer des notifications concernant les activités de conseil, d'assistance et de formation destinées au développement des Forces nationales de sécurité somaliennes ou des institutions somaliennes du secteur de la sécurité, y compris s'agissant des activités de construction d'infrastructures et du versement des traitements et allocations ;

b) Accompagne sa prochaine résolution sur la question d'une annexe dans laquelle seront clairement établies les catégories de matériel militaire devant faire l'objet de notifications au Comité ;

c) Décide que les expéditions vers la Somalie de matériel commercial pour explosifs, tel que le mélange de nitrate d'ammonium et de fioul, les détonateurs électriques et les cordons détonants utilisés dans l'industrie minière et la construction, doivent faire l'objet de notifications au Comité pour information ;

d) Décide que le Gouvernement fédéral somalien lui soumettra ses deux rapports périodiques, conformément au paragraphe 9 de la résolution 2182 (2014) du Conseil, avant le 15 février 2020 et le 15 août 2020, respectivement, afin que le Groupe d'experts ait suffisamment de temps pour les examiner avant de présenter son rapport à mi-parcours et son rapport final sur la Somalie ;

e) Décide que, dans ses futurs rapports, l'équipe conjointe de vérification créée en application du paragraphe 7 de la résolution 2182 (2014) du Conseil recoupera, dans la mesure du possible, les numéros de série des armes pour lesquelles elle aura obtenu des informations avec les renseignements dont dispose le Gouvernement fédéral somalien concernant la distribution d'armes aux forces de sécurité.

193. Le Groupe d'experts recommande que le Président écrive au Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de l'AMISOM afin d'encourager les forces de la Mission à recueillir et à enregistrer des informations sur l'ensemble du matériel militaire confisqué dans le cadre d'offensives, conformément à la résolution 2182 (2014) du Conseil de sécurité, et à établir une procédure pratique pour communiquer ces renseignements au Groupe d'experts.

C. Interdiction visant le charbon de bois

194. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité fasse part de son intention d'examiner en 2020 l'interdiction visant le charbon de bois afin de déterminer si cette mesure demeure appropriée.

D. Violations du droit international humanitaire

195. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité :

a) Engage le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération à renforcer l'encadrement civil de leurs forces de sécurité et à enquêter sur les hauts dirigeants politiques et militaires responsables de violations graves du droit international humanitaire et à les poursuivre ;

b) Rappelle à tous les États Membres que leurs forces militaires opérant en Somalie doivent respecter strictement le droit international humanitaire, y compris le droit coutumier relatif à la conduite des hostilités, et rapidement enquêter sur les membres de leur personnel ayant commis de graves violations du droit international humanitaire et les poursuivre ;

c) Engage l'AMISOM à continuer d'appliquer les recommandations formulées dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et de consolider la cellule de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles de sorte que les opérations militaires fassent moins de victimes civiles, ainsi

qu'à enquêter rapidement sur les meurtres de civils et à accorder une indemnisation appropriée.

19-16960

Extent of Al-Shabaab Control in Somalia

- Al-Shabaab - administered areas
- Al-Shabaab - areas of significant military presence
- Al-Shabaab - taxation catchment

0 50 100 150 200 km
0 50 100 mi

AFRICA
Somalia

Annex 1.2: Al-Shabaab's use of IEDs

During the mandate, the Panel has established that Al-Shabaab is manufacturing home-made explosives (HME). The first confirmed incident of Al-Shabaab using HME in Somalia was on 20 July 2017, when the Somali Police Force Criminal Investigative Division interdicted a vehicle-borne improvised explosive device (VBIED) at a checkpoint at Elasha Biyaha, on the outskirts of Mogadishu (see figures 1 and 2, below). A laboratory analysis of sample from the VBIED confirmed the presence of nitroglycerin, potassium nitrate and a component consistent with charcoal. According to laboratory analyses provided by the FBI's Terrorist Explosive Device Analytical Center (TEDAC) and additional analysis by UNMAS Somalia, the trend of Al-Shabaab producing HME by mixing nitroglycerin (a high-explosive) with potassium nitrate (an oxidizer) and charcoal (a fuel) increased from mid-2018.¹

Figure 1: Dashboard of the VBIED recovered on 20 July 2017 in Elasha Biyaha.



¹ Eleven out of the fifty Laboratory analyses from IED samples received from a Member State confirm the use of HME. Nine out of the eleven incidents occurred after July 2018.

Figure 2: Sample of explosive material from a VBIED seized at Elasha Biyaha on 20 July 2017, photographed by the SEMG on 21 July 2018.



Between July 2018 and July 2019, Improvised Explosive Device (IED) incidents across Somalia increased by approximately 32 per cent compared to the same period the previous year. There was also a 36 per cent increase in IED incidents in Benadir region, which includes Mogadishu, between July 2018 and July 2019, compared to the same period the previous year (see figures 3 and 4, below).

Figure 3: IED incidents in Somalia, July 2016 to July 2019. Source: UNMAS Somalia.

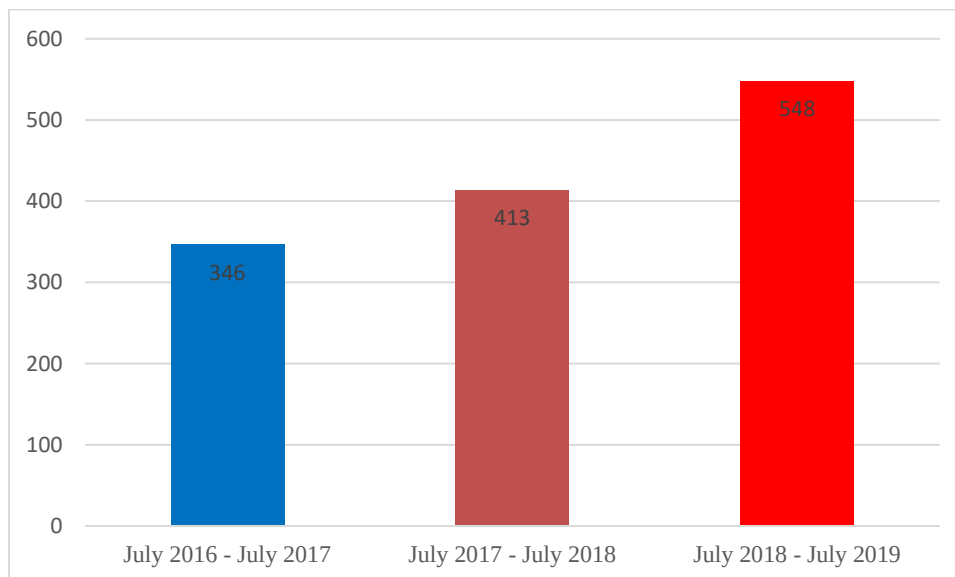
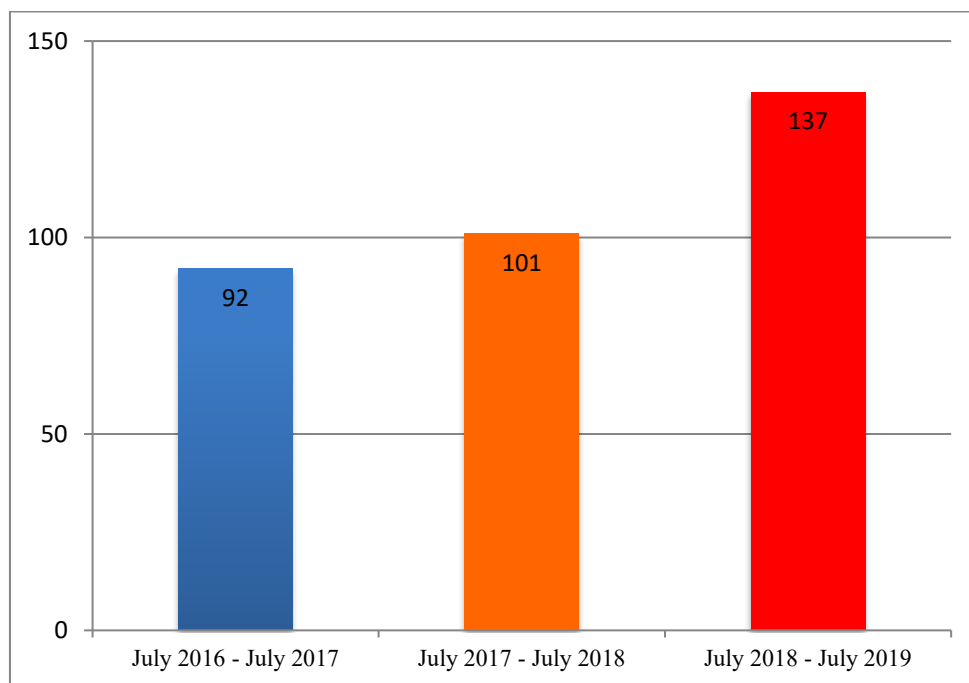


Figure 4: IED incidents in Benadir region July 2016 to July 2019. Source: UNMAS Somalia



Since May 2019, improved security measures in Benadir district, including additional Federal Government of Somalia (FGS) checkpoints, has led to an increase of interdictions of Al-Shabaab's vehicle-borne improvised explosive devices (VBIEDs). From 14 May to 2 September 2019, one VBIED out of nine reached its intended target in Benadir.² Nevertheless, interdictions often still result in civilian casualties; for instance, on 22 July 2019 a VBIED intercepted at an FGS checkpoint in Mogadishu detonated, killing 23 people and injuring 32 others.

Supply of IED components to Somalia

Potassium nitrate fertilizer

Potassium nitrate fertilizer may be used for effective IED construction if the content of potassium surpasses 40 per cent, which is not commonly found in agricultural fertilizers in Somalia.³

In July and August 2019, the Panel of Experts documented two brands of potassium nitrate fertilizer available at local markets in Kismayo and Mogadishu (see figures 6-9, below). The percentage of potassium contained in the documented fertilizers were 5 per cent and 10 per cent, respectively.⁴ According to a 2019 UNMAS Somalia report, potassium nitrate fertilizer has also been documented in Middle Juba, an Al-Shabaab stronghold. However, the concentration of the potassium nitrate was not specified.

² A 14 May 2019 VBIED detonated at the gate of a district police headquarters in Mogadishu, killing at least three people.

³ Interview with EOD specialist 12 August 2019.

⁴ Letter from fertilizer supplier on 8 August 2019.

According to UN Comtrade data, during 2017 and 2018 approximately 60 tons of potassium nitrate of unspecified concentration were exported to Somalia from Kenya.⁵ Moreover, in its 2017 report, the SEMG presented evidence of at least one company which exports potassium nitrate fertilizer of above 40 per cent in bulk to Yemen; Yemen is a known supply route for illicit weapons and IED components to Somalia.⁶

Chapter 1 Diammonium phosphate and urea fertilizers

The bulk of documented fertilizers in Somalia consist of either urea or diammonium phosphate (DAP). DAP, which contains approximately 18 per cent nitrogen and 46 per cent phosphate, cannot be used in the production of HME.⁷

In July 2019, the Panel documented the sale of urea-based fertilizers in Kismayo, which is also sold in bulk to areas under Al-Shabaab-control in Middle Juba.⁸ Urea, which contains 46 per cent nitrogen, cannot be used to construct HME without being exposed to concentrated nitric acid, which produces urea nitrate explosive.⁹ On 5 April 2019, FGS security forces searching an underground site near Elasha Biyaha, a suburb of Mogadishu, recovered components and chemical substances used by Al-Shabaab to manufacture IEDs. Among the items seized were empty bottles of nitric acid.¹⁰ However, the compound urea nitrate has not appeared in any of TEDAC's post-blast laboratory analyses since 2012.¹¹

⁵ Available from <https://comtrade.un.org/Data/>, HS code 283421. The Panel wrote to the Government of Kenya on 22 August 2019 but is yet to receive a reply.

⁶ See S/2017/924, para 25.

⁷ UNMAS Somalia report, January 2017.

⁸ Five major suppliers of fertilizers in Kismayo informed the Panel that urea and fertilizers containing potassium nitrate are sold to farmers in in Bu'aale, Jilib and Jamame, which are Al-Shabaab-controlled areas.

⁹ In Nigeria, large shipments of urea are subject to military escort, due to concern regarding diversion to the militant group Boko Haram. Interviews with researchers from business intelligence site Argusmedia on 16 August and 19 August 2019.

¹⁰ In February 2015, following the siege of the ISIL stronghold of Kobane, Syria, a Conflict Armament Research (CAR) team documented quantities of urea in the town. CAR found evidence that ISIL had used urea mixed with other chemical precursors to make improvised explosive devices which it used to attack Kurdish YPG forces. See Conflict Armament Research, "Tracing the Supply of Components Used in Islamic State IEDs", February 2016. Available at https://www.conflictarm.com/wp-content/uploads/2016/02/Tracing_The_Supply_of_Components_Used_in_Islamic_State_IEDs.pdf.

¹¹ Email from EOD analyst, 16 August 2019. UNMAS Somalia, "Explosive Hazard Awareness Report", January 2017 suggested that the use of urea nitrate as an HME in Somalia is possible, but unconfirmed.

Figure 5: Nitric acid bottles recovered by Somali National forces in a raid in Elasha Bihaya on 5 April 2019.



Nitric acid

UN Comtrade data indicates that from 2017 to 2018 approximately 44 tons of nitric/sulfonitric acid were exported to Somalia from Kenya and the UAE.¹² Nitric acid is commonly used in the production of plastics, dyes, and explosives. According to information received by the Panel, there is no industrial demand for concentrated nitric acid in Somalia.¹³ The Panel is continuing to investigate the prevalence and origins of nitric acid found within Somalia.

Nitroglycerin

According to EOD specialists, nitric acid can be mixed with sulfuric acid and glycerine to produce nitroglycerin, a powerful and unstable explosive. While laboratory analyses have consistently revealed the presence of nitroglycerin in Al-Shabaab IEDs, it is not yet clear whether Al-Shabaab is producing nitroglycerin domestically or is procuring the material from elsewhere.¹⁴

C-DET detonators

Electric detonators manufactured by C-DET Explosive Industries continue to be used in various IED attacks across Somalia since their initial documentation in 2013.¹⁵ In April 2017, C-DET electric detonators were among the IED components discovered by Puntland security forces in Bosaso, Puntland. On 20 July 2017, C-DETs were recovered from the

¹² Sulfonitric acid is a mixture of sulfuric and nitric acid.

¹³ Email from EOD specialist on 16 August 2019; interviews with Mogadishu based researchers, August and September 2019.

¹⁴ According to UNMAS Somalia, it is unlikely that Al-Shabaab has procured nitroglycerin from explosive remnants of war; UNMAS Somalia report, April 2019. In an interview with the Federal Bureau of Investigation (FBI) on 15 April 2019, it was suggested that significant amounts of ice would be required to produce nitroglycerin in Somalia.

¹⁵ In 2013 and 2014, the SEMG documented at least four cases in which C-DETs were recovered during seizures and following IED attacks in Somalia. See [S/2014/726](#), annex 6.6.

scene of a vehicle-borne IED (VBIED) attack in Elasha Biyaha.¹⁶ In 2017, the SEMG documented evidence of at least one arms market in Galkayo where C-DET detonators are available for \$67 each.¹⁷ On 19 May 2019, the M *Oriental Queen* consignment (see annex 1.11) also contained a delivery of 500 C-DET electric detonators, which were intended for commercial use in Puntland.

Figure 6: Fertilizer containing 5 per cent potassium, documented in Kismayo, July 2019.



Figure 7: Fertilizer containing 10 per cent potassium, documented in Kismayo, July 2019.



¹⁶ C-DETs were found among seizures in Belet Weyne in May 2017, and in Leego in January 2017.

See S/2017/924, annex 1.2 (strictly confidential).

¹⁷ Photographic evidence provided via email from an analyst on Somalia, 7 August 2017. The analyst had received the evidence from a reliable source in Galkayo.

Figure 8: Fertilizer containing 5 per cent potassium, documented in Mogadishu, August 2019.



Figure 9: Urea fertilizer documented in Kismayo in July 2019.



Annex 1.3: Sahafi Hotel attack

Figure 1: On 9 November 2018, Al-Shabaab detonated three VBIEDs outside the Sahafi Hotel in Mogadishu. Source: Bancroft Global Development.



Figure 2: Five deceased attackers dressed in Somali security forces uniforms.



The Panel received reports, including from EOD specialist, that some of the victims of the blast had been treated for unusual burns and respiratory problems not seen in the aftermath of previous VBIED attacks in Mogadishu. This may indicate that Al-Shabaab added

elements such as aluminium powder or paste to the explosive mixtures to intensify the heat from the blast.¹⁸

Additionally, an AK-pattern assault rifle recovered from one of the Sahafi Hotel attackers had markings consistent with materiel imported by the FGS in July 2017.¹⁹ At least two unexploded hand grenades captured from the gunmen also bore markings almost identical to those on several hand grenades seized from Al-Shabaab in Bulo Mareer in Lower Shabelle, by the Uganda People's Defence Force in March 2018.²⁰ Photographs of these weapons are available in annex 2.6.

¹⁸ See S/2018/1002 annex 2.1 (strictly confidential).

¹⁹ Consignment from the People's Republic of China delivered in July 2017 (notified 2 February 2018).

²⁰ See S/2018/1002 paras 47-49. Both hand grenades bore the factory marking 349, corresponding to a factory in St. Petersburg. The grenades captured by Ugandan forces were manufactured in 1980, while those captured from the Sahafi hotel attack were manufactured in 1979.

Annex 1.4: Al-Shabaab financing (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 1.5: Al-Shabaab's justice system

Figure 1: Al-Shabaab decree of a death sentence, listing two witnesses (names redacted), dated 2 February 2017 (5/5/1438 of the Islamic calendar).

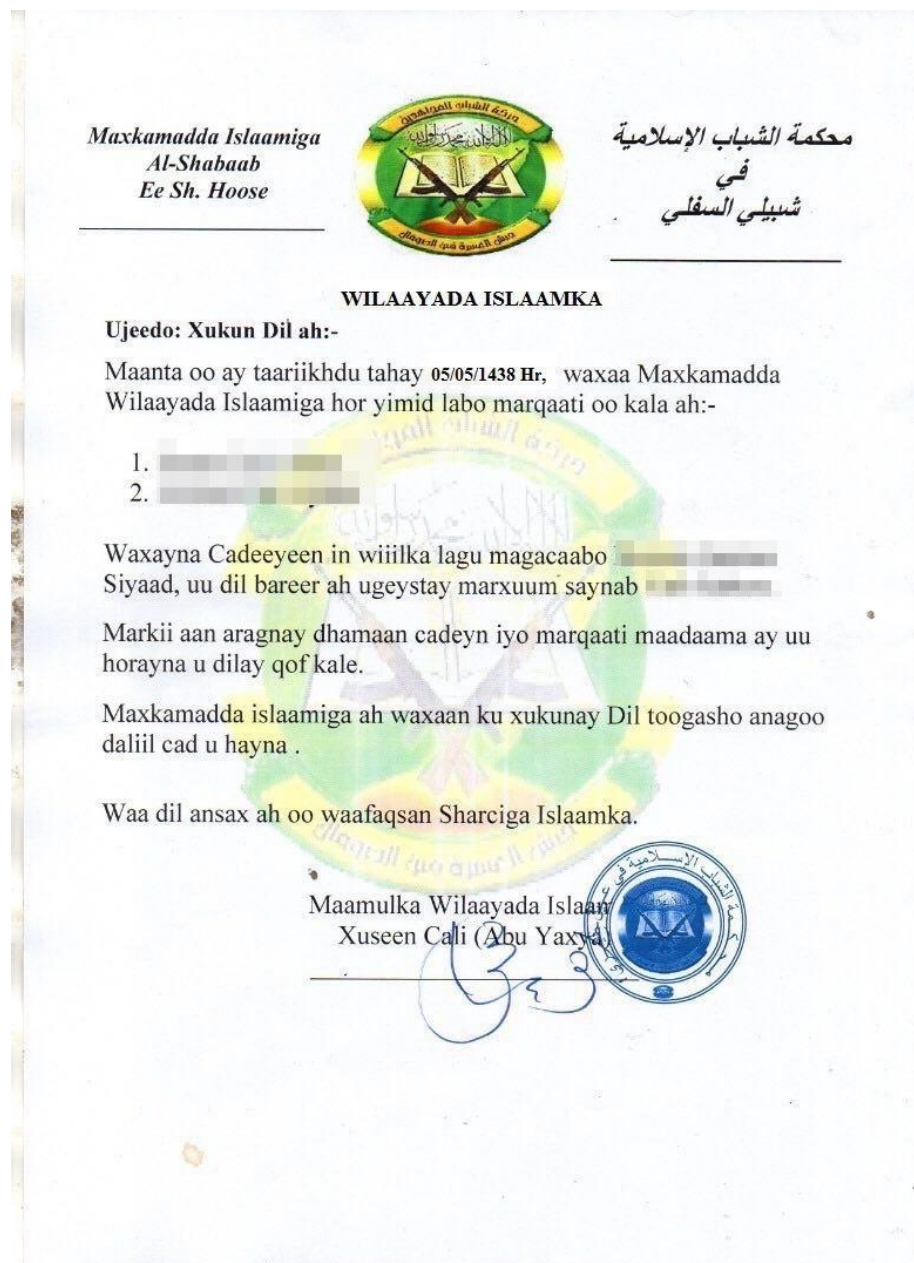


Figure 2: Summons to an Al-Shabaab court, dated 14 October 2018 (6/2/1440 of the Islamic calendar).

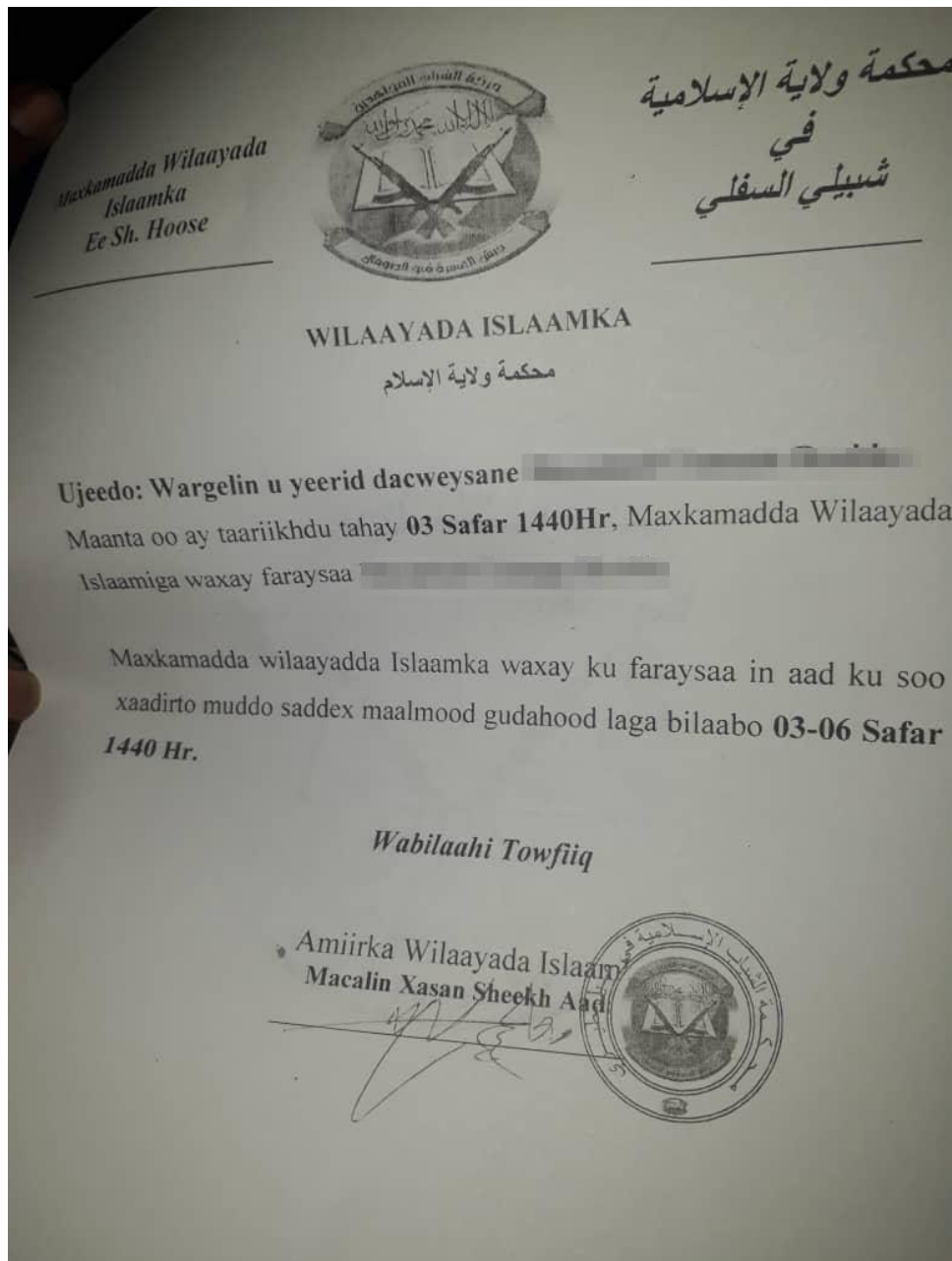


Figure 3: Case involving the arrest of a man for the possession of an AK-pattern rifle and magazine, dated 8 July 2017 (13/10/1438 in the Islamic calendar).

Date: 13/10/1438 / 8/7/17

Subject: Walad BTF

gawar duseen Cali yabiz

Cali yow ABURKAR maxamud

Plan aaw

da sanow sidow maxamud

~~Plan aaw~~ Plan aaw

idris mad qaab Cabraha

Samadoolwa

1 = 2000

2 = 1300 SH

gawar: faruk

Arrest

AK rifle

Empty magazine

Figure 4: Divorce settlement in Gof Gaduud, Bay region, dated 23 July 2017, in which the mother is awarded child support for a daughter of \$200 (4,500,000 Somali shillings).

Date: 28/10/1438 / 23/7/17

Subject: Maxamud Cali Axmed 9608639

Location: Gof Gaduud

furs ga war taaga ex

BaqaaWO Cali yow maxamud Cali

loqifuri sadox dhalaa ka ta

ABaxa

Witnesses

Cali maxamud Cali

Sheekh duseen maxamud

Walad: loqifuri sadox dhalaa ka ta

da san Cali yow maxamud

Satidhiir-Ga Gof Gaduud

Child support

Mat Gud ex = 45000.00 Adan

Mad ABURKAR maxamud

Figure 5: Al-Shabaab dispute resolution involving the sale of a camel, dated 1 January 2018 (13/4/1439 in the Islamic calendar).

Date: 13/4/1439
 Type of animal: Camel
 Baydho = 2L Week 1, # GarBa
 B^o Abdullahi Maamud
 Broker fee(?) Kengor 400
 Sale price \$ 400
 DAlaal Ka = Abdullahi Nur-dulaya
 6 - 100 Jir
 Age of camel: 8
 da god. gi
 Bin: Bin: 8 660496 = GarBa
 Abdullahi Goodir
 Marichen
 Abdullahi Garob Gab
 = Garo Garo
 Garo Garo

mtsline

Figure 6: Case involving a stolen camel in Gof Gaduud, Bay region, dated 8 July 2017 (13/10/1438 in the Islamic calendar).

Date	13/10/1438 / 08/07/2017	Wacawo # Gel ex
Subject	Qulit Gof gaduud	Stolen camel
Location	Mad xawo	Colayov Sheikh Cabkaxin
	Waliyo xawo Colayow	
	Waliyo xawo Gurbigaas	Waliyo xawo
	Laxad ee q	Waliyo xawo
	Laxad ee q	Waliyo xawo
Witnesses	audan isauk axmal	
	yadri = GURBIGAAX	audan isauk ax
	1 = audan Gurbigaas	Cabkaxin
	2 = xumow	Cabkaxin MUROW
	Laxad ee q	Had: = Waliyo xawo = 3 = xad
	Laxad ee q	Gadi Booydhaabo
	Cabkaxin MUROW	= Gal shey.
Witnesses	audan isauk axmal	Laxad ee q
	Cabkaxin MUROW	GURBIGAAX
	Cabkaxin axmal	Mabramam
	Mar kaxto = GURBIGA	
	mar kaxto	5554941

Annex 1.6: DusitD2 attack in Nairobi

On 15 January 2019, Al-Shabaab militants attacked a commercial business complex in Nairobi containing the DusitD2 Hotel. The attack began at 15:28 local time (12:28 UTC+3), with a detonation of a suicide bomber, Mahir Riziki. Four gunmen – Ali Salim Gichunge, Osman Ibrahim Gedi, Siyat Omar Abdi, and an unknown individual – then proceeded to attack the compound using AK-pattern rifles and grenades, targeting people within the DusitD2 hotel and surrounding shops.

The attack resulted in 21 civilian deaths, as well as the four gunmen. Al-Shabaab dubbed the operation *Al-Quds Lan Tuhawwad* (“Jerusalem will never be Judaized”) and stated that it had targeted “western and Zionist interests worldwide and in support of our Muslim families in Palestine”²¹ (see figure 1, below). This rhetoric was atypical for Al-Shabaab, which typically justifies its attacks based on the presence of foreign troops in Somalia. The DusitD2 attack was the most significant operation carried out by Al-Shabaab in a regional Member State since the Garissa University College massacre of April 2015 (see S/2015/801, annex 4.2).

The DusitD2 attack was carried out on a significant date, coinciding with the third anniversary of Al-Shabaab’s overrunning of a Kenya Defence Forces (KDF) base in El Adde, Gedo region. In 2018, Kenyan police had disrupted a similar attempt when they intercepted a VBIED destined for Nairobi near Merti, Isiolo County (see S/2018/1002, annex 2.3); the operation had likely been originally been planned to coincide with the second anniversary of the El Adde attack. The Panel’s investigations have revealed links between the organization of the two operations, including a common financier based in Mandera, Kenya (see annex 1.6.1(strictly confidential)) and the identical origin of a Type 56-2 assault rifle used by one of the DusitD2 gunmen (see “Type 56-2 rifle”, below). It is likely that Al-Shabaab learned lessons from the failure of the Merti plot and adapted their tactics in order to carry out the successful DusitD2 operation (see “Comparison with the 2018 failed Merti VBIED plot”, below).

Figure 1: Deceased Al-Shabaab attacker shown wearing a headband with the word “Jerusalem” (القدس) in Arabic.



Condensed timeline of the plot

²¹ Al-Shabaab statement available at <https://ent.siteintelgroup.com/Statements/shabaab-media-unit-presents-detailed-report-on-nairobi-attack-suggests-that-attack-bears-message-to-jerusalem.html> (subscription required).

- 2015: Cell leader Ali Salim Gichunge travels to Somalia.
- March 2018: Facilitators in Jilib, Somalia, organize a fake ID for Siyat Omar Abdi.
- c. April 2018: Gichunge and his wife Violet Wanjiru establish a safehouse at Guango Estate, on the northern outskirts of Nairobi.
- 15 Dec. 2018: Unknown attacker travels to Eastleigh, Nairobi from Dadaab refugee camp.
- 2 Jan. 2019: Osman Gedi Ibrahim travels to Roysambu area of Nairobi from Danaba, north-east Kenya.
- 5 Jan. 2019: Siyat Omar Abdi travels to Nairobi, Eastleigh from Dadaab refugee camp.
- 10 Jan. 2019: Osman Gedi Ibrahim moves to the safehouse on the outskirts of Nairobi.
- 11 Jan. 2019: Suicide bomber Mahir Khalid Riziki travels to the Nairobi safehouse from Somalia through El Wak, north-east Kenya.
- 13 Jan. 2019: Siyat Omar Abdi and the Unknown Attacker move to the safehouse.
- 14 Jan. 2019: Entire cell assembles at the safehouse on the day prior to the attack.
- 15 Jan. 2019: **Day of the attack**
- 15:14 (UTC+3): Suicide bomber Mahir Riziki arrives at the DusitD2 complex. Between 15:14 and 15:25 he exchanges six calls with Ali Salim Gichunge averaging 30 seconds each.²²
- 15:21: The four suicide gunmen Ali Salim Gichunge, Siyat Abdi Omar, Osman Gedi Ibrahim and the unidentified Somali attacker arrive in a Toyota Ractis, registration KCN340E. They change into black outfits.
- 15:28: Mahir Riziki detonates himself outside Secret Garden restaurant.
- 15:32: The four gunmen walk into the Dusit complex and begin throwing grenades and firing indiscriminately.²³
- c. 15:37: Kenyan security forces arrive at the scene.
- 16 Jan., 08:00: The four gunmen have been neutralized and the complex cleared, 16 hours after the commencement of the attack.

²² Confidential communications seen by the Panel of Experts, Nairobi, July 2019. This was Riziki's first and only visit to DusitD2, likely indicating that he required specific instructions from Gichunge regarding the layout of the complex.

²³ CCTV footage seen by the Panel of Experts indicated that the delay between the detonation of the suicide bomber and the arrival of the four gunmen was due to the latter's purchase of credit for their mobile phones, likely to enable them to stream footage and contact others in the likely event of a prolonged siege once security forces arrived.

Figure 2: CCTV footage of Ali Salim Gichunge and Siyat Omar Abdi entering the DusitD2 complex.



The safehouse

A bungalow in Guango Estate, Muchatha, on the outskirts of Nairobi – a middle-class Kenyan estate where rentals are approximately KES 40,000 (\$400) per month – served as the safehouse for the attack. Cell leader Ali Salim Gichunge and his wife Violet Wanjiru established the safehouse approximately nine months prior to the attack. Mobile phone tower data analyzed by the Panel showed that other members of the cell stayed at the bungalow sporadically in the lead up to the attack, with all of the attackers coming together at the house the night prior.

Police recovered phones, a laptop, flash disks, SIM cards, and an Internet router from the safehouse. Evidence extracted from these devices revealed communications between Ali Salim Gichunge and a cell coordinator based the Al-Shabaab ‘capital’ of Jilib, in Middle Juba region. Electronic communications also revealed that the Al-Shabaab coordinator in Jilib had arranged for the manufacture of a falsified secondary school identity card for one of the non-Kenyan attackers, Dadaab refugee camp resident Siyat Omar Abdi.²⁴

²⁴ The falsified document identified Siyat Omar Abdi as a student at Arabia Boys Secondary School, located in Mandera, 2 km from the Kenya-Somalia border. The school was attacked by Al-Shabaab in October 2018, resulting in the deaths of two non-Muslim teachers. Lynet Igadwah, “Al-Shabaab kills 2 teachers in Mandera school attack”, Business Daily, 10 October 2018. Available at <https://www.businessdailyafrica.com/news/counties/Al-Shabaab-kills-2-teachers-in-Mandera-school-attack/4003142-4800422-kxtqsvz/index.html>.

Figure 3: Falsified school ID arranged for Siyat Omar Abdi by an Al-Shabaab cell coordinator in Jilib.



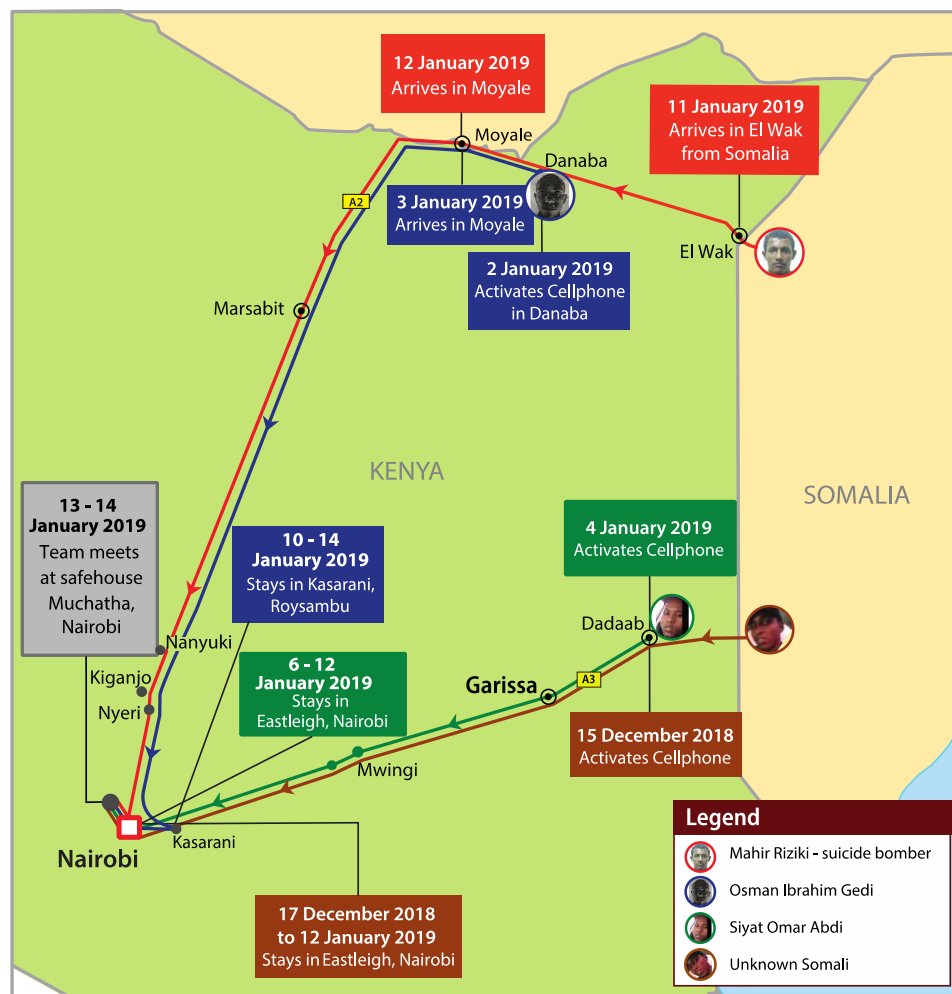
Extractions from the devices of the DusitD2 attackers also revealed the existence of a broader Al-Shabaab network in East Africa, details of which are available in annex 1.7 (strictly confidential).

The attacking team

In mid-December, the unknown attacker of Somali origin traveled from Dadaab, and was hidden in the predominately Somali neighbourhood Eastleigh, Nairobi.

In early January 2019, three additional members of the cell made their way to Nairobi from different locations and following two different routes, two utilizing the A2 highway from Moyale and the third the A3 highway from Garissa. The suicide bomber, Mahir Riziki, departed for Nairobi on 11 January 2019, four days prior to the attack. As with plots of a similar nature, the members of the attacking team came together as late as possible in order to avoid being compromised by the security forces; the full team met together for the first time on 14 January 2019, and stayed together at the safehouse that evening. Ali Salim Gichunge and with his wife Violet Wanjiru were based in the safehouse throughout the preparations for the attack.

Figure 4: Movements of the Al-Shabaab cell in the lead up to the 15 January 2019 attack.



Mahir Khalid Riziki



Mahir Khalid Riziki, born on 5 February 1993, was the longest serving member of Al-Shabaab in the attack group and was designated as the suicide bomber. Aged 25 at the time of the attack, Riziki was born raised in the Majengo area of Mombasa.²⁵ Ramadhan Hamisi Kufungwa, a well-known Kenyan Al-Shabaab recruiter now located in Somalia, recruited Riziki at Musa Mosque in early 2014.²⁶ Musa Mosque has long been associated with radicalization, recruitment for Al-Shabaab, and religious violence.²⁷

²⁵ Confidential report seen by the Panel of Experts, Nairobi, June 2019.

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

In 2014, Riziki formed part of an assassination cell tasked by Al-Shabaab to assassinate security personnel in the coast region. In October 2014, Riziki was involved in the killing of a police officer at Royal Court Hotel in Mombasa.²⁸ He fled to Tanzania in November 2014 after being placed on Kenya's most wanted list with a KSH 2,000,000 (\$20,000) bounty on his head. In early 2015, Riziki contacted family members in Mombasa to inform them that he had relocated to Somalia where he was undergoing training by Al-Shabaab.²⁹

Riziki crossed the border from Somalia to Kenya through El Wak on 11 January 2019. He activated a Kenyan phone registered in the name of "Hibo Ahmed" that same morning, immediately placing a call to Somalia. At 18:21, Riziki placed his first call to Ali Salim Gichunge, arriving at the safehouse in the outskirts of Nairobi later in the evening. Except for his Somali contact and Gichunge, Riziki placed calls to only one other number from the time he entered Kenya until his death four days later, thereby limiting his exposure to Kenyan security forces.

On the day of the attack, Riziki departed the safehouse via taxi at approximately 14:15. Between 12:54 and the time of his death, he exchanged 11 phone calls with Gichunge, including a final 91-second call at 15:25.³⁰ At 15:28, while standing outside to Secret Garden restaurant within the DusitD2 complex, Riziki detonated himself.

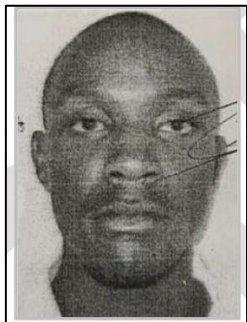
Figure 5: CCTV footage of the moment Mahir Riziki detonates himself outside Secret Garden restaurant at 15:28.



²⁸ The team to which Mahir Riziki belonged was headed by Ismael Mohamed Shosi, also known as Ismael Mmanga, a former resident of Bondeni, Mombasa County. Shosi was killed by security agencies on 27 September 2016 at his hideout in Mwandoni after he resisted arrest. Ibid.

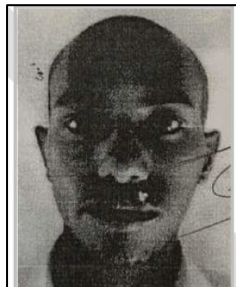
²⁹ Ibid.

³⁰ Communications data analyzed by the Panel of Experts.

Ali Salim Gichunge

The cell leader, Ali Salim Gichunge, was born in 1992 in Isiolo. In 2015, his mother reported that he had travelled to Somalia. His sister indicated that he also travelled to Somalia in 2017 through Lamu.³¹ Based on analysis of his mobile phone data, Gichunge acted as the coordinator and organizer while Gedi, the other Kenyan national in the attack group, served as Gichunge's lieutenant. Gichunge was highly conscious of the security of communications; for instance, he never contacted Somalia by phone – only using Facebook – turned his phone off when he travelled to meet associates, and spoke to Riziki only on a dedicated phone line.

Ali Salim Gichunge was an ideal recruit for Al-Shabaab; he was the son of a retired military officer, embracing of Western culture, and did not fit the profile of an extremist.

Osman Ibrahim Gedi

Osman Ibrahim Gedi was a Kenyan national born in 1992. On 2 January 2019, he registered a new Kenyan mobile phone in Danaba, in north-east Kenya, in the name of “Abdikadir Mohamud Sabdow”. He arrived in Nairobi early on 4 January, and Gichunge and Gedi travelled together to the safehouse on the evening of 10 January 2019. Gedi visited the Dusit complex twice in the week prior to the attack.

Analysis of Gedi's mobile phone communications did not show any contacts with Somalia.

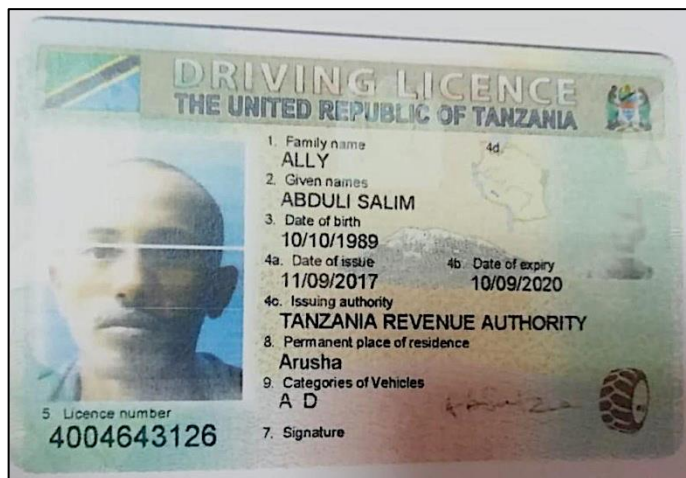
Kenyan investigators recovered a Tanzanian driver's license from Gedi's body. Investigations by the Panel indicated that the license was genuine and had been registered in Moshi, Tanzania.³² However, the biographical details provided in the application proved to be false, and the fingerprint used to obtain the license did not match Gedi's.³³

³¹ Confidential report seen by the Panel of Experts, Nairobi, July 2019.

³² The license was registered in the Tanzanian Revenue Authority database.

³³ Interview with Tanzanian security official, Dar es Salaam, May 2019.

Figure 6: Tanzanian license issued to Osman Ibrahim Gedi under the name “Abduli Salim Ally”.



Siyat Omar Abdi



Siyat Omar Abdi was born in 1992 in Dagahaley, one of the Dadaab refugee camps. Abdi activated a new Kenyan phone on 4 January 2019 in preparation for the attack and travelled to Nairobi from Dagahaley the next day. The phone immediately placed a call to Somalia after its activation, and Abdi continued to contact numbers in Somalia until 14 January 2019, when the phone was last used. On 13 January 2019, Abdi moved to the Gichunges' safehouse on the outskirts of Nairobi, where he stayed until the attack.³⁴

The Panel obtained a Dadaab camp identification and ration card number attributed to Abdi through his fingerprint; however, World Food Programme and UNHCR officials in Dadaab stated that there was no record of Abdi in their databases.

Unknown gunman of Somali origin



An unknown member of the attacking team, presumed to be of Somali origin, activated a new Kenyan mobile phone in Dagahaley, Dadaab refugee camp, on 15 December 2018. On 17 December 2018 he travelled from Dagahaley to Eastleigh, a predominantly Somali neighbourhood in Nairobi. The journey lasted eight hours, which due to the duration suggested that it was undertaken in a private vehicle rather than with public transportation. He was hidden in Eastleigh Nairobi until 12 January 2019, when he was in contact with Gedi and subsequently moved to the Nairobi safehouse on 13 January.³⁵ He spoke no English or Kiswahili, which likely

³⁴ Communications data analyzed by the Panel of Experts.

³⁵ Ibid.

was the rationale for concealing him in Eastleigh for a month, where he was unlikely to arouse suspicion.

Violet Wanjiru, also known as Kemunto and Khadija



Violet Wanjiru was married to the cell leader Ali Salim Gichunge in 2016. Wanjiru primary role was in assisting Gichunge with the management of the safehouse. Wanjiru was unaware of the suicidal nature of the impending attack, and she believed that Gichunge would later flee to Somalia to join her.

Wanjiru's inside knowledge of the Al-Shabaab cell meant it was vital to Al-Shabaab that she not be arrested. She moved from the Nairobi safehouse on 11 January 2019 and travelled through Wajir and El Wak to Mandera along the B9 highway, arriving in Mandera on the evening of the same day. She remained in Mandera until 14 January, and then crossed into Somalia. Throughout this journey she was aided by Yusuf Ali Adan, a Mandera-based Al-Shabaab operative, with whom she communicated on a newly activated phone line. Wanjiru was housed in the border region in a safehouse under Al-Shabaab control for a number of weeks before being moved further into Al-Shabaab territory and into isolation to observe *Iddah*, a period of waiting following the death of a husband. As of this writing she remains in Somalia, with her exact whereabouts unknown.

Figure 7: Violet Wanjiru's escape route to Somalia.

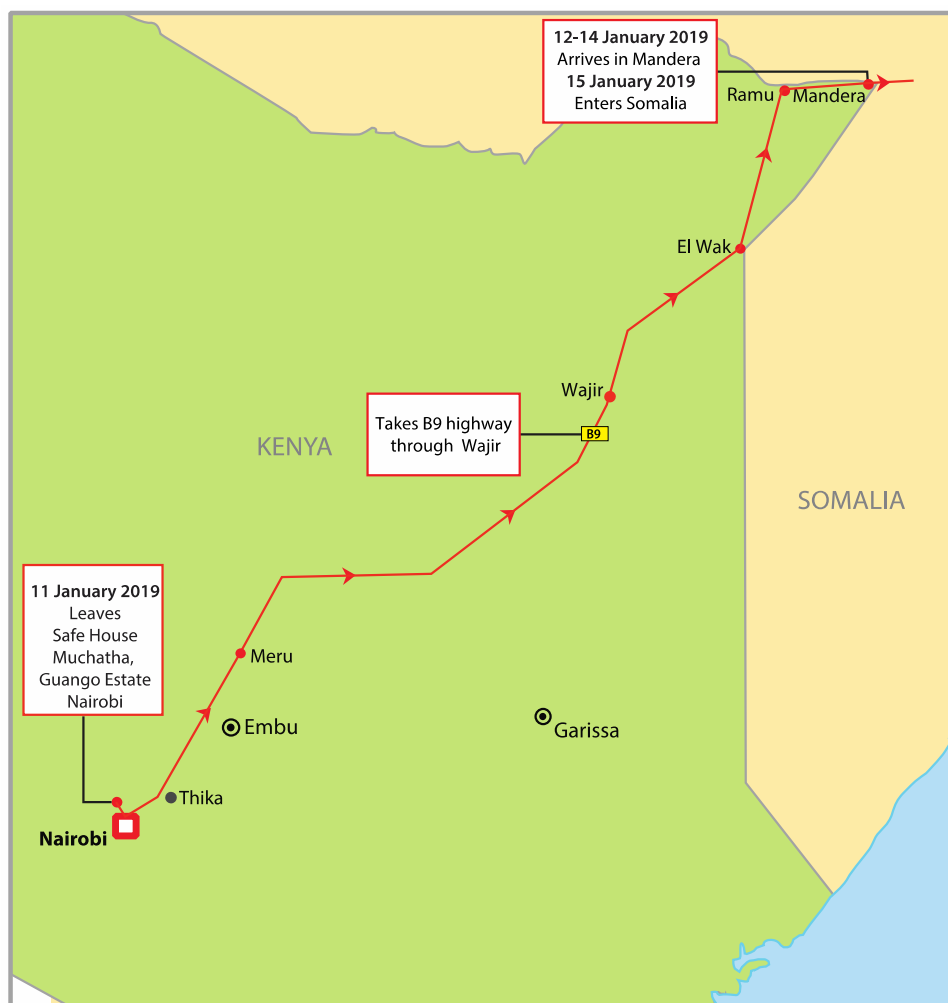
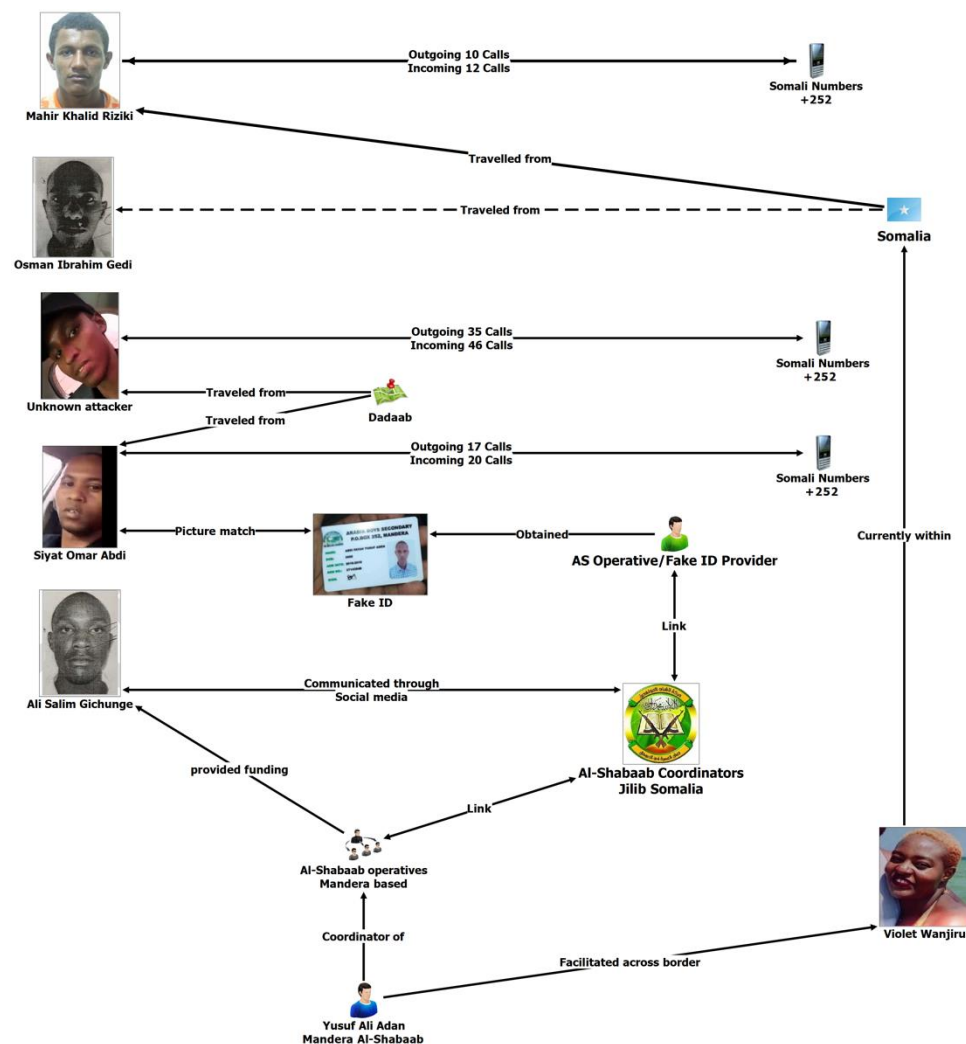


Figure 8: The DusitD2 operation.



Comparison with the 2018 failed Merti VBIED plot

On 15 February 2018, Kenyan police on a routine patrol in Merti Division, Isiolo County, witnessed a vehicle stopped by the side of the road.³⁶ When police approached the vehicle, an occupant shot at the officers, who then returned fire, killing Mbarak Abdi Huka a.k.a. "Sa'ad". Four individuals attempted to flee the scene and two were arrested, Abdimajit Hasan Adan and Mohammed Osman Nanne; two others escaped capture. The vehicle, a 2003 Mitsubishi Airtrek, had been converted into a vehicle-borne improvised explosive device (VBIED) containing approximately 100 kg of explosives.

³⁶ A detailed account of the failed Merti VBIED plot is presented in annex 2.3 of the Somalia and Eritrea Monitoring Group's 2018 report (S/2018/1002).

Also discovered in the vehicle were 5 Type 56-2 AK-pattern assault rifles, 36 magazines of ammunition, 36 unprimed F1 grenades and their firing pins, 3 knives, and an Al-Shabaab flag. The operation appeared to have been patterned after the *modus operandi* of Al-Shabaab complex attacks in Somalia, whereby a VBIED would have been used to breach the perimeter of an unknown target, followed by a wave of ‘suicide gunmen’. In this case, the number of rifles recovered from the vehicle most likely point to the possibility of five suicide gunmen.

The Merti plot was orchestrated by an Al-Shabaab operative based in Jilib, known only as “Dere” (“tall”), who personally conveyed instructions to Abdimajit Hasan Adan and Mohammed Osman Nanne. “Dere” also either personally provided cash to the two operatives or arranged for large instalments of up to \$9,000 to be sent to them from Somalia via *hawala* transfer.

The Merti attack had likely been intended to take place in Nairobi on 15 January 2018, to coincide with the second anniversary of Al-Shabaab’s killing of 150 soldiers at a KDF base in El Adde, Gedo region. However, the Al-Shabaab operatives experienced a number of delays in the execution of the plot, including a mechanical failure that forced them to abandon an initial VBIED and construct a second device.

There are two indications that the Merti and DusitD2 plots involved a cross-over in Al-Shabaab planning networks. First, a financier of the DusitD2 plot based in Mandera, Kenya, had previously transferred funds to Abdimajit Hasan Adan (see annex 1.6.1 (strictly confidential)); in addition, a Type 56-2 assault rifle used by one of the DusitD2 gunmen originated in the same arms consignment delivered to the FGS in 2013 as four rifles recovered from the Merti plotters (see “Type 56-2 rifle”, below). It is likely that the DusitD2 cell adapted their behaviour in response to the shortcomings of the Merti operation.

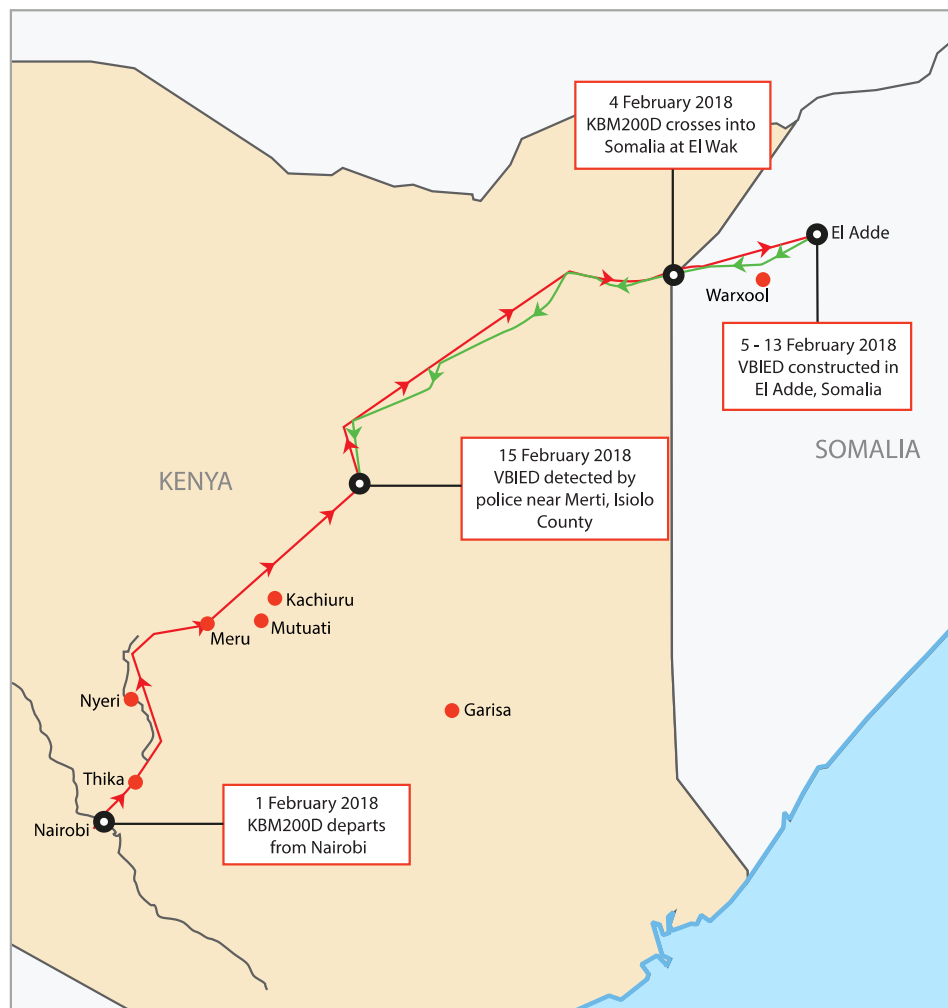
Adaptations in the DusitD2 operation

The DusitD2 operation appeared to have been refined in response to the failure of the Merti plot in 2018 in several significant ways. First, rather than constructing a VBIED, the DusitD2 attackers employed a person-borne improvised explosive device (PBIED). The PBIED was easier to conceal and did not risk the mechanical risks inherent with a vehicle loaded with explosives undertaking the 800 km journey from the Kenya-Somalia border to Nairobi. Instead of using the same route as the Merti VBIED, the DusitD2 attackers altered their route from northern Kenya to Nairobi, bypassing the area where the Merti VBIED had been intercepted by Kenyan police (see figure 9, below).

Second, the Al-Shabaab leaders in Somalia used a financial intermediary based in Mandera, Kenya, to transfer funds to the operations cell in Nairobi. The transfers were completed through cash and M-PESA mobile money, which has a transfer limit of KES 70,000 (\$700). The operatives likely chose this method of transfer because it is not closely monitored by the Kenyan security forces like *hawala* money transfers (see annex 1.6.1 (strictly confidential)).

Finally, the leader of the DusitD2 cell, Kenyan national Salim Ali Gichunge, was given wide autonomy with respect to the target and the plan of attack.³⁷ Unlike the cell leader of the Merti plot, Gichunge did not communicate directly with individuals based in Somalia, reducing the likelihood of detection.³⁸

Figure 9: GPS track of the Merti VBIED vehicle (number plate KBM200D), which was intercepted by Kenyan police stopped at the roadside on 15 February 2018. The DusitD2 plotters took a different route to Nairobi.



³⁷ Up to one day prior to the DusitD2 attack, the Al-Shabaab cell was continuing to scout possible alternative targets.

³⁸ Additionally, due to the possibility of his presence compromising the operation, Gichunge used a dedicated mobile phone line to contact Mahir Riziki, who was already known to the Kenyan security services.

Type 56-2 rifle

A Type 56-2 rifle recovered from one of the deceased attackers, bearing serial number 412222, provides further indication of a link between the DusitD2 and Merti plots. The serial number and factory marking likely indicates that the weapon originated in a consignment of 3,500 Type 56-2 rifles purchased by the FGS from the Government of Ethiopia in July 2013, following the partial lifting of the arms embargo.³⁹ In 2013, the Government of Ethiopia provided the Somalia and Eritrea Monitoring Group (SEMG) with a partial list of 2,500 serial numbers of weapons included in the consignment. While the serial number 412222 does not itself appear in this partial list obtained by the SEMG, 13 other Type 56-2 rifles with serial numbers beginning with the sequence “4122” are present, indicating that the rifle’s serial number was likely contained amongst the 1,000 not provided by Ethiopia.

The Al-Shabaab operatives arrested by Kenyan police in connection with the Merti plot were found in possession of four Type 56-2 rifles that had also formed part of the 2013 consignment (see [S/2018/1002](#), annex 2.3).

Figures 10 and 11: One of the Type 56-2 rifle recovered from the Merti plotters in February 2018 (left) and a Type 56-2 (serial number 412222) used in the DusitD2 attack (right).



Annex 1.6.1 (strictly confidential) provides additional details on the financing of the DusitD2 operation.

³⁹ The consignment was notified to the Committee on 29 July 2013.

Annex 1.6.1: Financing of the DusitD2 attack (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

**Annex 1.7: Additional Al-Shabaab regional operations (STRICTLY
CONFIDENTIAL)***

Annex 1.8: Kenya-Somalia border incidents

From June to July 2019, cross-border attacks by Al-Shabaab into Kenya increased in frequency, possibly due to heightened diplomatic tensions between the two countries, which Al-Shabaab may be seeking to exploit. This increased frequency of incidents followed a statement released by Al-Shabaab through its Shahada propaganda agency in June 2019, in which the group claimed to have mobilized “an army of fighters” from within the Muslim population of Kenya.⁴⁰ It refers to the closing of the Kenya-Somalia border in Lamu County by the Kenyan Authorities in early June.⁴¹ The full statement reads:

Observers also see that the closure of the Kenyan-Somali border will not work to reduce the frequency of attacks, as the Shabaab al-Mujahideen Movement has succeeded in establishing an army of fighters from the Kenyan population itself, who believe in the same objectives as the Movement and fight for issues they believe to be just, at a time of persistent grievances and assaults by the Kenyan government on the rights of Muslims in the country, and the corruption rampant in the joints of the Kenyan government, in marginalizing Muslims and depriving them of their rights.⁴²

The geographical scope of these attacks ranged from the northern-most border point with Somalia, at Mandera, to the southern border in Lamu, a distance spanning almost 700 kilometres.

Table 1: Al-Shabaab cross-border incidents, April-May and June-July 2019

Type of Incident	June/July 2019	April/May 2019	June/July 2019
IED	3	19	
Firefight	0	3	
Movement of Al-Shabaab fighters/weapons	6	2	
Kidnap or attempted kidnap	2	4	
Attack on telecommunications infrastructure	1	2	
Total	12	30	

In April and May 2019, the Panel recorded four separate incidents of Al-Shabaab movements along the Kenya-Somalia border in preparation for the offensive. For example, on 21 April 2019 in Hulugho, Garissa County, a group of approximately 30 armed individuals gathered east of Elkambere. The group had eight vehicles (three cars, two

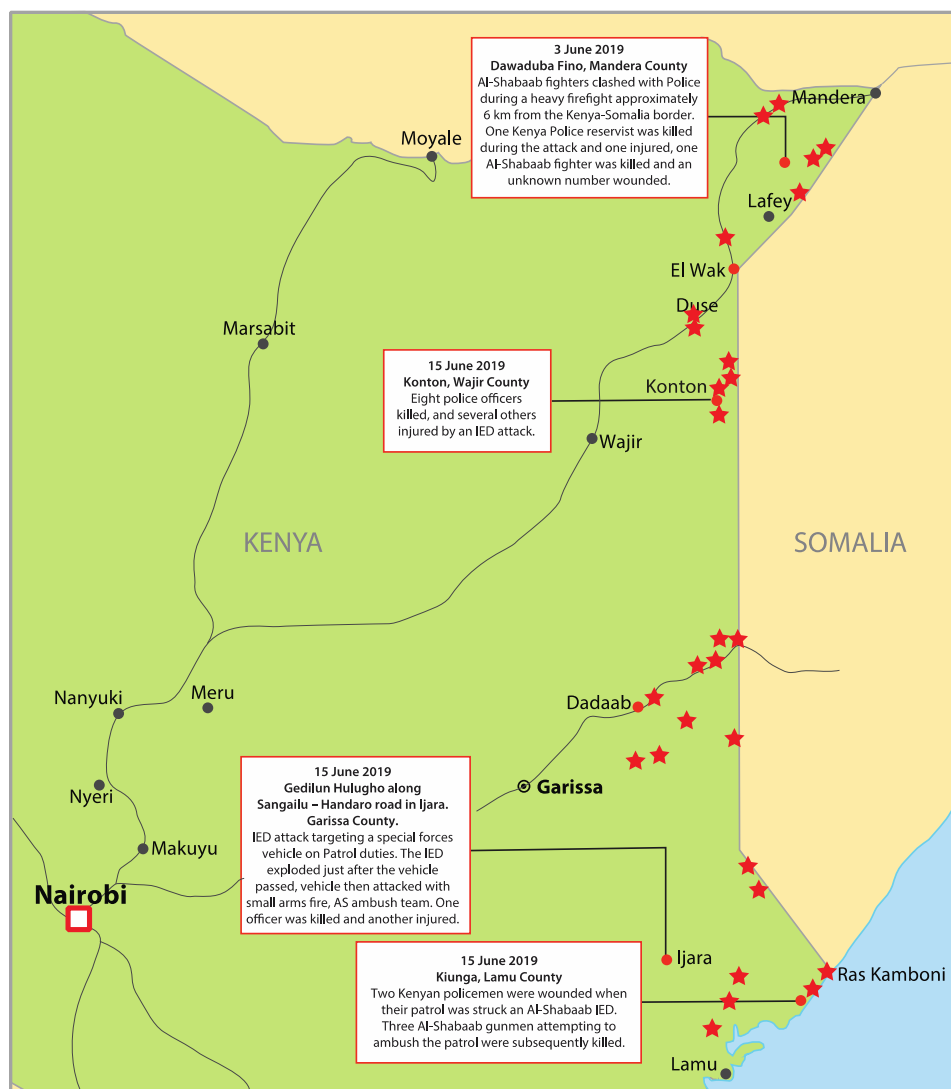
⁴⁰ Al-Shabaab statement available from <https://ent.siteintelgroup.com/Statements/shabaab-claims-two-car-bombings-in-mogadishu-killing-31-boasts-multiple-attacks-in-kenya-in-2-days.html> (subscription required).

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

battlewagons, and three motorbikes) and were armed with assorted weapons and carrying bags suspected to contain IED materials.⁴³

Figure 1: Map showing approximate location of cross-border attacks, June-July 2019.



⁴³ Confidential international agency security reports, April and May 2019. Reports also stated that on 23 April 2019 in Wajir County, a group of Al-Shabaab fighters armed with rifles and rocket-propelled grenades were seen between Khorof Harar and Kotulo. They were also carrying bags suspected to contain IED materials and ammunition.

Annex 1.9: ISIL financing in Puntland

Conflict with Al-Shabaab in Bari region

In December 2018, fighting broke out between the ISIL faction and Al-Shabaab in the Bari region for the first time since early 2016. The most intense clashes took place on 16 December 2018 at B'ir Mirale, a critical water source located in the river valley southwest of Qandala occupied by ISIL militants (see figure 2, below). According to the ISIL-affiliated Amaq News Agency, which also released a video (see figure 1, below) purportedly showing the bodies of Al-Shabaab fighters, 14 Al-Shabaab militants were killed during the fighting. On 21 December, Al-Shabaab spokesman Sheikh Ali Rage vowed to “uproot” members of the ISIL faction.⁴⁴

During the week of 28 January 2019, Al-Shabaab launched an operation that captured B'ir Mirale, as well as the town of Shebaab, to the southeast (see figure 2, below, for a map of key strongholds for the ISIL faction in Bari region). ISIL-aligned militants reportedly withdrew further into the surrounding mountains.

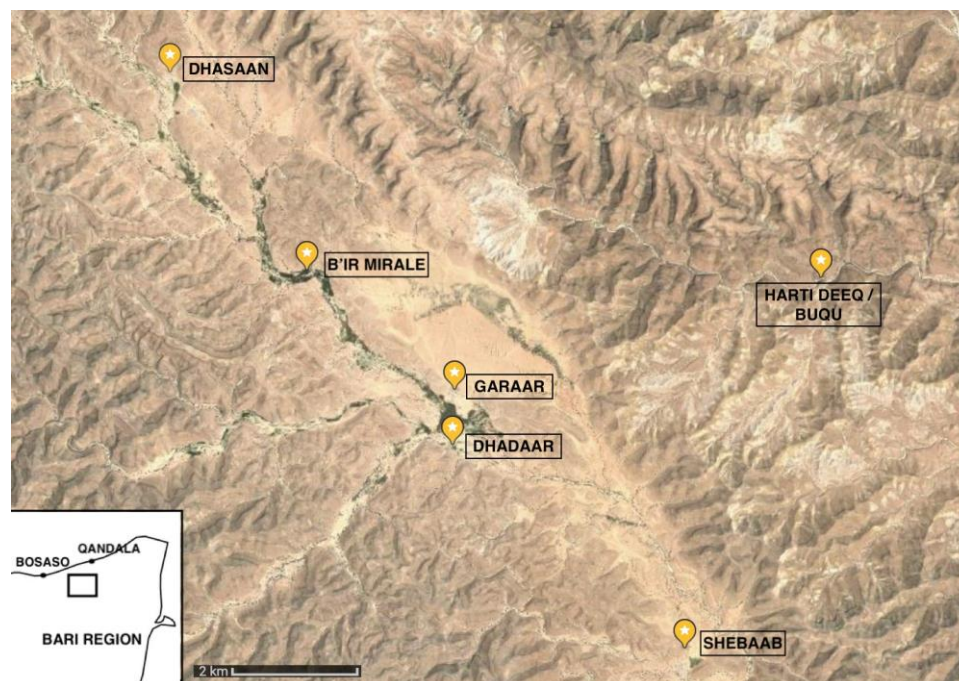
Figure 1: Still from an 18 December 2018 video posted by Amaq News Agency purporting to show fighting between the ISIL faction and Al-Shabaab at B'ir Mirale.



Intense conflict between the ISIL faction and Al-Shabaab had been ongoing since November 2018, when both groups appear to have begun competing over ‘taxation’ revenues from businesses in Mogadishu and Puntland, resulting in the killings of as many as 11 employees of Hormuud Telecom Inc. in Mogadishu over the course of the month.

⁴⁴ Mohamed Olad Hassan, “Somalia's Al-Shabab Declares War on Pro-Islamic State Group”, Voice of America, 21 December 2018. Available from <https://www.voanews.com/a/somalia-al-shabab-declares-war-on-pro-islamic-state-group/4711075.html>.

Figure 2: Approximate locations of ISIL faction strongholds in Puntland's Bari region.⁴⁵



Extortion of Amtel by the ISIL faction

The Puntland-based Amtel telecommuting company, a member of the conglomerate Amal Group,⁴⁶ was successfully pressured by the ISIL faction into paying extortion money totalling several hundred thousand dollars. The money was delivered by two company representatives to Dhasaan, an ISIL-controlled town in eastern Bari region (see figure 2, above) on 8 October 2018.⁴⁷ Upon their return on 10 October, the two Amtel employees were temporarily detained by Puntland security forces in the town of Balidhidhin, before senior officials in the Puntland administration reportedly ordered their release.⁴⁸

The Panel of Experts has reviewed evidence corroborating these events, including photographs of the two Amtel employees taken during their detention in Balidhidhin, a photograph of their vehicle, and mobile phone records.⁴⁹ Furthermore, in September 2018

⁴⁵ Harti Deeq, also known as Buqu, was the site of a US airstrike on 3 November 2017 that reportedly killed around 20 militants. See [S/2018/1002](#), para. 94.

⁴⁶ Amal Group is also the parent company of Amal Bank, Puntland's largest bank.

⁴⁷ Information provided by two current and two former Puntland intelligence officials, a commander in the Puntland security forces, and a Puntland businessman, in October and November 2018.

⁴⁸ Interviews with two Puntland intelligence officials in Bosaso, 26 November 2018, and a former intelligence official, 15 November 2019. Analysis of mobile phone records confirmed that one of the Amtel employees exchanged two phone calls with the arresting officer in the Puntland security forces on 10 and 11 October 2019.

⁴⁹ Mobile phone data for one of the Amtel employees demonstrated that he was located in or near the ISIL-controlled town of Shebaab (see figure 2, above) from 6-9 October 2018, during which period he made two phone calls to the CEO of Amal Bank.

Amal Bank's headquarters in Mogadishu had been targeted by an IED and one of its managers had been killed by unknown gunmen, events consistent with extortion practices by militant groups in Somalia.

According to the Chairman of Amal Bank, the two Amal Group employees had been surveyors seeking to establish mobile phone towers in Bari region for the telecommunications company Amtel, a subsidiary of Amal Group.⁵⁰ The Chairman of Amal Bank acknowledged that Amal had received extortion demands from the ISIL faction, but denied having made any payments to the group or even having had contact with it.⁵¹ Another senior employee of Amal Bank informed the Panel that the two Amtel employees had contacted members of the ISIL faction while in Bari region, but only for the purpose of gaining access to conduct their survey.⁵²

Additional cases of extortion by the ISIL faction

The Panel of Experts is aware of several additional instances where the ISIL faction has used violence or the threat thereof in an attempt to extort revenues. On 7 August 2018, for instance, the Deputy Manager of Golis Telecom in Bosaso, Abdullahi Ali Omar, was shot dead reportedly in order to pressure the company into paying ISIL 'taxation'.⁵³ On 22 November 2018, Ahmed Ali Nur "Dalaqo", the owner of Saabir General Trading Company, was shot dead in Bosaso reportedly because he had refused to accede to the ISIL faction's extortion demands.⁵⁴

The Panel also received electronic evidence of an ISIL extortion attempt. In a text message sent to employees of a major money transfer company, the militant group warned employees not to report for work after 14 July 2019 (11/11/1440 of the Islamic calendar) if the company had failed to pay its 'taxation' to ISIL (see figure 3, below). According to a Puntland security source, the same phone number had been used in September 2018 to threaten an employee of a telecoms company, who shortly afterwards fled to Hargeisa.⁵⁵ Analysis of mobile phone records confirmed that the ISIL-affiliated number had placed a total of 10 calls between 10 September and 29 November 2019 to the telecoms employee, with mobile tower data indicating the caller's location to be proximate to the ISIL stronghold of Shebaab.⁵⁶

⁵⁰ Phone interview with the Chairman of Amal Bank, 6 November 2018.

⁵¹ Ibid.

⁵² Interview with senior Amal Bank employee in Bosaso, 27 November 2018.

⁵³ Interviews with two intelligence officials in Bosaso, 26 November 2018. See also Harun Maruf, "In Somalia, Businesses Face 'Taxation' by Militants", Voice of America, 3 December 2018. Available at <https://www.voanews.com/africa/somalia-businesses-face-taxation-militants>.

⁵⁴ Interviews with two intelligence officials and a businessman in Bosaso, 26 and 27 November 2018.

⁵⁵ Information provided by a former Puntland intelligence officer, 6 August 2019.

⁵⁶ Analysis of call records also showed multiple calls by the ISIL-affiliated phone number to southern Somalia, Yemen, and the Kingdom of Saudi Arabia.

Figure 3: Extortion message from the ISIL faction warning Puntland employees of a money transfer company not to report for work.

FYI
Dhammaan shaqaalaha ([REDACTED])
waxaa la amrayaa ineesan ushaqa tagi
karin xafiisyada shirkadda wa digniintii
ugu dambeesay ciddii lagu arkaa
xafiisyada shirkadda laga bilaabo
malinka axadda [11/11/1440](#) wixi so gara
ayada aya kamasuul ah! <dowladda
islaamiga>.

11:23 PM

Annex 1.10: ISIL plot to attack the Vatican (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 1.11: MV *Oriental Queen* shipment

On 17 May 2019, 180 tons of explosive material, including 165 tons of Ammonium Nitrate Fuel Oil (ANFO), was delivered to Puntland, Somalia for commercial use. The explosives were intended to support the construction of Garacad port and associated road networks. However, the Panel determined that the shipment represented a potential threat to peace and security in Somalia.

The Panel has assessed guidelines provided by Madser and Kapeks in Turkey, the manufacturer and shipper of the explosives, as well as measures implemented by TTN, the construction company involved in the project, and Puntland authorities. The Panel has consulted the International Ammunition Technical Guidelines (IATG) for the temporary storage of explosive material.

Despite the efforts of the Puntland authorities to implement mitigation measures for the transportation and storage of the commercial explosives, concerns remain regarding future deliveries of similar amounts of commercial explosives. Due to the conditions on the ground in Puntland, as well as financial limitations, the implementation of some of the IATG standards for temporary storage remain challenging. Furthermore, given the Panel's restricted access to travel to Somalia, the Panel's monitoring of the implementation of the mitigation measures is limited.

Kapeks and Madser

In May 2019, the Panel travelled to Ankara, Turkey to meet with representatives from Madser, which had shipped the explosives to Somalia, as well as the manufacturers of the ANFO, Kapeks. Both entities provided the Panel with information on recommended safety guidelines, which included;⁵⁷

- (a) Removal of the ANFO from shipping containers;
- (b) Storage of ANFO in a ventilated and dry facility;
- (c) Separate storage for detonators and detonator cords, and other primers/initiators in cool and dry conditions (see figure 2, below);
- (d) No buildings within a 270 m radius of the storage facility;
- (e) 24-hour security, CCTV, and limited access to explosive material.

They also provided sample logbooks for ANFO, detonators, and detonator cord, recording how much material is present, used, and remaining at the end of each day.

IATG guidelines for temporary storage of 200 tons of explosives:

- (f) Material should be divided into 50 storage containers;
- (g) Each container should not contain more than 40 tons of explosives;
- (h) The storage facility should be 400 m from residential housing and 270 m from major roads;
- (i) The facility should ideally be protected by razor wire fencing, armed guards and patrol.

⁵⁷ Interviews with Kapeks and Madser in Ankara, Turkey on 23 and 24 May 2019.

Figure 2: C-DET material data safety sheet specifying that detonators must be stowed separately in a dedicated storage facility.

C DET Explosive Industries Private Limited	Document No.: CDET/MSDS/02/00
Material Safety Data Sheet	Issue Date: 10.10.06
Electric Detonators	Page 5 of 8

7. HANDLING AND STORAGE

Precautions for:

Safe Handling:	Handle with care - avoid rough handling. Avoid impact, friction, sparks or heat. Wear eye protection
Ventilation:	Not applicable
Dust:	Not applicable
Aerosol Effects:	Not applicable
Fire:	Refer to local emergency procedure (also refer to information under Section 5)

Note: Care should be exercised when handling detonators in the proximity of any electrical apparatus capable of producing currents of this order, radio equipment and areas of static electricity to avoid current pick up and possible premature detonation.

Avoid build up of electrostatic charge when handling ordinary detonators, as premature initiation may occur if excessive charge is allowed to accumulate. Keep protected from lightning discharges or, if impossible to attain, leave the area until risk of lightning has receded.

Do not attempt to cut open, drill, bend or strike with any degree of force. Do not force into primers or detonator pockets in cast products. Keep from all sources of radio energy and sources of electromagnetic radiation.

Storage Precautions:

Incompatible materials:	Do not store with flammable / combustible materials Do not store with explosives of different Compatibility Group
Temperature:	Do not store with explosives of different Compatibility Group Detonators must be stored separately in a detonator magazine or store Avoid external heat sources in excess of 50°C Prolonged exposure to temperatures above 50°C may lead to deterioration of the internal components
Humidity:	Avoid storage in humid conditions. Store in a dry and appropriately licensed magazine
Electrical Equipment:	To appropriate electrical classification Battery operated equipment prohibited
Static Electricity:	Normal requirements for licensed storage buildings - product has high level of immunity to static electricity
Quantity Limits:	As per licensed storage capacity

8. EXPOSURE CONTROLS PERSONAL PROTECTION

Respiratory Protection:	Not required - only in event of exposure to fume due to fire
Hand Protection:	Not required
Eye Protection:	Recommended
Skin protection:	Not required
Other Protective Clothing:	Not required

THIS PAGE FORMS PART OF THE COMPLETE DOCUMENT WHICH IS APPROVED AND DATED ON THE FIRST PAGE AND CARRIES THE SAME ISSUE DATE AND DOCUMENT NO ON ALL PAGES. NO PART OF THIS DOCUMENT SHOULD BE READ AND ACTED UPON IN ISOLATION.

Implementation of measures by the Puntland administration

In June 2019, Puntland authorities provided a report to the Panel outlining the mitigation measures it had implemented for the safe storage of the explosive material. Puntland authorities also informed the Panel that they would apply international ammunition technical guidelines (IATG) for temporary storage. The authorities added that further details, including progress reports would be shared in the future.⁵⁸

Figure 3: Garacad, Mudug region, the location of the planned port project; and Jariiban, the storage site for the explosives.



The measures outlined by Puntland authorities and TTN include;

- (j) 100 soldiers to provide escort for transportation of explosives between Bosaso and Jariiban;
- (k) 30 soldiers with two vehicles to provide 24-hour security at the facility in Jariiban. (an additional salary is provided by TTN/Wadaagsan company to the soldiers);⁵⁹
- (l) 150 soldiers to provide additional security at the construction site;
- (m) Organized and limited access to explosives, including inventory management by three mining experts;

⁵⁸ As of this writing, the Panel had yet to receive any further details.

⁵⁹ Wadaagsan is a Bosaso based company involved in the port development. See **Error! Hyperlink reference not valid.**<http://garacadseaport.com/>.

- (n) CCTV to be installed;
- (o) Each container will have three locks with keys held separately by the three mining experts.

Figure 4: Explosives utilization report from Puntland dated 9 July 2019.

دَوْلَادَا پُنْتلَانْد Madaxtooyada XAFISKA AGAASIMAHA GUUD PUNTLAND STATE OF SOMALIA – PRESIDENCY OFFICE OF THE CHIEF OF STAFF ولاية بونت لاند - الصومالية مكتب مدير العام الرئاسة Ref: AGM/DPS/150/2019 Date: 09/07/2019 To: Sana Khan. Senior committee secretary council committee pursuant to resolution 751 (1992) concerning Somalia Security Subject: first Utilization report of the commercial explosive materials Excellence, Upon receiving the commercial explosive materials via Bosaso port, all protocols for offloading, transportation, storage in Jariban town and later transport to the construction site has been observed and adhered to. That includes static and escort guards, securing the explosive through proper storage SoPs, having 3 different key holders to the containers for access control, inventory documentation and control as well as proper reporting to the office of the president and to the ministry of security. All of these protocols has been part of the mitigation plan that was shared with the monitoring group. So far, the construction activity has been going on well and three explosions have been carried out. This means, three different withdrawals have been made with the following details.	    Excelsences; Puntland government will remain open and transparent and will fully collaborate with the committee on the process. We will welcome any field visits if required to verify any aspect of the protocols we are putting in place. Cc: His Excellency Mr. Said Abduh Mohamed President of Puntland Garowe, Puntland Mr. Abdissamad Mohamed Galian Minister of Security and DDR, Puntland Excellency, please allow me to offer you the assurances of my highest consideration.  Mohamed Abdiadif Chief of Staff Office of the President, Puntland Tel.: +252-90-7290151 E-mail: DG.ooo@pntland.so ooo@pntland.so Website: www.pntland.so
--	--

S/N	Item description	First withdrawal 6 th June 2019	Second withdrawal 20 th June 2019	Third withdrawal 29 th June 2019
1	Arto Booster Sensitive Commercial explosive	10,000kg	7,000kg	9100kg
2	Kapokets Detonation Wires	509 Pieces	344 Pieces	285 Pieces
3	Kapokets NOVA (Cap Sensitive Emulsion Explosive)	220kg	120kg	140kg

Some pictures showing the different activities are captured below

Tel.: +252-90-7290151 E-mail: DG.ooo@pntland.so ooo@pntland.so Website: www.pntland.so

Figure 5: Cargo manifest of the MV Oriental Queen.

CARGO MANIFEST				
VESSEL NAME : M/V "ORIENTAL QUEEN"		VESSEL FLAG : TANZANIA		PORT OF LOADING : MERSIN - TURKEY
SAILED DATE : 10.03.2019		PORT OF DISCHARGING : BOSASO-SOMALIA		MASTER NAME : AHMED MOUSTAFA ALI
B/L NO	SHIPPERS	CO : CONSIGNEE NF : NOTIFY	DESCRIPTION	WEIGHT KGS
4	MADSER PATLAYICI MADDELER MADENCILIK MAK. SAN. TIC. LTD. ŞTİ.ÇETİN EMEÇ AVE. 1322ND STREET NO.4517A.ÖVEÇLER / ÇANKAYA/ ANKARA /TURKEY - WWW.MADSER.COM.TR - TEL: +90 312 472 63 77 METEHAN DERYA GSM: 0 530 630 48 38	CO TTN CONSTRUCTION COMPANY MINISTREAL ZONE STREET, GAROWE PUNTLAND / SOMALI - TEL: +252 906 148 298 NECDET CEVDET TATAR GSM: 0 543 505 03 44 TACI TURAN GSM: 0 532 700 49 13	KAPEKS NOVA CAP SENSITIVE EXPLOSIVE IMDG/UN NO: 1.1D / 0241 QUANTITY: 15000 KG NET (750 ADET KUTU) KONTEYNER NO: LLTU204562-0 SEAL NO:1102 ANFO IMDG UN NO: 1.1D / 0082 QUANTITY: 165000 KG NET (6600 ADET TORBA) KONTEYNER NO. SEAL NO. KONTENEYER NO. SEAL NO. GVCU228017-1 1104 LLTU205437-0 1791 XINUJ48337-3 1792 LLTU205884-3 1994 XINUJ165055-2 1108 XINUJ161114-0 1810 XINUJ50806-5 1112 XINUJ164871-9 1110 LLTU204545-0 1107 GVCU223325-1 1103 KAPEKSDT NON-ELECTRIC DETONATOR IMDG /UN NO: 1.1B / 0360 CIVIL EXPLOSIVES QUANTITY: 11130 ADET (390 ADET KUTU) KONTEYNER NO. GVCU227235-0 ELECTRIC DETONATOR IMDG / UN NO: 1.1B / 0030 QUANTITY: 500 ADET (1 ADET KUTU) KONTEYNER NO. GVCU227235-0 SEAL NO:1106 KAP SAYISI 7741 ADET NET 181.345,33 KG	183.930,08 KG
		NF		

Annex 1.12: Biometric registration of the SNA

The Panel has conducted case studies on the biometric registration of three SNA units – Sector 60 (Baidoa), Sector 12 April (Mogadishu) and General Gordon Military base (Mogadishu), by comparing SNA registration documents obtained by the SEMG with a payroll of those biometrically registered as of February 2019. Analysis of these case studies shows that fewer than half of the soldiers in these three units (315 of 672) were captured during the biometric registration process.

Sector 60 (Baidoa)

In March 2018, the SNA Deputy Commander of Sector 60, headquartered in Baidoa, provided the SEMG with logbooks detailing the distribution of weapons, including serial numbers, to 277 SNA soldiers. Of the total 277 Sector 60 soldiers issued with weapons, only 53 – fewer than one-fifth – appeared on the SNA registration roll as of February 2019. It would therefore appear that four-fifths of the Sector 60 soldiers noted in the logbook are no longer considered members of the SNA; whether due to defection, death, injury, or another rationale, has not yet been possible to determine due to the lack of FGS assistance to the Panel.

Figure 1: Sample of the list of soldiers (names redacted) registered within Sector 60 in March 2018.

	No. Qm. ga	Qasna	Bosh	Rasna
1- 20172 - M	23984	3	1	90
2- 22620 - IS	09387	3	1	90
3- 22177 - M	11194	3	1	90
4- 19950 - N	04010	3	1	90
5- 22638 -	5274	3	1	90
6- 23231 -	15663	3	1	90
7- 22756 -	27952	3	1	90
8- 23209 -	43910	3	1	90
9- 20175 -	13371	3	1	90
10- 22625 -	24903	3	1	90
11- 22745	34176	3	1	90
12- 20218	13876	3	1	90
13- 23194	26539	3	1	90
14- 22673	85565	3	1	90
15- 22729	21476	3	1	90
16- 19962	33273	3	1	90
17- 20062	20807	3	1	90
18- 20010	7662	3	1	90
19- 19968	38104	3	1	90
20- 23239	92992	3	1	90
21- 20087	28873	3	1	90
22- 2260				

Sector 12 April (Mogadishu)

On 7 August 2018, the SEMG was provided with samples of SNA payroll documentation, dated August 2017, which included the names and identification numbers of 384 soldiers from various units from SNA Sector 12 April, headquartered in Mogadishu, including Birjex, Danab, and the 2nd and 4th brigades.⁶⁰ The Panel identified 262 soldiers – around two-thirds of the total – whose names and ID numbers appeared on the biometric payroll document dated February 2019.

Figure 2: Sector 12 April SNA registration in 2017 compared with those biometrically registered as of February 2019.

Unit	Soldiers registered in the 2017 payroll document	Soldiers registered in the February 2019 biometric payroll document	Percentage matching
Unknown unit	23	18	78%
Birjex	62	16	26%
Danab	118	80	68%
4 th Brigade	60	44	73%
Air Force	70	59	84%
2 nd Brigade	16	14	87%
Music band	17	14	82%
Training Unit	18	17	94%
TOTAL	384	262	68%

The analysis also highlights a large disparity between the biometric capturing of officers versus enlisted men:

- (p) The total number of officers (from Sergeant to Brigadier) included in the 2017 document is 171, 156 of whom appear in the 2019 payroll document, representing a match rate of 91 per cent.
- (q) 213 Sector 12 April soldiers with the rank of private are listed in the 2017 document, 106 of whom appear in the 2019 document, representing a match rate of less than 50 per cent.

General Gordon military base (Mogadishu)

In a letter dated 17 May 2018, the FGS National Security Adviser supplied a list of 17 soldiers who had been registered as trainees within the General Gordon military base (see [S/2018/1002](#), para. 26 to 28). The Panel no matches between the soldiers registered on this list and the biometric payroll document dated February 2019.

⁶⁰ Document on file with the Secretariat.

Figure 3: List of trainees at the Gen. Gordon Military base (names redacted).

SKA HUB BIXINTA URURKA 1aad
EE GUUTDA 24aad
DUGSIGA TABABARKA GEN.GORDAN



270

TR	NAMBAR	MAGAC	Nambar Qori	Bad Number	Signature
1	1006		2014		
2	1007		030		
3	1010		22844		
4	1011		11837		
5	1017		80004		
6	1019		32324		
7	1020		95941		
8	1023		21686		
9	1024		12442		
10	1028		39926		
11	1029		98482		
12	1034		70048		
13	1037		83419		
14	1045		22074		
15	1049		21523		
16	1063		74509		
17	1090		69074		

Annex 1.13: Collection of air navigation fees

Figure 1: 12 December 2017 letter from SCAMA informing IATA that Jubba Airways Limited had “settled all the invoices pertaining to Air Navigation Charges”.



Figure 2: ICAO internal accounts for December 2017 showing Jubba Airways air navigation debt at approximately \$5.8 million.

ICAO - FLIGHT INFORMATION SERVICES FOR SOMALIA

Report Type	CUSTOMER AGING- ACCOUNTS RECEIVABLE REPORT
Account	EF_E54/0010216571
Customer Name	CACAS (KE) - ICAO - FISS
Report generated on	05/01/2018
Reporting period	31/12/2017

Sum of Document Amount	Aging Range						
Airline Name	0-Not due	1-30	31-90	91-180	181D-1Y	Over 1Y	Grand Total
JORDAN AVIATION					1,650	23,375	25,025
JRA FLIGHT SOLUTIONS, LLC						1,925	1,925
JUBBA AIRWAYS	12,375	17,600	74,800	64,625	173,840	5,231,255	5,574,495
JUBBA AIRWAYS KENYA	20,625	20,900	24,200	56,650	56,375	55,550	234,300
KABO AIR				550	550	1,375	2,475
KABUL AIR STS					275		275
KALLAT EL SAKER AIR						550	550

Figure 3: ICAO internal accounts for January 2018 showing Jubba Airways removed from accounts owing.

ICAO - FLIGHT INFORMATION SERVICES FOR SOMALIA

Report Type	CUSTOMER AGING- ACCOUNTS RECEIVABLE REPORT
Account	EF_E54/0010216571
Customer Name	CACAS (KE) - ICAO - FISS
Report generated on	05/02/2018
Reporting period	31/01/2018

Sum of Document Amount	Aging Range						
Airline Name	0-Not due	1-30	31-90	91-180	181D-1Y	Over 1Y	Grand Total
JORDAN AVIATION					1,650	23,375	25,025
JRA FLIGHT SOLUTIONS, LLC						1,925	1,925
KABO AIR				550	550	1,375	2,475
KABUL AIR STS					275		275
KALLAT EL SAKER AIR						550	550

Figure 4: Airlines with the greatest outstanding debt owing to IATA as of 31 July 2019. Amount owed by Jubba Airways stands at \$402,955.

E54 - Civil Aviation Caretaker Authority for Somalia (CACAS)

Open Items Report Summary - As of 31st July 2019



Sum of Document Amount	Aging Range						Total
	Airline Name	0-Not due	1-30	31-90	91-180	D181-1Y	
	BLUEBIRD AVIATION LTD	37,645.00	37,170.00	74,250.00	101,495.00	209,885.00	5,231,485.00
	AFRICAN EXPRESS AIRWAYS	31,220.00	33,015.00	85,480.00	156,215.00	202,240.00	3,719,090.00
	SKYWARD INTERNATIONAL			590.00	3,300.00	93,395.00	2,717,330.00
	DJIBOUTI AIRLINES					2,002,720.00	2,002,720.00
	DAALLO AIRLINES	13,240.00	15,205.00	23,180.00	36,890.00	54,490.00	1,538,895.00
	EAST AFRICAN EXPRESS					28,995.00	974,790.00
	UNOS	36,535.00	43,690.00	91,985.00	71,545.00	83,770.00	659,225.00
	Jetways Airlines Limited	53,320.00	61,100.00	85,455.00	92,330.00	326,470.00	656,155.00
	FREEDOM AIRLINE EXPRESS LTD	22,930.00	15,330.00	25,945.00	2,560.00	51,735.00	576,435.00
	AIR MOBILITY COMMAND (AMC)	15,475.00	8,865.00	24,075.00	27,740.00	22,310.00	452,325.00
	AIR DJIBOUTI - RED SEA AIRLINES	14,300.00	17,920.00	40,425.00	62,740.00	158,400.00	423,310.00
	JUBBA AIRWAYS	6,875.00	20,350.00	45,100.00	23,650.00	130,350.00	402,955.00
	HORN AFRICA AIRLINE (GALLAD AIRLINE		5,775.00	550.00		550.00	393,800.00
	SHURA AIR TRANSPORT SERVICES					359,700.00	359,700.00

Figure 5: The 27 June 2019 contract between IATA, ICAO, and the FGS Ministry of Transport and Civil Aviation designated SCAMA's account at the Central Bank of Somalia (#1040) to receive air navigation charges.

claims or demands against ICAO and IATA, and releases ICAO and IATA from any liability it may assert in that respect.

1.7 IATA does hereby release and discharge ICAO of and from the observance and performance of the covenants, agreements and obligations on the part of ICAO to be observed and performed under the E&F Agreement from and after the Effective Date, however, nothing herein contained shall be construed as a release of ICAO from any obligation or liability owed to IATA on behalf of FGS which may have accrued prior to the Effective Date.

2. AMENDMENTS TO THE E&F AGREEMENT

The Parties agree that, effective as of the Effective Date, the E&F Agreement shall be amended as follows:

2.1 Section 2.2 of the E&F Agreement is hereby deleted in its entirety and replaced with the following:

The Charges shall be used to finance the costs of providing, operating and financing the development of the Facilities and Services.

2.2 Sections 6.2, 6.3 and 6.5 of the E&F Agreement is hereby deleted in its entirety.

2.3 Section 7.2.2 of the E&F Agreement is hereby deleted in its entirety and replaced with the following:

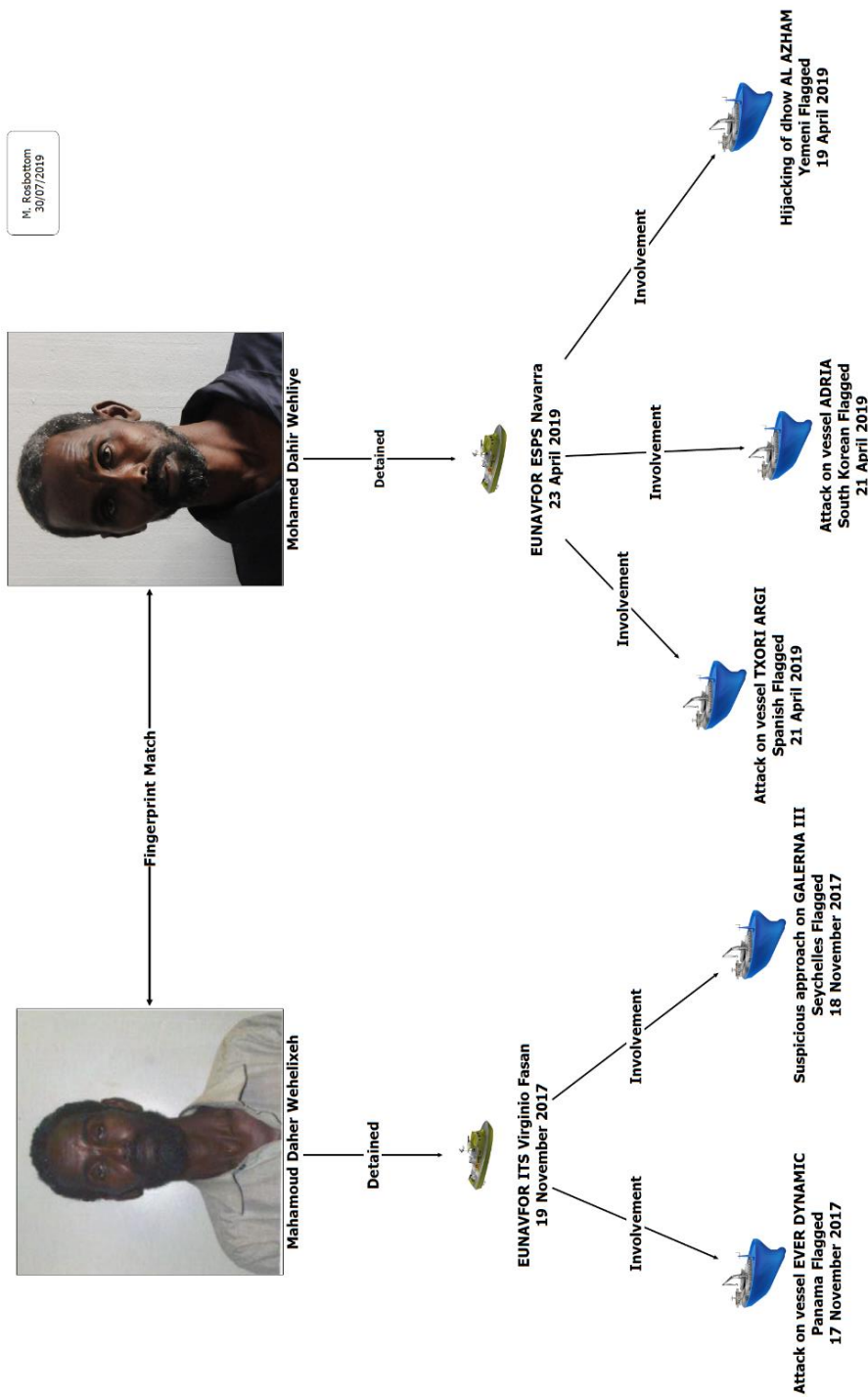
"Unless otherwise notified in writing, remit the Charges to:

ACCOUNT NAME: SOMALI CIVIL AVIATION & METEOROLOGY AUTHORITY (SCAMA)
1040
CENTRAL BANK OF SOMALIA
BANK NAME: CBSOSOM
SWIFT CODE: P.O.BOX 11 CORSO SOMALIA 55,
BANK ADDRESS: MOGADISHU, SOMALIA,
+92 246444
TEL: T.C. ZIRAAT BANKASI A.S.
CORRESPONDENT BANK: GENERAL MUDURLUGU HAZINE
ADDRESS: OPERAYOLARI BOLUM, BASKANLIGI MASLAK MAH. ESK-ISTANBUL TURKEY

4/9

Annex 1.14: Maritime piracy

Figure 1: Link chart showing Mohamed Dahir Wehliye's connections to piracy attacks in 2017 and 2019.



Annex 2.1: Notifications of consignments of weapons and ammunition by the FGS

Paragraphs 3 to 7 of resolution [2142 \(2014\)](#) establish the notification requirements established pursuant to the partial lifting of the arms embargo in resolution [2093 \(2013\)](#).¹ The Federal Government of Somalia has primary responsibility for informing the Committee at least five days in advance of deliveries – advance delivery notification (ADN) – of weapons, ammunition or military equipment or the provision of advice, assistance or training to its security forces (para. 3). Member States or organizations delivering assistance, in consultation with the Federal Government, may instead provide the advance delivery notification (para. 4). No later than 30 days after the delivery of arms or ammunition, the Federal Government must submit to the Committee a written confirmation – post-delivery confirmation (PDC) – of the completion of the delivery (para. 6).

Since August 2018, the Committee has received seven notifications of shipments of weapons and ammunition, five of which were in line with Security Council requirements:

- (r) A shipment of 2,000 assault rifles was notified on 2 August 2018 by the FGS as a donation from the Republic of Djibouti. This consignment was expected to be delivered on 10 August 2019. However, at the time of writing, the Panel had not received any confirmation of the delivery.²
- (s) A donation of 1,000 assault rifles from the Republic of Djibouti was notified on 27 September 2018 by the FGS. This shipment was expected to be delivered before 30 September 2018, but the Panel had not received any confirmation of its delivery at the time of writing.³
- (t) A donation of 12 heavy machine guns was notified by the United States of America on 12 December 2018 to equip the Danab special forces and was delivered on 13 August 2019. The PDC was properly and timely issued, less than 30 days after the delivery.⁴
- (u) A donation of 1,000 assault rifles from the Republic of Djibouti was notified on 25 January 2019. This shipment was due to be delivered on 26 January 2019, but neither the Committee nor the Panel had received confirmation of its delivery at the time of writing.⁵
- (v) A PDC related to a donation to the Danab special forces of 300 assault rifles, 50 pistols, and 20 light machine guns from the United States was sent by the FGS on 19 March 2019, without any ADN. According to the FGS, the absence of an ADN was caused by “miscommunication”. The shipment was delivered on 12 March 2019.

¹ Paragraph 38 of resolution [2093 \(2013\)](#) had previously established a requirement for advance delivery notification, which was then revised in paragraphs 3 to 5 of resolution [2142 \(2014\)](#).

² Official correspondence was also sent to the Republic of Djibouti on 29 August 2019 to confirm whether this consignment have been delivered to the FGS.

³ Ibid.

⁴ PDC dated 26 August 2019.

⁵ Official correspondence was also sent to the Republic of Djibouti on 29 August 2019 to confirm whether this consignment was delivered to the FGS.

- (w) A donation of weapons and ammunition⁶ was notified by the Republic of Turkey on 23 July 2019 to equip the 3rd, 4th and 5th light infantry battalions of the SNA.⁷ The shipment was planned to be delivered no sooner than 2 August 2019. At the time of writing, this shipment has not yet been delivered.⁸
- (x) A PDC related to a donation to the Danab special forces of four 12.7-mm machine guns (DSHKs) was sent by the FGS on 26 August 2019. However, according to the information from the US Mission to Somalia, this consignment was initially received by Danab on 23 July 2018, and then brought to Halane for marking in August 2018. Consequently, the PDC was sent to the Committee over a year late.

In addition to the above, on 6 June 2019 the MV *Gulf Angel* docked in Mogadishu port to deliver 33 containers of non-lethal military equipment (uniforms and outfits) from the Republic of Turkey for the SNA, as well as the Somali Coastguard and Navy. An advance delivery notification had been sent by the FGS on 28 May 2019 in accordance with Security Council requirements, and in full coordination with Turkey, who sent two *notes verbales* dated 31 May 2019, and amended on 6 June, to notify the Committee of the shipment.

The *notes verbales* submitted by the Permanent Mission of Turkey included a notification for an additional container of 550 G3 assault rifles and 9 MG3 light machine guns to be used for training purposes within the TURKSOM military base in Mogadishu, which was correctly submitted under paragraph 14 of resolution [2444 \(2018\)](#) given that this training was aimed at the security forces of the FGS.

Annexes 2.2 and 2.3 (strictly confidential) provide updated tables on consignments of weapons and ammunition delivered to the FGS since the partial lifting of the arms embargo in 2013, consisting of approximately 21,000 weapons and 75 million rounds of ammunition.

⁶ 1,569 assault rifles, 102 light machine guns, 36 RPG-7 rocket launchers, 350,000 rounds of assault rifle ammunition, 244,800 of light machine gun ammunition, 16,200 rounds of heavy machine gun ammunition, and 216 RPG-7 rockets.

⁷ Notification received on 24 July 2019.

⁸ Email from the Permanent Mission of Turkey to the United Nations, 4 September 2019.

Annex 2.2: Consignments of weapons and ammunition notified to the Committee since the partial lifting of the arms embargo (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 2.3: Weapons and ammunition delivered since the partial lifting of the arms embargo (STRICTLY CONFIDENTIAL)*

Annex 2.4: Weapons and ammunition management

Weapons marking

According to the FGS, a total of 20,240 weapons have been marked since the implementation of the weapons marking programme in 2014.⁹ As noted by the SEMG in its reports, marked weapons are, for the most part, properly registered in logbooks stored at Halane Central Armoury. According to the Secretary-General's technical assessment team, the FGS is now seeking international support for the roll-out of the mobile marking programme at the sector level.¹⁰

Record-keeping

While record-keeping at Halane Central Armoury is generally adequate, gaps remain with respect to the distribution of weapons and ammunition from Halane to the receiving units. The SEMG noted in 2018 that distribution logs managed at Halane Central Armoury in Mogadishu lacked precision and consistency to the extent that it was not possible to accurately determine where, when, why, how or to whom most weapons and ammunition had been allocated (see [S/2018/1002](#)). Similarly, the Secretary-General's assessment mission noted that a national weapons registration system, which would enable the accurate tracking of domestic transfers of military materiel, remains a gap in the WAM system.

Stockpile management

Despite the construction of a second storehouse to separate weapons from ammunition at Halane Central Armoury in late 2018, the facility remains non-compliant with the International Ammunition Technical Guidelines and continues to present a significant threat to the heavily populated international airport complex. The persistent danger of an uncontrolled detonation of FGS ammunitions dumps is underlined by ongoing mortar attacks on the airport complex by Al-Shabaab. These attacks highlight the urgency of constructing a central armoury facility at a safe distance from populated areas, in line with international standards.

WAM at the FMS level

In order to assess the safe and effective management, storage, and security of weapons and ammunition stockpiles belonging to the FMS, as underlined in paragraph 16 of resolution [2444 \(2018\)](#), in June 2019 the Panel sent an official correspondence to the administrations of Galmudug, HirShabelle, Jubbaland, Puntland, and SWS, requesting information on each FMS' WAM procedures as well as weapons and ammunitions supplied by the FGS since the partial lifting of the arms embargo. At the time of writing, only the SWS administration had provided the Panel with a response, in which it stated that the administration had received no records concerning WAM upon assuming office in December 2018.¹¹ The SWS administration was in the process of establishing a Regional Security Office (RSO) which is planned to internally coordinate WAM procedures.¹² According to the Chief of Staff of

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Email from the Chief of Staff of the SWS Presidency, 8 August 2019.

¹² Ibid.

the Presidency, SWS has requested supplies of weapons from the FGS but had not received a response.¹³

¹³ Ibid.

Annex 2.5: FGS-marked weapons found in possession of arms dealers in Mogadishu

From January to August 2019 the Panel documented 38 weapons in the possession of arms dealers in Mogadishu and in Baidoa with characteristics consistent with those imported by the FGS.

In Mogadishu, the Panel found 13 weapons in the possession of arms dealers including seven AK-pattern rifles and six 9-mm (KM 5, Bakara market, Hodan and Daynile districts). Based on their serial numbers, the Panel was able to trace some of the weapons to consignments delivered to the FGS in September 2014, June 2017, July 2017 and June 2018. Twenty-five AK-pattern rifles documented in Baidoa are displayed in annex 2.5.3 (strictly confidential).

Table 1: 13 weapons with apparent or erased FGS markings found in the possession of arms dealers in Mogadishu, January-July 2019.

Date	Location	Model	Serial no.	FGS marking	Consignment
March 2019	Mogadishu, Hodan district	Type 56-2	4081622	SO XDS-2017	July 2017 ¹⁴
March 2019	Mogadishu, Hodan district	Type 56-2	4074933	SO XDS-2017	July 2017
March 2019	Mogadishu, Hodan district	Tokarev 54-1 (9-mm pistol)	49002016	SOGC-344/2016	N/A
March 2019	Mogadishu, Daynile district	Type 56-2	4122556	SO XDS-2017	July 2017
March 2019	Mogadishu, Daynile district	Type 56-1	60060687	SO CBS-2018	N/A
March 2019	Mogadishu, Daynile district	Type 56-2	4068426	SO XDS-2017	July 2017
July 2019	Mogadishu, Daynile district	Norinco CF98-9 (9-mm pistol)	15-CN 030930	SO-NISA-2018	June 2018 ¹⁵
July 2019	Mogadishu, Daynile district	Norinco NP-42 (9-mm pistol)	Unclear	SO-CBS-0066-16	N/A

¹⁴ Delivery from the People's Republic of China.

¹⁵ Delivery from the Republic of Djibouti.

July 2019	Mogadishu, Bakara Market	Norinco Makarow (9-mm pistol)	E03056	SOGC-1139/3056	N/A
July 2019	Mogadishu, Bakara Market,	Type 56-1	600 13577	SO XDS-2017	June 2017
July 2019	Mogadishu, Bakara Market,	Type 56-2	41110319	SO XDS-2018	July 2017
July 2019	Mogadishu, Daynile district	Norinco Makarow (9-mm pistol)	D1 1243	Erased marking	N/A
August 2019	Mogadishu, Bakara Market	Norinco Makarow (9-mm pistol)	22 1308	SO XDS-2015	N/A

From January to March 2019 weapons bearing apparent FGS markings constituted 12 per cent of the total number of weapons observed by the Panel's local sources in Baidoa and Mogadishu over the period of investigation.¹⁶

From July to August 2019 in Mogadishu only, data collectors informed the Panel that the number of FGS-marked weapons being sold by arms dealers decreased significantly between March and July 2019. One possible explanation for this decrease could be the substantively lower number of weapons delivered to the FGS during this mandate compared to the last one. As of September 2019, 941 weapons had been delivered, to Danab and the TURKSOM training base, compared with 7,262 delivered between September 2017 and September 2018 (see annex 2.3 (strictly confidential)). Conversely, this decrease could be a result of better management of weapons and ammunition procedure by the SNA, and specifically the implementation of the standard operating procedures for weapons and ammunition management at Halane Central Armoury issued by the Office of the National Security Adviser in May 2018.

Testimonies received from three arms dealers in Mogadishu confirmed that weapons bearing FGS markings had largely been purchased from low-ranking members of the Somali security forces, as well as from junior and senior officers and FGS officials. These testimonies were consistent with findings presented in the SEMG's 2018 final report (see [S/2018/1002](#), paras. 24-25).

¹⁶ Between January and March 2019, local data collectors witnessed 25 of 159 weapons in Baidoa arms markets and 13 of 163 weapons in Mogadishu arms markets that bore apparent FGS markings. Due to practical limitations, the local data collectors were only able to photograph and obtain the serial numbers of weapons displayed in the tables.

Based on data gathered by data collectors and local sources the prices of black-market weapons have remained stable from 2018, at between \$1,300 and \$1,400 for an AK-pattern assault rifle and between \$600 to \$700 for a 9-mm pistol.

One pistol found in the possession of an arms dealer in Mogadishu in July 2019 shows evidence of an attempt to remove apparent FGS markings. This is first time this practice has been observed by the SEMG or the Panel of Experts (see figures 5 and 6, below).

Sample weapons found in the possession of arms dealers

Figure 1: Type 56-2 rifle documented in March 2019 in Mogadishu, Hodan district, serial number 4081622.



Figure 2: Norinco Tokarev 54-1 pistol documented in March 2019 Mogadishu, Hodan district, serial number 49002016.



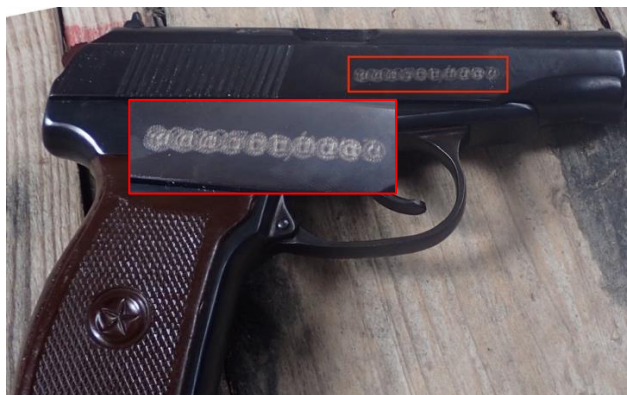
Figure 3: Type 56-22 documented in March 2019, Mogadishu, Daynile district, serial number 4122556.



Figure 4: Norinco CF98-9 pistol documented in July 2019 in Mogadishu, Daynile district with unclear serial number but with NISA markings.



Figures 5 and 6: Norinco model 59 (Makarov) pistol found in the procession of an arms dealer in Mogadishu in July 2019, showing evidence of an attempt to remove apparent FGS markings, the first occasion this practice has been observed by the Panel.



Annex 2.5.1: FGS ammunition found in possession of arms dealers in Mogadishu

In March 2019, the Panel's sources documented two Type-69 HEAT rocket-propelled grenades in Daynile district of Mogadishu, with characteristics consistent with materiel imported by the Federal Government on 13 January 2018 from the Kingdom of Saudi Arabia.

Figure 1: Type-69 HEAT rocket-propelled grenades, documented in Mogadishu, March 2019.



Figure 2: Type-69 HEAT rocket-propelled grenades and associated igniters.



In March 2019, the Panel's sources also documented small calibre ammunition that, according to the arms dealers, had been sold by FGS security personnel (either SNA soldiers or NISA officers). The Panel was however unable to conclusively trace this ammunition to specific consignments delivered to the FGS. The ammunition was also not possible to trace by referencing records from Halane Central Armoury, given that it was not SNA practice in 2017 and 2018 to indicate the lot number in ammunition logbooks in Halane.¹⁷

¹⁷ According to the standard operating procedures for weapons and ammunition management at Halane Central Armoury from the Office of the National Security Adviser, provided the SEMG on 17 May 2018, the logbooks pertaining to ammunition delivered to Halane would thenceforth indicate the lot number.

Location	Model	Headstamp marking	Observations
Mogadishu, KM 5	Tracing 7.62x39	Egypt, factory 27, 1983	Reportedly supplied by SNA soldiers; Possible shipment: 20 July 2016 from Egypt (which included 12,000 7.62x39-mm tracing ammunition).
			

Location	Model	Headstamp marking	Observations
Mogadishu, KM 5	7.62 x 39	PRC, factory 61, 1975	Reportedly supplied by SNA soldiers; Same ammunition (same factory and year) documented by the SEMG on 11 July 2018 in the SNA Sector 60 armoury in Baidoa.
			

Location	Model	Headstamp marking	Observations
Mogadishu, KM 5	7.62x54	Romania, SADU factory, 2011	Reportedly supplied by SNA soldiers; More than 21 million rounds of this type of ammunition was delivered to the FGS since 2013.
			

Location	Model	Headstamp marking	Observations
Mogadishu, KM 5	7.62x25 Tokarev	Russia, factory 3, 1944	Reportedly supplied by a NISA officer; Same ammunition documented by the SEMG in Halane on 26 April and 29 August 2017 from a shipment notified by Egypt in 2014 (See S/2017/924 , annex 8.1).
			

**Annex 2.5.2: FGS-marked weapons found in possession of arms dealers in Baidoa
(STRICTLY CONFIDENTIAL)***

Annex 2.6: Weapons and ammunition in the possession of Al-Shabaab

Since July 2018, the Panel of Experts has traced the origins of a number of arms, ammunition, and other materiel used by Al-Shabaab in a range of attacks within Somalia and Kenya. The following materiel documented by the Panel has characteristics consistent with materiel used by or delivered to the FGS or AMISOM forces.

81-mm mortars

Since July 2018, Al-Shabaab has conducted three attacks in Mogadishu using 81-mm mortars:

- (y) On 1 July 2018, five to seven mortar rounds landed near the airport's Jazeera gate;
- (z) On 1 January 2019, seven mortar rounds aimed at the UN compound within the Mogadishu International Airport complex;
- (aa) On 2 March 2019, at least two mortar rounds hit Villa Somalia, the official residence and workplace of the President of Somalia.

In correspondence with the SEMG in August 2018, and to the Panel on 18 March 2019, the United Kingdom confirmed that the cartridges of the 81-mm mortar rounds documented in the attacks had been manufactured by the Royal Ordnance Factory, now part of BAE systems plc, in 1975 and 1976. However, BAE was unable to provide records to assist with the Panel's investigation given the antiquated nature of the materiel.

According to the Defence publication IHS Jane's, Kenya is the only troop contributing country in AMISOM equipped with 81-mm mortars. Furthermore, the SEMG reported on the capture by Al-Shabaab of 81-mm mortars following an attack on 27 January 2017 against a KDF forward operating base at Kulbiyow, on the Kenya-Somalia border (see [S/2017/924](#), para. 21). The Panel therefore requested the assistance of the Kenyan Government on 18 March 2019 in providing additional information on 81-mm mortar tubes and rounds that may have been seized by Al-Shabaab during attacks perpetrated against the KDF in Somalia. At the time of writing, the Panel had not received a response. Figures 1-4, below, display photographs of mortars casings recovered from the scenes of two attacks.

Figure 1: Base stamp from a primary propelling cartridge of one of the recovered fin assemblies from the 1 July 2018 attack on the airport's Jazeera gate.



Figures 2, 3 and 4: Photographs of a mortar casing from the 2 March 2019 attack on Villa Somalia.



Pistol Luger K100 Grand Power

On 27 January 2019, a police officer was killed by an Al-Shabaab operative in Yaqshid District, Mogadishu. The pistol used for this attack is a 9-mm Luger pistol K100 manufactured by Grand Power LLD based in Slovakia, serial number K050020. The Panel traced this pistol as part of the consignment of 510 pistols delivered by the UAE to the FGS in September 2014.¹⁸

Figure 5: 9-mm Luger Grand Power K 100 pistol bearing serial K050020.



9-mm Norinco CF 98-9 pistol

On 16 August 2019 at 15:00 UTC+3, four Al-Shabaab operatives attacked an official from the FGS Ministry of Education in Bakara Market. The official survived the attack, but the four Al-Shabaab operatives were killed. One pistol retrieved from the scene had

¹⁸ Advance delivery notification from the UAE dated 5 September 2014. This consignment was reportedly to be delivered to the FGS on 13 September 2014, but no post-delivery confirmation was sent to the Committee.

characteristics consistent with Norinco 9-mm CF 98-9 pistols delivered to the FGS in June 2018.¹⁹

Figure 6: 9-mm Norinco pistol bearing serial number 15-CN 006321 recovered from the scene of an attempted Al-Shabaab assassination on 16 August 2019.



9-mm Luger ammunition

Luger 9-mm bullet casings were recovered from the scene of an Al-Shabaab assassination of an alleged NISA informant, whose identity is unknown, on 28 July 2019 in Mogadishu's Kahda district.²⁰

Figure 7: Cases of 9mm bullets with headstamps showing "ZVS 9mm Luger".



According to the notifications on file with the Panel, at least 190,000 rounds of 9-mm Luger was delivered to the FGS in 2014 and 2015.²¹ The SEMG documented this type of ammunition during an inspection of Halane Central Armoury on 26 April 2017. According to the Panel's sources and to a confidential report seen by the Panel in August 2019, 9-mm Luger ammunition is readily available in Mogadish arms markets.

¹⁹ Post-delivery confirmation dated 18 July 2018.

²⁰ Confidential report from a private company operating in Mogadishu, August 2019.

²¹ Advance delivery notifications from the UAE dated 5 September 2014 and 7 May 2015.

Figure 8: 9-mm Luger ammunition photographed by the SEMG at Halane Central Armoury, 26 April 2017.



Sahafi Hotel attack

On 9 November 2018, Al-Shabaab detonated three VBIEDs outside the Sahafi Hotel in Mogadishu.²² At least 50 people were killed and 100 injured in the attack, making it the deadliest since the 14 October 2017 attack, which killed almost 600.

An AK-pattern assault rifle recovered from one of the gunmen had markings consistent with materiel imported by the FGS in July 2017.²³ At least two unexploded hand grenades also captured from the gunmen bore markings almost identical to those on several hand grenades seized from Al-Shabaab in Bulo Mareer by the Uganda People's Defence Forces in March 2018.²⁴

²² Al-Shabaab had previously attacked the hotel on 1 November 2015, killing at least 24 civilians and injuring 30 others.

²³ Consignment from the People's Republic of China delivered in July 2017 (notified 2 February 2018).

²⁴ See [S/2018/1002](#) paras 47-49. Both hand grenades bear the factory marking 349, corresponding to a factory in St. Petersburg. The grenades captured by Ugandan forces had been manufactured in 1980, while those captured from the Sahafi hotel attack had been manufactured in 1979.

Figure 9: AK-pattern assault rifle recovered from one of the Sahafi Hotel gunmen had markings consistent with materiel imported by the FGS in July 2017.



Figures 10 and 11: Unexploded hand grenades captured from gunmen at Sahafi Hotel (l). Markings of the hand grenade are almost identical to a hand grenade pin seized from Al-Shabaab in Bullo Mareer by the Uganda People's Defence Forces in March 2018 (r).



DusitD2 attack

A Type 56-2 rifle was recovered from one of the deceased gunmen who carried out an attack at the DusitD2 complex in Nairobi on 15 January 2019, bearing serial number 412222. The serial number and factory marking likely indicates that the weapon originated in a consignment of 3,500 Type 56-2 rifles purchased by the FGS from the Government of Ethiopia in July 2013, following the partial lifting of the arms embargo.²⁵ Additional details on this rifle are provided in annex 1.6.

²⁵ The consignment was notified to the Committee on 29 July 2013.

Figure 12: Type 56-2 (serial number 412222) used in the DusitD2 attack in Nairobi on 15 January 2019.



SNA armoured vehicle seized by Al-Shabaab

On 26 January 2019, Al-Shabaab-affiliated media released photographs of an armoured vehicle allegedly seized from the SNA by Al-Shabaab in Lower Shabelle.²⁶ The vehicle is consistent with those delivered to the FGS in August 2017, namely Tiger Armoured Personnel Carriers (APC).²⁷

²⁶ See Som Tribune “Al Shabaab Releases Pictures of Captured Somalia Army APC”, 27 January 2019, available from <https://www.somtribune.com/2019/01/27/al-shabaab-releases-pictures-of-captured-somalia-army-apc>.

²⁷ Post-delivery confirmation dated 2 February 2018 of a shipment of military equipment donated by the People’s Republic of China and delivered to the FGS in July 2017.

Figure 13: APC in the possession of Al-Shabaab.



Figures 14 and 15: SNA markings on the APC (left) and SNA number plate (right).



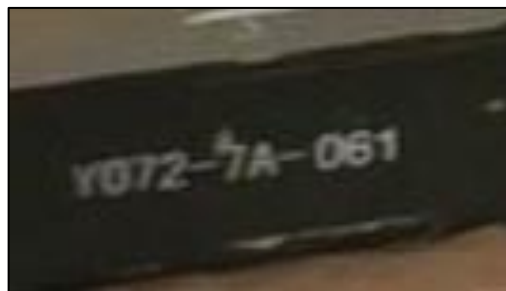
Annex 2.6.1: El Salini and Moqokiri attacks on the SNA

On 22 September 2019, Al-Shabaab conducted a complex attack on the El Salini (Ceel Saliini) SNA base, located approximately 30 km west of Mogadishu in Marka district, which the group claimed resulted in the deaths of 23 SNA soldiers.²⁸ Photographs subsequently released by Al-Shabaab-affiliated media outlets depicted the seizure of military vehicles, Type 85 anti-aircraft machine guns, and ZU-23-2 anti-aircraft guns with characteristics consistent with materiel imported or owned by the FGS.²⁹

Figure 1: Two military vehicles with characteristics consistent with ACM 80 (FIAT 6613) trucks notified to the Committee by Italy in February 2015 (r); and two Toyota Landcruiser single cabin vehicles equipped with a mounted 12.7-mm machine-gun DShK, matching characteristics of vehicles delivered to the FGS by Egypt in July 2016 (l).



Figure 2: Wooden crate reportedly captured by Al-Shabaab at El Salini, bearing the number Y072-7A-061.



²⁸ Reuters, "Somalia's al Shabaab raid military base, loot weapons", 22 September 2019. Available at <https://www.reuters.com/article/us-somalia-violence/somalias-al-shabaab-raid-military-base-loot-weapons-idUSKBN1W70CG>.

²⁹ Amiirnuur, "Sawirro: Al-Shabaab Oo baahiyay Sawirrada Dagaalkii Ceel Saliini (Al-Shabaab releases photos of El Salini battle)", 23 September 2019. Available at <http://www.amiirnuur.com/?p=6281>.

Figures 3, 4, and 5: Wooden crates and packing list from a consignment of Type 85 anti-aircraft machine guns delivered by the People's Republic of China to the FGS on 17 August 2017 and photographed in Halane Central Armoury by the SEMG on 29 August 2017. The crate identification number depicted in Figure 2, above, is consistent with the sequence of identification numbers from this consignment.

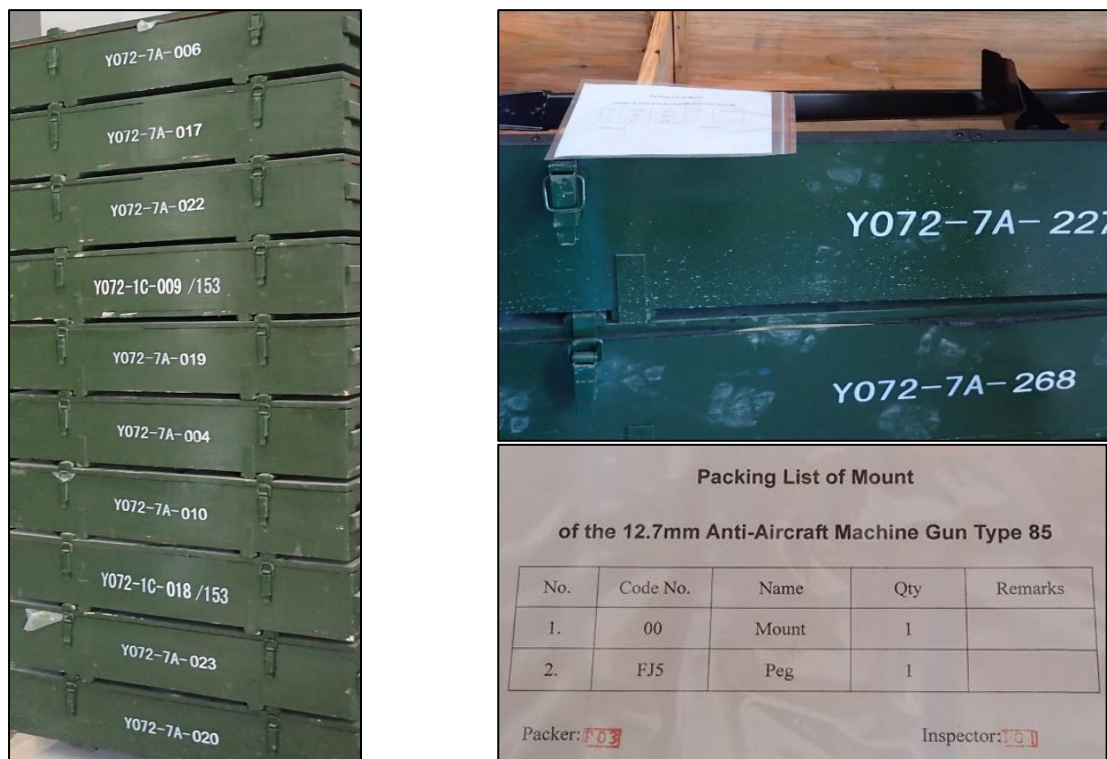


Figure 6: Tanker seized by Al-Shabaab with characteristics consistent with 20 5M925 fuel/water tankers notified to the Committee in March 2016 by the United States.



According to the photographs analyzed by the Panel, Al-Shabaab also captured an anti-ZU-23-2 aircraft autocannon, with an effective firing range of two and a half kilometres.

According to the Defence publication IHS Jane's, the SNA is equipped with 88 ZU-23-2s.³⁰ The Panel has no knowledge of how many of these ZU-23-2 are currently serviceable.

Figure 7: An ACM80 mounted with an anti-aircraft twin-barreled autocannon with characteristics consistent with the ZU-23-2s operated by the SNA.



³⁰ Jane's Sentinel Security Assessment - North Africa, "Somalia – Army", 30 October 2018 (subscription required).

Moqokori attack

On 6 June 2019, Al-Shabaab-affiliated media released photographs allegedly related to an attack carried out against the Moqokori SNA military base, in Hiran district, that had taken place on 1 June 2018.³¹

Photographs released on Al-Shabaab media clearly show wooden munition crates that the Panel of Experts traced to assault rifle and heavy machine gun ammunition distributed to the SNA and also documented by the SEMG in July 2018 the SNA Sector 60 armoury in Baidoa.

Figure 8: Ammunition crates reportedly seized by Al-Shabaab during the Maqokori attack bearing identification number Y072-4A 94/2174.



Figure 9: 11 crates of 7.62 x 39-mm ammunition documented by the SEMG on 11 July 2018 in the SNA Sector 60 armoury, Baidoa, bearing the identification number Y072-4A - XX/2174.



³¹ Carooq News, “Daawo sawirrada: alshabaab oo soo bandhigtay hubkii ugu badnaa ee ay dagaal kaga qabsatay ciidamada dawladda soomaaliya”, 6 June 2019. Available at <http://www.carooq.net/daawo-sawirrada-alshabaab-oo-soo-bandhigtay-hubkii-ugu-badnaa-ee-ay-dagaal-kaga-qabsatay-ciidamada-dawladda-soomaaliya/>.

Figure 10: Ammunition crates reportedly seized by Al-Shabaab during the Maqokori attack, bearing lot numbers 2017-9631.



Figure 11: Wooden crate of 12.7 x 108-mm ammunition documented by the SEMG on 11 July 2018 in the Sector 60 armoury, Baidoa, bearing lot number 1-2017-9631.



Figure 12: Wooden crates of 12.7 x 108-mm ammunition bearing the same lot numbers 1-2017-9631 and 2-2017-9631, documented in Halane central armoury by the SEMG on 29 August 2017. This ammunition was delivered to the FGS by the People's Republic of China on 17 August 2017.



Annex 2.7: FGS report pursuant to paragraph 21 of resolution 2444 (2018)

The periodic report pursuant to paragraph 21 of resolution 2444 (2018) was received from the FGS on 15 March 2019, in accordance with the mandated deadline. However, the report lacked elements of the mandatory reporting originally stipulated by paragraph 9 of resolution 2182 (2014), particularly as regards the structure, composition, strength and disposition of FGS security forces, including the status of regional and militia forces.

The Panel found some discrepancies regarding the numbers displayed in the structure of the Somali security forces, notably for the Somali Police (see “Somali Police Force (SPF)”, below) and the regional forces. Additionally, the report failed to provide the strength of the various SNA units. The Panel also noted that the numbering of the SNA units is continually changing, making it difficult to obtain a reliable operational picture of the SNA from one report to the next.

The report also failed to provide details on the weapons and ammunition distributed to units within the last six months, as requested in paragraph 24 of resolution 2444 (2018).

Nevertheless, the report announced several measures that would constitute progress regarding the accountability of the Somali national security forces, including the finalization of the biometric registration of the SNA and the promulgation of a Presidential decree dated 26 September 2018, formalizing the distribution of weapons to all Somali security institutions. The Panel has obtained a copy of this decree, which aims to establish proper mechanisms and good practices regarding the distribution of weapons and ammunition, notably the registration of all weapons, regular inspections of armouries, and the submission by the FMSs and security agencies to the National Security Council of their needs and their “action plans”. However, the Panel has not yet obtained the “Arms and Ammunitions Control Procedure” which was reportedly attached to this decree.

Somali Police Force (SPF)

The Panel has noted inconsistencies in the 15 March 2019 FGS report with respect to the strength of SPF divisions. For instance, Table II.III provides the strength of the entire SPF, across five regions; while the individual entries add up to a total of 7,157 officers, the total provided in the table is 13,874 (see figure 1, below).

Figure 1: Strength of the Somali Police Force as provided on page 3 of the FGS report pursuant to paragraph 21 of resolution 2444 (2018).

II.III Somali Police Force

The strength of the Somali Police Force is currently:

STATE	NUMBER
Galmudug	890
South West State	350
Puntland	180
Jubaland	87 + 780 Darawiish
Hirshabelle	370
Banadir Region	4,500
Total	13,874

In a second table outlining the strength of the SPF as of 15 March 2019, the total number of personnel is given as 14,769 (see figure 2, below). Most notably, the strength of the Benadir Division is reported to be 12,032, contrasting with the first table's figure of 4,500. The reported strengths of the other SPF divisions are also inconsistent – although the discrepancies are far less significant – from the first table to the second.

Figure 2: Strength of the Somali Police Force as provided in Annex 03-A of the FGS report pursuant to paragraph 21 of resolution 2444 (2018).

No.	DISTRICT / REGION	NUMBER OF OFFICERS
1.	Banadir Division	12,032
2.	South West State	380
3.	Galmudug State	928
4.	Jubbaland State	872
5.	Puntland Division	194
6.	Hirshabelle	363

Joint Verification Team (JVT)

The Joint Verification Team (JVT) was mandated under resolution 2182 (2014) to conduct routine inspections of Government security forces' stockpiles, inventory records, and the supply chain of weapons, and provide its findings to the Committee.³² Between October 2018 and February 2019, the JVT reported documenting 381 weapons over the course of 16 site visits to 15 of the 17 Benadir district police stations as well as the SPF headquarters. According to the SPF's own records, obtained by the JVT, the SPF in Benadir region are in possession of 3,929 functioning weapons, corresponding to a total of either 4,500 or 12,032 officers, depending on which FGS accounting is accurate (see figures 1 and 2, above). Since the JVT report did not cross-reference the serial numbers of the weapons

³² Resolution 2182 (2014), paragraph 7. See S/2015/801, annex 7.5 and paras. 110-111 for background on the establishment of the JVT.

they documented with the SPF distribution records, it was not possible for the Panel to assess the SPF's arms management procedures.

Annex 2.8: Supply of weapons and ammunition by MetEC

During a meeting with executives from the Ethiopian State-owned Metals and Engineering Corporation (MetEC) on 4 April 2019 in Addis Ababa, the Panel of Experts was permitted to view hundreds of pages of documentation detailing arms and ammunition sales to the FGS and every regional administration in Somalia over the course of the preceding decade. The Panel photographed two pages of this documentation, at random, which provided a small snapshot of sales dating from 2013 to 2015 to the FGS, Somaliland, Jubbaland, South-West State, and the Dollow district administration (see figures 1 and 2, below).

These two documents detail sales of weapons and ammunition totalling approximately \$3.1 million and comprising 4,600 AK-pattern rifles, over 2 million rounds of AK-pattern ammunition, over 600,000 rounds of PKM ammunition, and over 70,000 rounds of 12.7-mm ammunition, amongst others (see table 1, below).

Approximately \$2.0 million of this materiel was destined for the FGS, with the remainder supplied to regional or district administrations. The material supplied to the FGS appear to have formed part of consignments correctly notified to the Committee in 2013 and 2015,³³ although the Panel observed some discrepancies, including NP-17 pistols that do not appear to have been notified (see figure 1, below).

By contrast, no weapons or ammunition supplied to regional or district administrations were notified to the Sanctions Committee. MetEC executives informed the Panel they did not believe that the provision of arms to regional administrations had constituted a violation of the arms embargo.³⁴

In one sale consisting of PKM light machine guns, PKM ammunition, and NP-17 pistols to the Jubbaland administration in 2013, the MetEC document indicates that that materiel was supplied “by request of MOND”, referring to the Ethiopian Ministry of National Defense (see figure 2, below).

The Panel also obtained an end user certificate, supplied by the Somaliland administration to MetEC dated 28 September 2014 (see figure 3, below). When shown this document, MetEC officials informed the Panel that the company’s policy had been to consider Somaliland and Puntland as “sovereign states”.³⁵

Table 1: Sample of arms and ammunition supplied by MetEC, 2013-2015.

Item	Type	Quantity	Sale value
AK-pattern rifle 7.62 x 39-mm	Weapon	4,600	\$1,104,000
	Ammunition	2,243,800	\$673,140
	Magazine	3,300	\$39,600
Heavy Machine Gun 12.7-mm	Weapon	72	\$165,522
	Ammunition	71,130	\$248,975
Light Machine Gun PKM 7.62-mm	Weapon	280	\$297,085
	Ammunition	609,000	\$200,970
NP-17 9-mm pistol	Weapon	152	\$37,360
	Ammunition	3,912	\$7,295

³³ Notifications received 29 July 2013 and 24 February 2015. No pistols or pistol ammunition were notified as part of these consignments.

³⁴ Interviews with two MetEC executives in Addis Ababa, 4 April 2019.

³⁵ Ibid.

137/166

© 2006 ዓ.ም የክርኅራት ወታደራዊ ተከላከያ ሥርዓተ ሰነድ ማረጋገጫ

Sl. No.	Weapon	Caliber	Weight	Length	Price	Remarks
1	AK-47 Gun (M16S)	7.62x39 (M16S)	3.05	240	778,000.00	
	AK-47 (7.62x39 mm) Ammunition		1,951,500	240	585,450.00	
	DSh-Ka anti-aircraft light machine gun (12.7mm) with accessories		48	1443	66,378.00	
	7.62 MM Squad machine gun 67-2P (K44) heavy type		15	1277	19,135.00	
	7.62 MM P.K.M. Ammunition		11,092	0.58	2,853.92	
	Type NP-17 Pistol боевое with all accessories		20	220	4,600.00	
	Type NP-17 Pistol боевое Ammunition		200	220	4,600.00	
	Type NP-17 Pistol боевое Ammunition		20	12	240.00	
	Type NP-17 Pistol боевое Ammunition		90,000	3.50	315,000.00	
2	14.5 mm Ammunition		50	240	12,000.00	
3	AK-47 Gun (M16S)		10,500	0.30	3,150.00	
4	AK-47 Ammunition		15	240	3,600.00	
	AK-47 Gun (M16S)		1,600	0.30	540.00	
	Type NP-17 Pistol боевое ammunition		320	0.65	208.00	
	Type NP-17 Pistol боевое magazine/Reserve		20	290	4,600.00	
	7.62mm Squad heavy Machine gun type 67-2 (PKM)		10	1864	16,840.00	
5	7.62x54 mm PKM Ammunition		1,000	0.70	700.00	
	AK-47 Gun (M16S)		1,000	240	240,000.00	
	AK-47 Ammunition		200,000	0.30	60,000.00	
	PKM Ammunition		100	0.70	70.00	
	DSh-Ka anti-aircraft light machine gun (12.7mm) with accessories		10	1000	70,000.00	
	12.7 mm Ammunition		40	4	160.00	
	Type NP-17 Pistol боевое with accessories		10	320	3,200.00	
	Type NP-17 Pistol боевое ammunition		640	0.65	416.00	
	Type NP-17 Pistol боевое magazine/Reserve		80	12	960.00	
	Type 69 HP-50 40mm anti-tank rocket launcher with its accessories		40	1999	79,900.00	
	R.P.G. Ammunition		200	200.66	40,730.00	
	14.5 mm ammunition		6,000	4.50	27,000.00	
	14.5 mm Ammunition		05	17000	85,000.00	
	AK-47 Magazine		3,000	12	36,000.00	

Figure 2: Arms and ammunition sales by MetEC to the FGS, Jubbaland, Somaliland, and South-West State, 2013-2015.

የ2007 ዓ.ም የካርታጋሬት ጦራዊ-ጭንቀት ስርዓት ለጥፋት ማድረግ ያለው ማረጋገጫ

ተ.ቁ	የአቅርቦት ዓይነት	መጠን	የዋጋው	የዋጋው	የዋጋው	የዋጋው	የዋጋው
1	7.62 MM Squad machine gun 67.2(P.K.M) heavy type	10	1684	16,840.00	JLAS (By Request of MOND) መከላከያ ጦረጃ ቅኝ ጦምራዊ	by request of the Ethiopian Ministry of National Defence	METC N66/T/5623/13 Jubbaland
	7.62 MM P.K.M Ammunition	1,000	0.25	250.00			
	Ak-47 magazine	300	12	3,600.00			
	Type NP-17 Pistol tocarove with all accessories	2	230	460.00			
	Type NP-17 Pistol tocarove Ammunition.	32	0.65	20.80			
	TypeNP-17 Pistol Tocarove magazine/Reserve	2	12	24.00			
2	7.62 MM Squad machine gun 67.2(P.K.M) heavy type	45	1684	75,780.00	Deputy Commander Of Somali National Armed Forces Office Of The Deputy Commander		METC N66/T/497/15
	7.62 MM P.K.M Ammunition	500	203.65	101,825.00			
	RPG-7 Ammunition	38,908	0.70	27,235.60			
	7.62x54 MM P.K.M Ammunition	680	0.65	442.00			
	Type NP-17 Pistol tocarove Ammunition.	20	12	240.00			
	TypeNP-17 Pistol Tocarove magazine/Reserve	16	4134	66,144.00			
	12.7 mm machine gun type- 77 Dish.K Anti Air craft (light)	70,000	3.50	245,000.00			
3	12.7*108 mm Ammunition.	20	230	4,600.00	Republic of Somalia land (hargasa)		40.12/7/ 3347/2015
	Type NP-17 Pistol tocarove with all accessories	320	0.65	208.00			
	Type NP-17 Pistol tocarove Ammunition.	20	12	240.00			
	TypeNP-17 Pistol Tocarove magazine/Reserve	1,000	3.50	3,500.00			
	12.7x108 mm Ammunition	2,000	0.70	1,400.00			
	7.62x54 mm P.K.M Ammunition	30,000	0.30	9,000.00			
	Ak-47Ammunition	500	240	120,000.00	South west state of Somalia office of the president		METC/2/ N66/T/5721/2015
4	Ak-47 rifle gun	100	1684	168,400.00			
	7.62 MM Squad machine gun 67.2(P.K.M) heavy type	50,000	0.30	15,000.00			
	Ak-47Ammunition	15,000	0.70	10,500.00			
	7.62x54 mm P.K.M Ammunition	90	3.50	315.00			
	12.7*108 mm Ammunition.	100	245	24,500.00			
	Type NP-17 Pistol tocarove with all accessories	1,600	0.75	1,200.00			
	Type NP-17 Pistol tocarove Ammunition.	100					
	TypeNP-17 Pistol Tocarove magazine/Reserve	100	13.20	1,320.00			

Figure 3: End user certificate dated 28 September 2014, provided by the Somaliland administration to MetEC.



Taliska Guud ee C/Qaranka
Jam. S/Land.

The National Army
Republic of Somaliland

Xafiiska Taliyaha

Ref/KT/CQ/07-431/14
 T O : The Metals & Engineering Corporation. ✓
 Addis Ababa, Ethiopia.
 C C : The Ethiopian Defense Attache.
 Hargeisa, Republic of Somaliland.
 Date: 28th Sept, 2014.

S U B J E C T :- END USER CERTIFICATE

With the National Army of Somaliland are end user of the goods supplied by the Metals & Engineering Corporation (METEC) of the Federal Republic of Ethiopian preforma N0 METEC/N66/T/2727/13.

Therefore we guarantee that, without written consent authority of Federal Republic of Ethiopian Government, we will not transfer the aforementioned items to any party.

1- PKM Machine Gun	- 20 Pcs X 1,450 \$ = 29,000 USD.
2- 7.62mm AKM. Ammunition	- 1,000,000 Pcs X 0,35 \$ = 350,000 "
3- 14,5MM "	- 40,000 " X 4 \$ = 160,000 "
4- PKM "	- 100,000 " X 0,75 \$ = 75,000 "
5- Ranger	- 2,000 Pairs X 26,5 \$ = 53,000 "
6- Army Shoes	- 2,000 " X 15,8 \$ = 31,600 "
TOTAL : 698,600 USD.	

S/No	Description	Size 32	Size 34	Size 36	Size 38	Size 40	TOTAL
1-	Ranger	200	800	800	140	60	2000

S/N0	Description	Size 40	Size 41	Size 42	Size 43	Size 44	Size 45	TOTAL
2	Shoes	206	506	856	330	62	40	2000

Thanks.

Maj. Gen. Ismail M. Osman (Shaqalle)
 The Commander General S/Land N. Army.



Annex 2.9: UAE military base in Berbera

Figure 1: Berbera airport and military base under construction, 21 September 2018.



Figure 2: Berbera airport and military base under construction, 8 August 2019, highlighting the completion of the runway and a hangar/barracks facility.



**Annex 2.10: April 2019 illicit arms shipment into Puntland (STRICTLY
CONFIDENTIAL)***

**Annex 2.11: Yemen-Puntland arms smuggling networks (STRICTLY
CONFIDENTIAL)***

Annex 3: The PSF and the Puntland Military Courts

The Puntland Security Force (PSF) functions as Puntland's primary counter-terrorism unit, comprising of approximately 600 soldiers who are mentored and supported by the United States of America.¹ The Puntland Anti-Terrorism Act, 2011 gives the PSF full authority to "investigate and combat terrorist activities".² The PSF reports directly to the President of Puntland, with limited parliamentary oversight. The PSF also manages detention centres in Bosaso,³ while detainees who are charged with terrorism offences are tried before Puntland Military Courts.

During its mandate, the Panel has received multiple allegations that detainees in PSF custody were subject to torture during detention. The Panel also found that a number of detainees' confessions were obtained under duress and without legal representation, which were subsequently used for convictions before Puntland Military Courts. The Panel also found evidence of children convicted by Puntland Military Courts on terrorism charges and accusations of the Military Courts suppressing claims of the PSF's involvement in torture.

Accusations of torture at PSF detention centre in Bosaso

From May to July 2019, the Panel interviewed former PSF detainees and their relatives, who stated that they had been exposed to systematic forms of torture and inhumane treatment by PSF officials while in detention at the PSF base in Bosaso.⁴ The interviewees stated that they were held at the PSF detention centre in Bosaso in February 2017 on terrorism charges.⁵ According to the detainees, they were blindfolded, naked, tied, and subjected to mock drownings.⁶ Other detainees stated that they were subjected to electrocution, burned with cigarettes on their genitals, and deprived of sleep and food.⁷ They also stated that they were kept in solitary confinement in steel containers without toilet facilities or windows.⁸ The Panel also received reports that detainees were forced to confess for alleged crimes under duress, whereby they were required to sign a declaration of confession and forced to provide a video-recorded confession.⁹ Interviewees stated that the entire process was conducted under duress with no legal representation present.

¹ The PSF's Director is Muhamud Abdullahi Osman "Diano". Members of the "Diano" family hold significant influence within the PSF. Ahmed Abdullahi Osman Diano, a brother of the PSF director, is in charge of the PSF sector based in Galkayo. Their mother, Hali Abdullahi, is the head of projects and logistic support to the PSF.

² Article 5 (Security Agencies), (1) and (4), Puntland Anti-Terrorism Act, 2011.

³ The PSF detention centre is under the command of three officers: Abdigani Jamac Muse ("Fandoul"), Dadir Said Sheikh Muhamud, and Ahmed Dhakoo.

⁴ Interviews with victims' relatives on 28 May 2019. Phone interviews with former detainees from Bosaso on 13 July 2018 and 22 July 2018.

⁵ Ibid.

⁶ Phone interviews with former detainees from Bosaso, 25 May 2018.

⁷ Phone interviews with former detainees from Bosaso, 30 June 2019.

⁸ Ibid.

⁹ The video recording of confessions in detention centers contradicts international human rights and humanitarian law fair trial standards in Article 14 of the ICCPR; article 3 (d) of the Four Geneva Conventions of 1949.

Previous reports by local and international human rights organizations also referred to the systematic abuse of detainees at the PSF base in Bosaso.¹⁰ Additionally, on 6 June 2017, the SEMG interviewed two suspected members of Al-Shabaab in Bosaso Central Prison, who provided accounts of torture consistent with the Panel's investigations during the current mandate. One of the suspects informed the SEMG that while at the PSF base he was regularly beaten, tied, and subject to mock drownings until he confessed to be a member of Al-Shabaab. Another detainee, a 16-year-old child, informed the SEMG that he was regularly assaulted by PSF officers during interrogation at the PSF base in Bosaso. Both suspects were executed by Puntland authorities on 30 June 2017.¹¹

Romah and halaleen

Detainees who confess to terrorism-related charges at the PSF detention centres are transferred to Bosaso Central Prison before facing trial before Puntland military courts, a period known as "*romah*". While remanded in prison, detainees, including children, wear yellow uniforms, while convicted prisoners wear red uniforms.

The Puntland Military Courts convict and often execute personnel involved in high-profile terrorism cases.¹² However, detainees accused of involvement in lower profile terrorism cases may be released before trial following the intervention of influential clans. These detainees may also avail of the opportunity to purchase their release.¹³ This process is carried out by brokers who facilitate payments to a network of PSF officers, prison personnel and military court judges to secure the release of the individual; a practice known as "*halaleen*".¹⁴ The Panel carried out a series of interviews with detainees and their families, who informed the group that they had paid \$5,000 to secure their releases.¹⁵ Other interviewees stated that they paid \$50,000 to release a child from Bosaso Central Prison in February 2017.¹⁶ If detainees are unable to pay for their release, they will normally be subject to long-term prison sentences or execution following trial.¹⁷

¹⁰ See also Human Rights Watch "It's Like We're Always in a Prison: Abuses against boys accused of national security offenses in Somalia", February 2018. Available at <https://www.hrw.org/report/2018/02/21/its-were-always-prison/abuses-against-boys-accused-national-security-offenses>. Also, on 25 February 2017, Maxamed Yuusuf Cali, from the office of Human Right Defenders in Puntland wrote a letter to Puntland authorities referencing "allegations of torture conducted by law enforcement agencies in Puntland".

¹¹ "Al Shabaab militants executed in Somalia's Puntland for bomb plots, killings", Reuters, 30 June 2017. Available at <https://www.reuters.com/article/us-somalia-security/al-shabaab-militants-executed-in-somalias-puntland-for-bomb-plots-killings-idUSKBN19L2AO>. See also S/2017/924, annex 1.4.

¹² See BBC News Somali, "Maxkamad xukun adag ku riday rag lagu eedeeyay dilka madixii DP World ee dekada Boosaaso" (Court hands down heavy sentences on men accused of killing DP World Bosaso port manager), 29 July 2019. Available at <https://www.bbc.com/somali/war-49150788>; and Garowe Online, "Madaxii Amniyaatka Al-Shabaab ee Muqdisho oo dil lagu xukumay" (Head of Amniyat is sentenced to death), 29 July 2019. Available from <https://www.garoweonline.com/so/news/madaxii-amniyaatka-al-shabaab-ee-muqdisho-oo-dil-lagu-xukumay>.

¹³ Interviews with families of detainees on 30 June 2019 and clan representatives on 25 May 2018.

¹⁴ *Halaleen*: "making release from detention legitimate or legal".

¹⁵ Interviews with families of detainees on 30 June 2019. At the time, the Panel was told that 80 detainees were remanded at Bosaso Central Prison awaiting trial.

¹⁶ Interviews with families of detainees and clan representatives on 30 June 2019 and 25 May 2018.

¹⁷ Detainees who originate from minority clans are often unable to secure their release through payment.

Military Courts

The Puntland Military Courts do not fall under the authority of the Puntland civil judiciary. Military personnel are directly appointed by the President of Puntland to serve as judges and are not required to have formal legal training. The Puntland Military Court directly appoints their own lawyers to represent the accused in court. However, legal proceedings before military courts are often based on confessions obtained from detainees under duress, who were not afforded the right to legal representation during their detention.¹⁸

The PSF holds significant influence over the Puntland Military Courts under the Puntland Anti-Terrorism Act, 2011.¹⁹ The Panel received multiple reports that the Military Courts would fine individuals \$1,500 if they criticized the PSF in the court.²⁰

On 25 February 2017, the Military Court found seven children guilty of “offending the military institution” for stating that they had been raped and tortured in PSF custody. Their defense lawyer was also jailed in Bosaso Prison for accusing the PSF of torture. Additional legal representatives were also detained when the authorities found that they had revealed accusations regarding PSF torture to international organizations.

Conviction of children by Puntland military courts

During this mandate, the Panel also noted the previous arrest of four children by PSF on terrorism-related charges.²¹ As of September 2019, the four children are located at Bosaso Central Prison. One of the children, aged 17 years, was arrested on 1 September 2017 by the PSF in Galkayo, and was convicted by the Puntland Military Courts on 25 April 2018. The other three children, all aged 16 years, were convicted of being members of Al-Shabaab and sentenced by the Military Court of the First Instance in Bosaso on 11 August 2018.

Annex 4: Violations of the charcoal ban

Production, transport and stockpiles

Figures 1 and 2: Satellite imagery of Kismayo showing examples of the increase in charcoal stockpiles from 14 October 2018 to 20 August 2019.

¹⁸ Telephone interview with a lawyer in Bosaso, 29 June 2019. See also Human Rights Watch “It’s Like We’re Always in a Prison: Abuses against boys accused of national security offenses in Somalia”, February 2018. Available at <https://www.hrw.org/report/2018/02/21/its-were-always-prison/abuses-against-boys-accused-national-security-offenses>.

¹⁹ See Article 5 of the Puntland Anti-Terrorism Act, 2011.

²⁰ Telephone interview with a lawyer in Bosaso, 29 June 2019.

²¹ Email communication from UN agencies in Garowe, 9 August 2019.





Illicit export, import and trans-shipment

Figure 3: On 10 August 2018 the MV Best departed Kismayo destined for Iraq carrying 190,000 bags of charcoal with falsified certificates of origin stating the consignment originated in Ghana. The exporter was Blue Whale Shipping and Cargo Co.

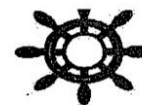
1. Goods consigned from (Exporter's business name, address, country) BLUE WHALE SHIPPING AND CARGO CO TEMA (GHANA)		Reference No, 10 5 1 2			
2. Goods consigned to (consignee's name, address) BAYTA AKHDAR TRADING BASRA, IRAQ		GENERALISED SYSTEM OF PREFERENCES CERTIFICATE OF ORIGIN (Combined declaration and certificate) FORM A GHANA issued in (Country) See Notes overleaf			
3. Means of transport and route (as far as known) BY SEA, " MV BEST"		4 For Official use			
5. Item Number	6 marks and number of packages	7 Number and kind of packages; description of goods	8 Origin criterion (see Notes Overleaf)	9 Gross weight or other quantity	10. Number and date of invoices
		190000 BAGS OF BIO WOOD	TEMA GHANA	4,750,000 KGS	B/L No BWSS20122
11. Certification It is hereby certified on the basis of control carried out that the declaration by the exporter is correct TEMA: 10/08/18 Place and date, Signature and stamp of Certifying authority			12 Declaration by the exporter The undersigned hereby declares that the above details and statements are correct; that all the goods were produced in GHANA (country) and that they comply with the origin requirements specified for those goods the Generalised System of Preferences for goods exported to IRAQ (Importing Country) TEMA: 10/08/18 Place and date signature of authorised signatory		



Figure 4: Blue Whale Shipping and Cargo Co. was also identified as the company responsible for trans-shipping Somali charcoal through the Islamic Republic of Iran in 2018 using false certificates of origin stating the charcoal originated from Ghana.

BLUE WHALE SHIPPING AND CARGO CO.

Community Number 5, PO Box 1075, TEMA, GHANA Tel :(+253) 48263595



Ref: BWS/108/2018

Date: 08/06/2018

COMERCIAL INVOICE

N°108/2018

Shipper BLUE WHALE SHIPPING AND CARGO CO. TEL: +233 548263595 TEMA, GHANA	Method of Payment T.T. OR CAD Final Destination PORT OF KISH (IRAN) BAHMAN PORT QESHM ISLAND
Consigner Name: SAMIN TEJARAT KISH TRADING CO. KISH ISLAND, ISLAMC REPUBLIC OF IRAN	
VESSEL NAME: HAMEEM (002410)	

N°	DESCRIPTION	ORIGIN	QNTY	UNITE PRICE	TOTAL PRICE
1	WOODEN CHARCOAL IN 25KG PER BGS	TEMA, GHANA	25000	4.25 PER BAG	106,250 USD
SAY: ONE HUNDRED SIX THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY ONLY				TOTAL	106,250 USD
					US DOLLARS



Figure 5: In October 2018, the MV Best arrived at Khawr al-Zubayr port, Iraq carrying 190,000 bags of Somali charcoal. The charcoal was stored at a warehouse in Basra, Iraq.



Figure 6: In early 2019, the charcoal was re-packaged at the warehouse as a product of Iraq, originating with a company, Dar Alahbab Co.



Figure 7: On 26 January 2019, the vessel Northern Dedication loaded approximately 29,000 bags of the re-bagged charcoal and departed Umm Qasr, Iraq. The vessel unloaded 9,610 bags of charcoal at Shuwaikh port, Kuwait to a consignee identified as Frontline Logistics Co.

Carrier: Hapag-Lloyd Aktiengesellschaft, Hamburg		Bill of Lading		Multimodal Transport or Port to Port Shipment	
Ballindamm 25 - D-20095 Hamburg VAT-ID-No: DE813960018	Shipper: DAR AL AHAHBAB CO PO. BOX NO. 61006, ALSAKHRA INTERSECTION, PALESTINE STREET, BAGHDAD IRAQ TEL : + 964 7800255300 EMAIL 00198800@GMAIL.COM				
	Consignee (not negotiable unless consigned to order): FRONTLINE LOGISTICS CO WLL PO BOX : 314 FARWANIYA, 81014 - KUWAIT		Carrier's Reference: 52417267 B/L-No.: HLCUBS2190100668 Page: 2 / 3		
	Notify Address (Carrier not responsible for failure to notify; see clause 20 (1) hereof): FRONTLINE LOGISTICS CO WLL PO BOX : 314 FARWANIYA, 81014 - KUWAIT		Export References:		
	Vessel(s): NORTHERN DEDICATION		Forwarding Agent:		
	Voyage-No.: 1904E		Consignee's Reference:		
Port of Loading: UMM QASR		Place of Receipt:			
Port of Discharge: SHUWAIKH		Place of Delivery:			
Container Nos., Seal Nos., Marks and Nos.		Number and Kind of Packages, Description of Goods		Gross Weight:	Measurement:
DRYU 9151145		1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ		24000,000 KGM	
CAIU 8533950		1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ		24000,000 KGM	
FSCU 8235680		1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 965 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ		24125,000 KGM	
HLBV 1546984		1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ		24000,000 KGM	
TCKU 6606491		1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ		24000,000 KGM	
Shipper's declared Value [see clause 7(2) and 7(3)]		Above Particulars as declared by Shipper. Without responsibility or warranty as to correctness by Carrier [see clause 11]			
Total No. of Containers received by the Carrier: 10		Packages received by the Carrier:			
Movement: FCL/FCL		Currency:			
Charge	Rate	Basis	W/Vol/Val	P/C	Amount
Total Freight Prepaid		Total Freight Collect		Total Freight	
Basra Freight payable at: DESTINATION Number of original Bs/L: 3 FOR ABOVE NAMED CARRIER UASC FOR MARITIME SERVICES LLC (AS AGENT)					

Hapag-Lloyd Aktiengesellschaft, Hamburg



Page 3 / 3

B/L-No. HLCUBS2190100668

Cont/Seals/Marks	Packages/Description of Goods	Weight	Measure
TCKU 6606275	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ	24000,000 KGM	
TCKU 6082007	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ	24000,000 KGM	
TCLU 5431098	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ	24000,000 KGM	
BEAU 4204756	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 965 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ	24125,000 KGM	
GLDU 9982424	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ	24000,000 KGM	

*SLAC = Shipper's Load, Stow, Weight and Count

=====

9610 BAGS

SHIPPED ON BOARD, DATE : JAN-26-2019
 PORT OF LOADING: UMM QASR
 VESSEL NAME: NORTHERN DEDICATION VOYAGE: 1904E

ORIGIN PORT CHARGE COLLECT
 SEA FREIGHT + ADDITIONALS COLLECT
 DESTINATION PORT CHARGE COLLECT

Figure 8: The vessel continued to Dammam port, Saudi Arabia, where 19,242 bags of charcoal were delivered to the consignee, Omar Abdullah Al Faleh.

Carrier: Hapag-Lloyd Aktiengesellschaft, Hamburg		Bill of Lading		Multimodal Transport or Port to Port Shipment	
Shipper: DAR AL AHAHBAB CO PO. BOX NO. 61006, ALSAKHRA INTERSECTION, PALESTINE STREET, BAGHDAD IRAQ TEL : + 964 7800255300 EMAIL 001988000@GMAIL.COM				Carrier's Reference: 52748958 BL-No.: HLCUBS2190100679 Page: 2 / 4	
Consignee (not negotiable unless consigned to order): OMAR ABDULLAH AL FALEH FOR TRADING PO BOX NO. 11421 ABU BAKER AL SIDDEEQ ROAD, MANSOURA RIYADH SAUDI ARABIA TEL : 05525881808 EMAIL : QASIMUMMARAA@GMAIL.COM		Forwarding Agent: FRONTLINE LOGISTICS OFFICE # 4, FLOOR 1, TOWER 1 ARBEED PLAZA, FARWANIYA SAFAT, KUWAIT		Consignee's Reference:	
Notify Address (Carrier not responsible for failure to notify; see clause 20 (1) hereof): OMAR ABDULLAH AL FALEH FOR TRADING PO BOX NO. 11421 ABU BAKER AL SIDDEEQ ROAD, MANSOURA RIYADH SAUDI ARABIA TEL : 05525881808 EMAIL : QASIMUMMARAA@GMAIL.COM		Place of Receipt:		Place of Delivery:	
Vessel(s): NORTHERN DEDICATION		Voyage-No.: 1904E		Port of Loading: UMM QASR	
Port of Discharge: DAMMAM		Container Nos., Seal Nos., Marks and Nos.			
Number and Kind of Packages, Description of Goods		Gross Weight:		Measurement:	
HLBU 1931928 1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ HS-CODE : 44 02 90		24000,000 KGM			
HLXU 8622363 1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ HS-CODE : 44 02 90		24000,000 KGM			
HLXU 8388661 1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ HS-CODE : 44 02 90		24000,000 KGM			
CAIU 7953053 1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ HS-CODE : 44 02 90		24000,000 KGM			
Shipper's declared Value [see clause 7(2) and 7(3)]		Above Particulars as declared by Shipper. Without responsibility or warranty as to correctness by Carrier [see clause 11]			
Total No. of Containers received by the Carrier: 20		RECEIVED by the Carrier from the Shipper in apparent good order and condition (unless otherwise noted herein) the total number or quantity of Containers or other packages or units indicated in the box opposite entitled "Total No. of Containers/Packages received by the Carrier" for Carriage subject to all the terms and conditions hereof (INCLUDING THE TERMS AND CONDITIONS ON THE REVERSE HEREOF AND THE TERMS AND CONDITIONS OF THE CARRIER'S APPLICABLE TARIFF) from the Place of Receipt or the Port of Loading, whichever is applicable, to the Port of Discharge or the Place of Delivery, whichever is applicable. One original Bill of Lading, duly endorsed, must be surrendered by the Merchant to the Carrier in exchange for the Goods or a delivery order. In accepting this Bill of Lading the Merchant expressly accepts and agrees to all its terms and conditions whether printed, stamped or written, or otherwise incorporated, notwithstanding the non-signing of this Bill of Lading by the Merchant.			
Movement: FCL/FCL		IN WITNESS WHEREOF the number of original Bills of Lading stated below all of this tenor and date has been signed, one of which being accomplished the others to stand void.			
Charge		Rate		Place and date of issue:	
Basis		W/Vo/Vai		P/C	
Amount		Freight payable at:		Number of original BsLs:	
Total Freight Prepaid		Total Freight Collect		Total Freight	
FOR ABOVE NAMED CARRIER		ELSEWHERE		3	
UASC FOR MARITIME SERVICES LLC		(AS AGENT)			

Hapag-Lloyd Aktiengesellschaft, Hamburg



Page 4 / 4

B/L-No. HLCUBS2190100679

Cont/Seals/Marks	Packages/Description of Goods	Weight	Measure
CAIU 8314144	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 963 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ HS-CODE : 44 02 90	24075,000 KGM	
TCLU 5992740	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 960 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ HS-CODE : 44 02 90	24000,000 KGM	
FDCU 0106965	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 970 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ HS-CODE : 44 02 90	24250,000 KGM	
TEMU 7809013	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 970 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ HS-CODE : 44 02 90	24250,000 KGM	
TCKU 6463209	1 CONT. 40'X9'6" HIGH CUBE CONT. SLAC* 900 BAGS BIO CHARCOAL - NON HAZ HS-CODE : 44 02 90	22500,000 KGM	

*SLAC = Shipper's Load, Stow, Weight and Count

=====

19242 BAGS

SHIPPED ON BOARD, DATE : JAN-26-2019
 PORT OF LOADING: UMM QASR
 VESSEL NAME: NORTHERN DEDICATION VOYAGE: 1904E

ORIGIN PORT CHARGE COLLECT
 SEA FREIGHT + ADDITIONALS COLLECT
 DESTINATION PORT CHARGE COLLECT

Carrier shall be entitled to hold this shipment as per Saudi Arabia
 Port Authority Regulation No. (6/G1/D1) effective as of (19/11/2018),
 should there be any outstanding payments owing by the Consignee to the

Carrier, until such outstandings are paid in full.

Figure 9: The trans-shipment of Somali charcoal from Iraq to neighbouring states continued throughout 2019. For instance, on 7 March 2019, 24,000 bags of the Somali charcoal were trans-shipped via the vessel Nordspring from Umm Qasr, Iraq to Jebel Ali, Dubai, UAE.

Carrier: Hapag-Lloyd Aktiengesellschaft, Hamburg		Bill of Lading		Multimodal Transport or Port to Port Shipment	
Ballindamm 25 - D-20095 Hamburg VAT-ID-No: DE813960018	Shipper: DAR AL AHBAB COMPANY BAGHDAD - IRAQ. TELE. +9647700441500 FAX +9647800255300				
	Consignee (not negotiable unless consigned to order): AL ZAIM COALS TRADING FZE AJMAN FREE ZONE, UAE TEL/FAX .. 97142517350 EMAIL.. ELAN@ADOONGROUP.COM		Carrier's Reference: 53088388 BL-No.: HLCUBS2190300230 Page: 2 / 3 Export References:		
	Notify Address (Carrier not responsible for failure to notify; see clause 20 (1) hereof): AL ZAIM COALS TRADING FZE AJMAN FREE ZONE, UAE TEL/FAX .. 97142517350 EMAIL.. ELAN@ADOONGROUP.COM		Forwarding Agent:		
	Vessel(s): NORDSPRING Voyage-No.: 1910E		Consignee's Reference: Place of Receipt: Place of Delivery:		
Port of Loading: UMM QASR Port of Discharge: JEBEL ALI		Container Nos., Seal Nos., Marks and Nos. Number and Kind of Packages, Description of Goods Gross Weight: Measurement:			
		25 CNTRS 24000 BAGS BIO WOOD CHARCOAL HS-CODE : 44 02 90		579100,000 KGM 510000,000 KGM NET KGM 22800,000 KGM 21900,000 KGM 24800,000 KGM 20300,000 KGM 22900,000 KGM 21600,000 KGM 20600,000 KGM	
Shipper's declared Value [see clause 7(2) and 7(3)] Total No. of Containers received by the Carrier: 25		Above Particulars as declared by Shipper. Without responsibility or warranty as to correctness by Carrier [see clause 11]			
Movement: FCL/FCL Currency:		RECEIVED by the Carrier from the Shipper in apparent good order and condition (unless otherwise noted herein) the total number or quantity of Containers or other packages or units indicated in the box opposite entitled "Total No. of Containers/Packages received by the Carrier" for Carriage subject to all the terms and conditions hereof (INCLUDING THE TERMS AND CONDITIONS ON THE REVERSE HEREOF AND THE TERMS AND CONDITIONS OF THE CARRIER'S APPLICABLE TARIFF) from the Place of Receipt or the Port of Loading, whichever is applicable, to the Port of Discharge or the Place of Delivery, whichever is applicable. One original Bill of Lading, duly endorsed, must be surrendered by the Merchant to the Carrier in exchange for the Goods or a delivery order. In accepting this Bill of Lading the Merchant expressly accepts and agrees to all its terms and conditions whether printed, stamped or written, or otherwise incorporated, notwithstanding the non-signing of this Bill of Lading by the Merchant.			
Charge Rate Basis W/Vol/Val P/C Amount		IN WITNESS WHEREOF the number of original Bills of Lading stated below all of this tenor and date has been signed, one of which being accomplished the others to stand void. Place and date of issue: BASRA MAR-07-2019			
		Freight payable at: ELSEWHERE Number of original BsL: 3			
Total Freight Prepaid Total Freight Collect Total Freight		FOR ABOVE NAMED CARRIER UASC FOR MARITIME SERVICES LLC (AS AGENT)			

Hapag-Lloyd Aktiengesellschaft, Hamburg



Page 3 / 3

B/L-No. HLCUBS2190300230

Cont/Seals/Marks	Packages/Description of Goods	Weight	Measure
FSCU 8077667	40'HC SLAC*:960 BAGS	24000,000	
SEAL: 7956531		KGM	
AMFU 8909360	40'HC SLAC*:960 BAGS	24500,000	
SEAL: 7956521		KGM	
UACU 5604335	40'HC SLAC*:960 BAGS	23600,000	
SEAL: 7956523		KGM	
UACU 5107600	40'HC SLAC*:960 BAGS	23400,000	
SEAL: 7956558		KGM	
TEMU 7653023	40'HC SLAC*:960 BAGS	25800,000	
SEAL: 7956536		KGM	
TCNU 4205323	40'HC SLAC*:960 BAGS	21000,000	
SEAL: 7956554		KGM	
TCNU 3767455	40'HC SLAC*:960 BAGS	25000,000	
SEAL: 7956553		KGM	
HLXU 8480530	40'HC SLAC*:960 BAGS	21100,000	
SEAL: 7956500		KGM	
HLXU 8163412	40'HC SLAC*:960 BAGS	25200,000	
SEAL: 7956535		KGM	
HLBU 1892760	40'HC SLAC*:960 BAGS	25600,000	
SEAL: 7956545		KGM	
HAMU 1203579	40'HC SLAC*:960 BAGS	22900,000	
SEAL: 7956541		KGM	
GLDU 7599191	40'HC SLAC*:960 BAGS	25100,000	
SEAL: 7956546		KGM	
GESU 5486841	40'HC SLAC*:960 BAGS	20200,000	
SEAL: 7956499		KGM	
FSCU 9499950	40'HC SLAC*:960 BAGS	21000,000	
SEAL: 7956522		KGM	
FSCU 8081409	40'HC SLAC*:960 BAGS	24000,000	
SEAL: 7956528		KGM	
FCIU 7044593	40'HC SLAC*:960 BAGS	22700,000	
SEAL: 7956539		KGM	
CAIU 8466002	40'HC SLAC*:960 BAGS	22900,000	
SEAL: 7956537		KGM	
FSCU 9854801	40'HC SLAC*:960 BAGS	26200,000	
SEAL: 7956549		KGM	

*SLAC = Shipper's Load, Stow, Weight and Count

=====

24000 BAGS

SHIPPED ON BOARD, DATE : MAR-07-2019
 PORT OF LOADING: UMM QASR
 VESSEL NAME: NORDSPRING VOYAGE: 1910E

PORT CHARGE ORIGIN COLLECT
 SEAFREIGHT + ADDITIONALS PREPAID
 PORT CHARGE DESTINATION COLLECT

Figures 10 and 11: Re-bagged Somali charcoal unloading at Shuwaikh port, Kuwait in January 2019, delivered to a consignee identified as Frontline Logistics Co.



False certificates of origin

Figure 12: The original charcoal shipment from Somalia to Iraq utilized falsified certificates of origin from Ghana (see figure, 3 above). Trans-shipments from Iraq to neighbouring Member States employed falsified certificates of origin stating the charcoal was from Iraq.

DAR ALAHBAB CO. Trading General LTD.		شركة دار الأحياب للتجارة العامة المحدودة			
COMMERCIAL INVOICE					
SELLER: DAR ALAHBAB CO. BAGHDAD - ALBAYAA - IRAQ TEL: +964 77004411500 FAX: +964 7800255300		Invoice No & Date: DAC/001/CC2018/26 05.04.2019 Exporter's Ref. No: T014			
BUYER: Al Zaim Coals Trading FZE Ajman Free Zone UAE		Buyer's Order No / Contract No: Other References : Buyer (if Other Than Consignee): Country of Origin of Goods: GHANA Country of Final Destination: JEBEL ALI UAE			
BL NO: HLCUBS2190400059 Carrier's Ref : 51428894		Terms of Delivery and Payment : Pre-Carriage By: Place of Receipt by Pre-Carrier: Vessel/Voyage No: NORDSPRING 1914E Port Of Loading: UMM QASR PORT, IRAQ Port of Discharge: JEBEL ALI PORT Final Destination: JEBEL ALI PORT			
Marks & Nos. / Container No.	No. & Kind of Pkgs.	Description of Goods	Quantity BAGS	Price in USD	Amount in USD
10 x 40" FCLs SAID TO CONTAIN BIO WOOD CHARCOAL (H.S. Code : 44 02 90), PRODUCT OF GHANA REPACKED IN IRAQ PACKED IN 25 KG PP BAGS NO OF BAGS : 9600 BAGS OF 25 KGS Container No: TGBU6880763 TCKU6455477 TEMU7556738 TEMU6707980 TLLU5349100 TEMU7089377 UACU5742205 UACU5215858 TCLU9558563 UACU5885660 Total Net Weight :240.00 MT / Total Gross Weight: 278.28 MT OUR BANK DETAIL : BENEFICIARY NAME: ACCOUNT NO: IBAN NO: BANK NAME : SWIFT CODE : BANK ADDRESS : CURRENCY :			9,600.00	11.00	105,600.00
			TOTAL VALUE		105,600.00
			LESS: ADVANCE		0.00
			BALANCE AMOUNT		105,600.00
(Amount Chargeable in words) ONLY : One Hundred Five Thousand Six Hundred USA Dollars Declaration : We declare that this invoice shows the actual price of the goods described and that all particulars are true and correct.			Signature & Date DAR ALAHBAB CO. Authorised Signature		

10 X 40' FCL UMM QASR TO JEBEL ALI PORT UAE

Reference No: BAS404FZ

Certificate of Origin

Issued:

IRAQ

(country)

Date: 05.04.2019

(1) Exporter & Address
DAR ALAHBAB COMPANY
BAGHDAD - IRAQ

(2) Corp. National No:

(3) Producing Company

(4) Importer & Address
Al Zaim Coals Trading FZE
Ajman Free Zone UAE

(5) Inv. No.: DAC/001/CC2018/26

(6) Inv. Date: 05.04.2019

(7) LC. NO: CAD BASIS



(8) Country of Origin :

GHANA

(9) Description of Goods

BIO WOOD CHARCOAL
H.S. Code : 440290

(10) Number & Kind of Packing

10X40FT CONTAINERS, 25KG IN BAGS
(TOTAL 9600 BAGS IN
10 x 40FT CONTAINERS

(11) Shipping Marks

HLCUBS2190400059

(12) Gross WT.

278.28 MT

(13) Net WT.

240.00 MT

(14) Value

Total Value

105,600.00 U.S.A. Dollars

(15) Remarks

CARGO SHIPPED FROM GHANA, PACKED IN KHZ FREE ZONE IRAQ

Figure 13: Example of falsified certificates of origin from Iraq.

جمهورية العراق
اتحاد الغرف التجارية العراقية
غرفة تجارة بغداد

شهادة منشأ

بموجب احكام اتفاقية تيسير وتنمية التبادل التجاري بين الدول العربية

رقم الشهادة: ٢٠١٩/٢٦٥
تاريخها: ٢٠١٩/٣/٦

1- المصدر او عنوانه كاملاً: شركة دار الاحياء للتجارة العامة م.م محمد العيسى موسى بغداد / المنصور ١٣٠١٣ / ٤٧	2- المنتج وعنوانه كاملاً: مادة الفحم الطبيعي
3- المستورد وعنوانه كاملاً: شركة الزاخر للفحم والتجارة العامة الامارات العربية المتحدة - عجمان	4- بلد المنشأ: العراق
5- تم تطبيق التراكم مع دول اخرى ؟	6- تفاصيل الشحن: بحر
7- ملاحظات:	8- وصف البضاعة التجارية (ان وجدت) عدد ونوع وارقام الظروف مادة الفحم الطبيعي ١٠٠٠ طن
9- الوزن القديم (كجم) او مقاييس اخرى (تركمب... الخ) ١٠٠٠ طن	10- رقم تاريخ الظهور: ٣١٢ ٢٠١٩/٣/٦

الختم
التاريخ

11- اقرار وتعهد المصدر: اقرا بان جميع
البيانات المذكورة اعلاه صحيحة وان
البضائع الواردة وصفها اعلاه مستوفاة
للشروط والمعايير اللازمة لاكتساب صفة

12- توقيع وخاتم الجهة
المصدرة للشهادة:

13- تصديق الجهة الحكومية المختصة

الختم
التاريخ

المكان
التاريخ: ٢٠١٩/٣/٦

الختم
التاريخ

الختم
التاريخ

Criminal networks

In its 2018 report, the Somalia and Eritrea Monitoring Group (SEMG) identified the All Star Group as the principal network involved in charcoal trafficking. During this mandate, the majority of these actors, including additional individuals also identified below, were active in the illicit charcoal trade by supporting charcoal production in Somalia and facilitating the trans-shipment of charcoal through Iraq. All Star Group representatives facilitated the trans-shipment of charcoal through Iraq using a UAE-based company, Zuri Coals. Zuri Coals, and two associated companies based in Dubai, UAE, also established ties with local agents in Iraq, Kuwait, Saudi Arabia, and the UAE as detailed below.

*All Star Group representatives based in Dubai, UAE:*²⁷⁵

- (bb) Abdisalan Salad Hussein.
- (cc) Mahad Said Mohamed.
- (dd) Basheer Khalif Moosa (Djibouti).
- (ee) Suleyman Adna Farah.
- (ff) Hassan Mohamed Ahmed “Masry”.
- (gg) Norodin Za’aim.
- (hh) Salah Yusuf Yare.
- (ii) Deq Gariyow
- (jj) Ahmed Ali Haji.
- (kk) Abdishakur Salad Elay.
- (ll) Abdi Salah.
- (mm) Mohamud Ali Osman “Oonof”.
- (nn) Ahmed Mohamed Barre.
- (oo) Abdirahman Mohamed Warsame “Dhaqalayste”, “BBC”.

*All Star Group representatives based in Kismayo, Somalia:*²⁷⁶

- (pp) Ali Ahmed Naaji.
- (qq) Abdishakur Salad Elay.
- (rr) Hassan Mohamed Yusuf “Awlibaax”.
- (ss) Farah Jama Awil “Degdeg”.
- (tt) Muhammad Abdullahi.
- (uu) Jama “Dhuxul”.

²⁷⁵ See also [S/2018/1002](#), annex 7.6. Additional names in the current report were provided by a Member State and investigations by the Panel.

²⁷⁶ See also [S/2018/1002](#), annex 7.6. Additional names provided in confidential report by Member State and investigations by the Panel.

- (vv) Ahmed Sahal.
- (ww) Saced Mahamud “Dheere”.

Charcoal Facilitation Companies based in UAE:

- (xx) Zuri Coals FZE, PO Box 21158, Ajman, UAE. (Zuri coals also operates under a number of aliases including falsified documentation pertaining to Blue Whale Shipping and Cargo Co. Community Number 5, PO Box 1075, Tema, Ghana).

Local agents utilized by illicit charcoal networks:

- (yy) Al Zaim Coals Trading FZE, Ajman Free Zone, UAE.
- (zz) Bayta Akhdar Trading, Basra, Iraq.
- (aaa) Dar Al Ahbab Co. Po Box 61006, Al-sakhra Intersection, Palestine Street, Baghdad, Iraq.
- (bbb) Frontline Logistics Co. PO Box 314, Farwaniya, 81014, Kuwait.
- (ccc) Omar Abdullah Al Faleh For Trading, PO Box 11421, Abu Baker Al Siddeeq Road, Mansoura, Riyadh, Saudi Arabia.

Implementation of the ban

Figure 14 and 15: On 28 August 2018, Iranian authorities declared a moratorium on the import of charcoal originating from Comoros, Côte d'Ivoire, and Ghana.

۹۷ / ۱۰۰ / ۹۱۱

۱۳۹۷ / ۲ / ۳

بسمه تعالی
«حمایت از کالای ایرانی»



سازمان منطقه آزاد قشم
رئیس هیات مدیره و مدیر عامل

جناب آقای امیری، مدیر محترم کرک
جناب آقای سیدی، مدیرکل محترم قشم

با سلام

احتراماً، با توجه به دستور العمل دریافتی از مراجع ذیربط در ارتباط با مقررات تحریمی شورای امنیت سازمان ملل در خصوص سومالی، از تاریخ ابلاغ این دستور العمل، لازم است کلیه شرکت های فعال این حوزه، از ورود یا صادرات مجدد هرگونه ذغال چوب با منشأ مشکوک به کشور سومالی شامل بارنامه ها و گواهی های مبدأ کشورهای کومور، ساحل عاج و یا غنا و نیز سایر مبادی مظنون خودداری نمایند. بدیهی است ثبت، ورود، خروج و بارگیری اقلام مذکور ممنوع بوده و سازمان مناطق آزاد از آن جلوگیری به عمل خواهد آورد.

محمد رضا مومنی

تهران - کدپستی: ۱۳۳۱۳-۱۵۱۶۶/تلفن: ۰۲۱-۸۸۷۷۰۲۳۵ / شماره: ۰۲۱-۸۸۷۷۱۰۶۸
قشم - کدپستی: ۱۷۴۴۴-۷۹۵۱۶/تلفن: ۰۷۶۳-۵۲۴۱۷۱۰ و ۰۷۶۳-۵۲۴۱۷۰۰ / شماره: ۰۷۶۳-۵۲۴۱۷۱۲

شماره: ۹۲۱۵-۹۷/۳۴

تاریخ: ۱۳۹۷/۰۷/۱۰

تعداد: ۲-۳ نفر

برستعلی



جناب آقای ساق جلالی

مدیر محترم توسعه تجارت

باسلام و احترام،

با توجه به دستورالعمل دریافتی از مراجع ذیربط در ارتباط با مقررات تحریمی شورای امنیت سازمان ملل در خصوص سومالی، از تاریخ ابلاغ این دستورالعمل لازم است کلیه شرکتهای فعال این حوزه از ورود یا صادرات مجدد هر گونه زغال چوب با منشأ مشکوک به کشور سومالی شامل بارنامه ها و گواهی های مبدا کشورهای کومور، ساحل عاج و یا غنا و نیز سایر مبادی مظنون خودداری نمایند. بدیهی است ثبت، ورود، خروج و بارگیری اقلام مذکور ممنوع بوده و سازمان مناطق آزاد از آن جلوگیری به عمل خواهد آورد.

محمد مهدی
۱۳۹۷/۰۷/۱۰
مدیر امور اقتصادی و سرمایه گذاری

دفتر مرکزی: جریه گیش - خیابان سنایی
تلفن: ۰۷۶۶۰۲۴۲ ۲۱۵۱-۶۲
۰۷۶۶۰۲۴۲ ۳۶۴۱-۶۲
فاکس: ۰۷۶۶۰۲۴۲ ۳۷۳۱-۶۲
کد پستی: ۷۹۴۱۷-۸۳۷۷۵
دفتر تهران: خیابان خالد اسلایی خیش
خیابان ۲۹، ساختمان دبیرخانه شورای
همه گیری مناطق آزاد، پلاک ۱۹، طبقه اول
تلفن و فاکس: ۰۲۱) ۸۸ ۷۷ ۱۰ ۶۰
۰۲۱) ۸۸ ۷۷ ۱۰ ۶۲
۰۲۱) ۸۸ ۷۷ ۱۰ ۶۳

Figure 16: A letter dated 3 May 2017 from the Djiboutian Embassy in Kuwait to the prosecutor's office attesting the origin of the Al Sahil shipment to be Djibouti, a claim inconsistent with the evidence collected by the SEMG and the Combined Maritime Forces.

